

IPPF – ETATS FINANCIERS PROVISOIRES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Organisme de bienfaisance enregistré sous le numéro 229476

Sommaire

Avant-propos du Directeur-général : assurer quoi qu'il arrive.....	Error! Bookmark not defined.
Rapport des administrateurs.....	Error! Bookmark not defined.
Rapport indépendant des auditeurs aux membres du Conseil d'administration de la Fédération internationale pour la planification familiale (IPPF).....	Error! Bookmark not defined.
Etat des activités financières de l'exercice 2020 ORGANISME DE BIENFAISANCE	Error! Bookmark not defined.
Etat des activités financières de l'exercice 2020 GROUPE.....	Error! Bookmark not defined.
Bilan au 31 décembre 2020	Error! Bookmark not defined.
Etat des flux de trésorerie consolidé	Error! Bookmark not defined.
Notes aux états financiers.....	Error! Bookmark not defined.
Membres du Conseil d'administration.....	Error! Bookmark not defined.

Avant-propos du Directeur général : Assurer quoi qu'il arrive

En réfléchissant à l'année la plus difficile dont la plupart d'entre nous peuvent se souvenir, nous nous réalisons combien d'enseignements nous avons tirés et combien nous devons être reconnaissants. En entrant dans le monde du confinement, nous avons été contraints, en tant qu'individus, à des situations psychologiques et sociales entièrement nouvelles. En tant qu'organisations, nous avons dû changer notre façon de travailler, notre façon de plaider pour le changement et notre façon de maintenir nos opérations.

Ce rapport présente certaines des leçons tirées par une Fédération qui a fait preuve d'adaptation et de résilience incroyables. Je souhaite partager cinq choses dont j'ai pris conscience et qui me sont apparues évidentes au cours de cette période :

- Notre Fédération d'associations membres gérée à l'échelle locale et présente à l'international offre une structure organisationnelle solide. Avec des associations membres bénéficiaires de subventions générant deux tiers de leurs revenus et un groupe diversifié et engagé de bailleurs de fonds internationaux, nous disposons d'un modèle économique solide qui peut résister aux tempêtes.
- Lorsque la nécessité de préserver la sécurité des client-e-s et de nos professionnels de santé de première ligne nous a obligés à repenser et à adapter la manière dont nous fournissons nos services, les associations membres ont pu le faire en un temps record. Au plus fort de la crise, nous avons dû fermer plus de 5 000 de nos cliniques et dispensaires, mais nous avons pu reprogrammer, assurer une prestation virtuelle et rouvrir rapidement. . Par conséquent, l'impact sur le nombre de services fournis a été bien moindre que ce à quoi nous nous attendions initialement.
- La bonne gouvernance sauve des vies. Les réformes de la gouvernance mondiale et régionale que nous avons introduites en 2019 et début 2020 nous ont donné l'agilité et la transparence qui nous ont permis de naviguer dans les eaux troubles de l'année dernière et d'en émerger avec une solide performance financière et programmatique.
- La pandémie a braqué les projecteurs sur les inégalités profondes (et croissantes) qui fracturent nos sociétés et elle a confirmé le caractère destructeur de la " politique machiste " de certains de nos dirigeants populistes. En tant que Fédération, nous avons vu le départ de notre bureau régional de l'hémisphère occidental (WHRO) et de quelques associations membres de la région. Mais dans l'ensemble, je suis fier de pouvoir dire que la pandémie a rapproché la Fédération, que nous avons réussi à mobiliser une formidable solidarité mondiale et que nous avons innové de manière durable. Nous sommes déjà en train de reconstruire en mieux.
- 2020 doit également rester dans les mémoires comme l'année où nous avons lancé un programme systématique de lutte contre le racisme – en examinant l'intersectionnalité de l'origine ethnique et du genre, en décolonisant l'aide (et spécifiquement nos approches de santé et droits sexuels et reproductifs) et en nous assurant que nous pouvons être nous-mêmes et en sécurité sur le lieu de travail.

Je suis incroyablement fier des efforts déployés contre vents et marées par les activistes et les prestataires de soins de santé de la Fédération. Je suis extrêmement reconnaissant du soutien, de la compréhension et de la souplesse dont ont fait preuve nos bailleurs de fonds, ainsi que de la confiance qu'ils nous ont accordée pendant que nous adaptions les programmes.

Notre travail et notre action se poursuivent, mais il y a aujourd'hui encore plus à faire et de plus grands défis pour ce faire. Dans ce qui fut l'année la plus difficile dont on puisse probablement se souvenir, l'IPPF a poursuivi son action, accomplissant sa mission dans les circonstances les plus défavorables.

Rapport du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration présente ses rapports et les états financiers consolidés audités pour l'exercice 2020, conformément à la loi sur les organismes de bienfaisance 2011 (Charities Act 2011).

Introduction : Qui sommes-nous

La Fédération internationale pour la planification familiale est un prestataire mondial de services de santé sexuelle et reproductive et l'un des premiers défenseurs de la santé et des droits en matière de sexualité et de reproduction pour tous. L'IPPF est un mouvement mondial d'organisations nationales œuvrant avec et pour les communautés et les individus, qui axe avant tout son soutien vers les personnes pauvres, marginalisées, socialement exclues et mal desservies.

L'IPPF compte aujourd'hui 118 associations membres, actives dans 129 pays (l'association de planning familial des Caraïbes est présente dans 12 pays). En outre, l'IPPF compte 13 partenaires collaborateurs nationaux et deux partenaires collaborateurs internationaux de collaboration travaillant dans 13 autres pays sans association membre. Cela porte à 142 le nombre total de pays dans lesquels l'IPPF mène des actions.

Les associations membres de l'IPPF sont toutes autonomes et rendent compte de manière indépendante, et leurs états financiers ne sont donc pas présentés ici.

Les états financiers que l'on trouvera dans ce document ont été préparés conformément aux principes comptables généralement acceptés en vigueur au Royaume-Uni, y compris l'énoncé de pratiques recommandées applicable aux organismes de bienfaisance qui préparent leurs comptes conformément à la norme d'information financière applicable au Royaume-Uni et en République d'Irlande Charity Commission (SORP 2019) et conformément au droit britannique applicable. Les états financiers incluent d'une part l'organisme de bienfaisance, qui comprend le Bureau central et les trois d'Asie du Sud, d'Asie de l'Est et du Sud-est et du Monde arabe, et d'autre part le groupe, qui comprend en outre les régions d'Afrique et d'Europe et IPPF World Wide Inc. L'entité commerciale autonome distincte de l'Hémisphère occidental a quitté l'IPPF le 31 août 2020.

En plus des états financiers, l'IPPF publie un rapport annuel de performance qui décrit en détail les principales activités de l'IPPF et leur alignement sur les objectifs stratégiques de l'organisation. Des copies de ce rapport seront disponibles sur www.IPPF.org en juin 2021.

Comment poursuivre la réforme et produire des résultats en 2021-22

Pour tout le monde, l'année dernière fut implacable. La COVID-19 a tué près de deux millions de personnes, causé une dévastation économique et révélé de profondes disparités dues à des siècles de racisme systémique, de structures économiques inégales, de cupidité et d'oppression. L'année dernière fut néanmoins l'occasion d'un enseignement pour l'IPPF : avec détermination et courage, la Fédération peut tenir ses promesses, quels que soient les obstacles qui se dressent sur sa route.

Les deux dernières années furent consacrées à la gouvernance et à la réforme du management du Secrétariat. Les deux prochaines années seront consacrées à la consolidation de nos systèmes et à la production de résultats que l'on peut synthétiser selon par les cinq priorités suivantes pour 2021-22 :

1. RÉFORME DE LA GOUVERNANCE

L'IPPF mettra un point final à la réforme de la gouvernance en soutenant les Associations membres désireuses d'optimiser leur gouvernance et en trouvant des alternatives pour celles dont la gouvernance obsolète les empêche toujours d'être performantes. De nouveaux Forums régionaux et Forums des jeunes seront organisés dans les régions, créant ainsi une plateforme participative au sein de laquelle les Associations membres s'impliqueront plus encore dans l'action de l'IPPF – induisant ainsi une organisation mieux connectée et plus centrée sur les associations membres.

La réforme du management est une priorité essentielle, notamment en ce qui concerne l'équité, la justice

et le racisme structurel, tant historique qu'actuel, au sein du Secrétariat. L'IPPF a la responsabilité de créer un environnement adéquat pour le personnel, dans toute sa diversité. Il n'y a pas de liberté reproductive sans justice raciale.

2. LA PRODUCTION DE RÉSULTATS

L'IPPF lancera une initiative catalytique pour stimuler le travail de l'IPPF en matière d'avortement médicalisé et optimiser les plateformes de la santé et des droits sexuels et reproductifs (SDSR) pour la prévention et le traitement du VIH/des IST, dont les interventions contre le cancer du col de l'utérus, et pour lutter contre la violence sexuelle et sexiste.

3. POLITIQUE DE SANTÉ

L'IPPF veillera à ce que la santé sexuelle et reproductive ne soit pas reléguée au second plan des politiques sanitaires gouvernementales, notamment lors de crises humanitaires exacerbées par la pandémie.

4. COMMENT NOUS OPÉRONS

L'année dernière, malgré la pandémie, l'IPPF élaborait son premier budget unifié pour le Secrétariat. Cette année, la Fédération prévoit d'investir davantage pour l'avenir. Par exemple, elle investira dans le développement de business cases (*ou analyses de rentabilité*) des associations membres et dans le déploiement d'un nouveau business model permettant à la Fédération de consolider la performance et la mise en place des programmes, notamment en ce qui concerne des projets spécifiques et définis (dans le cadre de « financements restreints »).

5. DESIGN STRATÉGIQUE

En 2021, l'IPPF organisera la Conférence internationale sur la population et le développement et lui fournira un leadership éclairé. Elle ira au-delà du cercle des ONG pour encourager le dialogue et les différences d'opinions, tester des hypothèses et chercher l'innovation dans ses méthodes de travail.

Plans pour les périodes futures

L'IPPF continue de mettre en œuvre sa Stratégie mondiale de génération de revenus 2019-2022 (Stratégie (GIG)/MGR) - sa feuille de route pour moderniser la manière dont elle génère des revenus afin de répondre aux exigences d'un paysage de financement changé, en particulier dans l'environnement COVID-19 que nous connaissons aujourd'hui.

Ainsi qu'il est identifié dans le Business plan, la stratégie MGR/[GIG] vise à accélérer les domaines clés du Cadre stratégique (CS) qui offrent les approches les plus prometteuses pour combler les écarts de financement restants jusqu'en 2022, et ce tout en positionnant la Fédération dans une optique de croissance durable.

Alors que la pandémie de COVID-19 se poursuit, l'IPPF a besoin d'un soutien continu et prévisible de la part de ses bailleurs de fonds afin de garantir que les services essentiels de SSR puissent être fournis sans interruption à ceux qui en ont le plus besoin, en particulier les femmes et les filles marginalisées et vulnérables. La Fédération s'attache à renforcer la capacité de ses bureaux régionaux à mieux soutenir les associations membres dans leurs efforts de production de revenus et de viabilité. Un site web a été créé pour échanger les opportunités de financement dans la Fédération, et des outils et des conseils en matière de levée de fonds ont été mis en ligne pour toutes les associations membres.

Avec l'arrivée de l'administration Biden-Harris et l'abrogation de la règle du bâillon mondial, l'IPPF espère renouer avec USAID pour soutenir les programmes de SDSR, mais il faudra des années pour réparer les dommages infligés par la règle du bâillon mondial. Dans le même temps, l'environnement financier est inquiétant et l'on s'attend à des coupes sévères dans le budget d'APD du Royaume-Uni, ce qui affectera la capacité de l'IPPF à offrir aux femmes et filles des services vitaux quand et où elles en ont besoin.

La Fédération continue d'adapter ses systèmes et ses approches pour répondre à cet environnement de financement restreint et compétitif. Elle s'efforce également de diversifier et d'élargir sa base de bailleurs de fonds aux échelons mondiaux et régionaux, tout en consolidant son programme de dons personnels.

Renforcer les mécanismes de garantie des associations membres

Le Conseil d'administration et le Comité des finances, d'audit et des risques ont chargé la Direction de l'IPPF de développer un plan d'action pour continuer à traiter, de manière proactive, les risques de fraude, malversations et fautes professionnelles.

Le plan d'action se concentrera sur le renforcement des **mécanismes de garantie** des programmes à l'échelon national en entreprenant de manière proactive un suivi et des audits basés sur les risques ; en exerçant une tolérance zéro en matière de fraude, malversations et fautes professionnelles ; en organisant des formations régulières à la criminalité financière et la fraude et aux réponses à leur apporter ; et en travaillant enfin avec les associations membres pour développer des systèmes, des politiques et des procédures de gestion financière solides. Tout cela rendra l'IPPF plus transparente et responsable, réduisant ainsi la possibilité de perte de fonds et de réputation due à la fraude et à d'autres mauvaises pratiques organisationnelles.

Tenir nos promesses au-delà de 2021

À moins de deux ans de la fin de la période stratégique actuelle, l'IPPF est en train de mettre au point sa stratégie 2023-28. Le monde est radicalement différent de celui de 2015, année où la stratégie actuelle a été élaborée. Les politiques machistes et le nationalisme ont eu un impact sur la mission de l'IPPF, tandis que la pandémie mondiale a poussé les systèmes de santé à leur point de rupture, approfondissant les maux sociaux et l'injustice existants. Les taux mondiaux de violence sexuelle et sexiste (VSS) ont grimpé en flèche dans les mois qui suivirent le début, dans le monde, de la mise en œuvre des mesures de confinement dues à la COVID-19, tandis que les personnes de couleur et les populations marginalisées ont souffert de manière disproportionnée de la maladie.

En réponse à un contexte mondial transformé et en cherchant à prévoir les tendances futures, le Conseil d'administration de l'IPPF a demandé à la Fédération de repenser et réimaginer l'idée SDSR pour tous. Une feuille de route a été approuvée en mars 2021. Elle est déjà en train d'être mise en œuvre l'idée étant que la nouvelle stratégie soit lancée en novembre 2022.

NOUVEAU PROCESSUS DE PLANNING DES ACTIVITÉS À FINS DE PRODUCTION DE RÉSULTATS ET DE PERFORMANCE PROGRAMMATIQUE

À la suite des réformes de 2019, le Secrétariat a institué un nouveau processus et un nouveau calendrier de planification des activités. La Fédération a piloté de nouvelles idées en la matière (business planning) en 2021 et continuera de le faire jusqu'en 2022 afin de tester les concepts et apporter des changements avant le cycle de planification 2023-25. À l'image du Secrétariat restructuré et unifié, les plans relient les actions directement aux résultats à l'échelle mondiale et aux priorités du Secrétariat tout en mettant l'accent sur la production institutionnelle de résultats.

Le principe fondamental réside en ce que l'IPPF doit être centrée sur les associations membres, c'est-à-dire que le premier rôle du Secrétariat est celui d'un architecte et d'un facilitateur de la collaboration au sein de la Fédération.

Les priorités de planning pour 2021 ont été fixées en janvier 2021 et s'appuient sur l'agenda du changement déjà en cours qui avait débuté avec le business plan de 2018 et les réformes de 2019, tant à l'échelon du Secrétariat qu'à celui des Associations membres. Quinze (15) associations membres

renforcent aujourd'hui leur gouvernance par le biais d'un processus facilité et pris en charge localement. Le travail d'intégration des nombreux bureaux du Secrétariat se poursuit aussi en 2021, et inclut des changements structurels, tels que le management matriciel et le partage du leadership, et des changements culturels liés à des questions telles que l'antiracisme et la protection.

En ce qui concerne ses engagements, la Fédération cherchera également à optimiser son potentiel en matière d'avortement médicalisé et de défense des droits. Elle se concentrera également sur les réponses humanitaires et sur l'amélioration de la préparation et des normes de qualité.

Le processus de planification 2022 commencera en juin 2021 et placera les associations membres et le Secrétariat sur un pied d'égalité eu égard aux exigences et responsabilités du process. Celui-ci s'accompagnera d'une nouvelle formule permettant de déterminer les montants indicatifs de financement des associations membres en s'appuyant sur plusieurs critères pertinents. La formule et le nouveau process de planification des activités amélioreront la transparence, la responsabilité / responsabilisation et la prévisibilité des financements.

Mise en place stratégique de la mission de l'IPPF : nos quatre résultats

La stratégie actuelle de l'IPPF est axée sur la réalisation de quatre résultats :

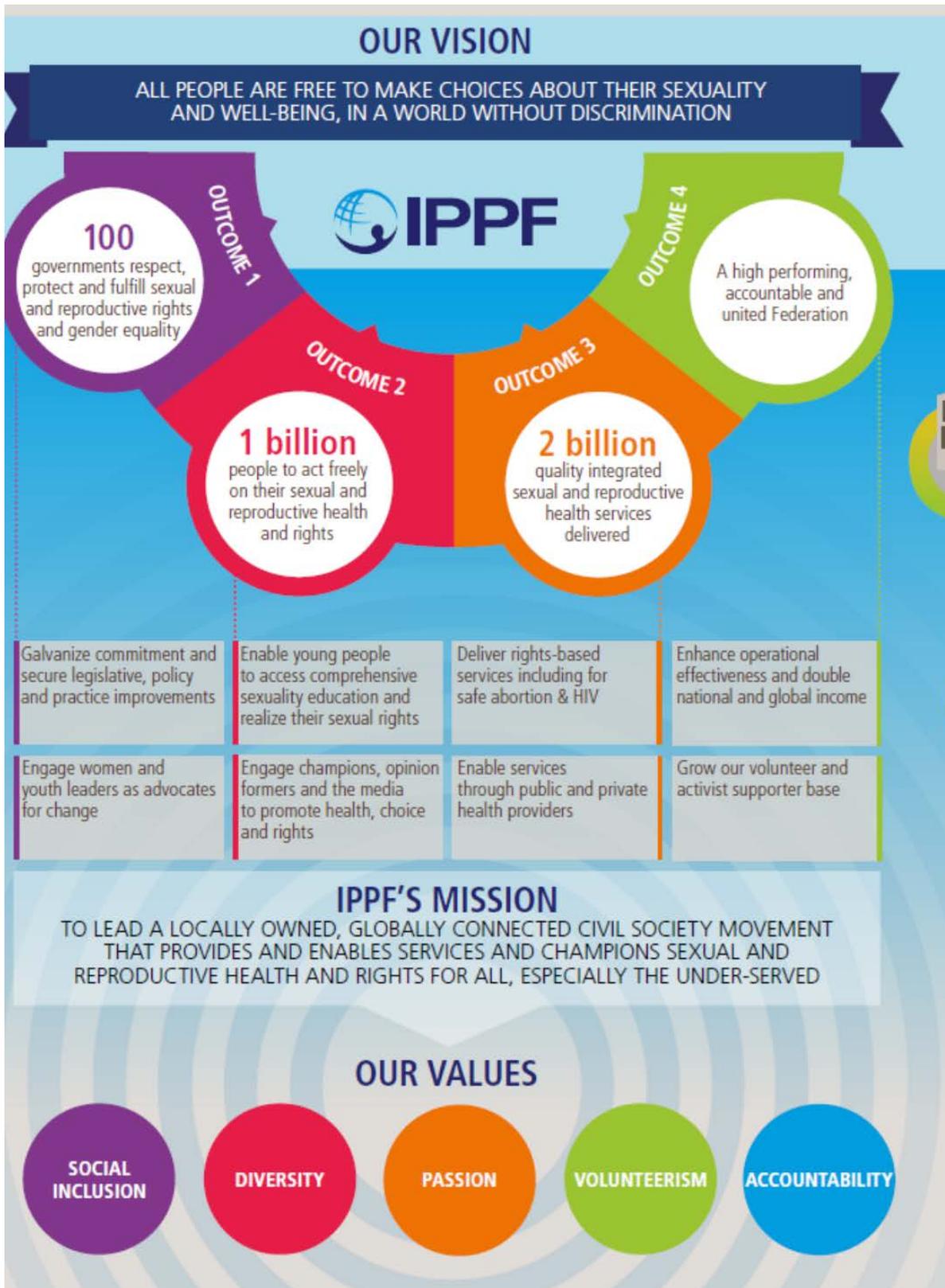
Défense des droits : d'ici 2022, 100 gouvernements respectent, protègent et mettent en œuvre les droits sexuels et reproductifs et l'égalité des genres.

Autonomisation des communautés : d'ici 2022 un milliard de personnes sont en mesure de faire des choix en ce qui concerne leur santé et leurs droits sexuels et reproductifs

Servir les populations : d'ici 2022, l'IPPF et ses partenaires auront dispensé deux milliards de services de santé sexuelle et reproductive intégrés et de qualité

Unité et performance : d'ici 2022, l'IPPF sera une Fédération hautement performante, unie, responsable et rendant des comptes

Notre vision



Octroi des subventions aux associations membres et aux partenaires

Aujourd'hui, la principale méthode de mise en œuvre de ses stratégies consiste pour l'IPPF à octroyer des subventions à ses associations membres et partenaires pour leur permettre de mener à bien leur travail et d'offrir des services. Les subventions sont destinées, soit à soutenir les activités de base (non restreintes) des associations membres et des partenaires collaborateurs, soit à financer des projets ou des activités spécifiques (restreintes). Les associations membres peuvent en outre lever leurs propres fonds, l'IPPF contribuant à hauteur de 30 % du total des fonds levés.

PRODUITS DE BASE NON RESTREINTS

Le niveau de financement non restreint alloué à chaque région fut initialement établi par le Conseil de gouvernance de l'IPPF en 1997, puis modifié après examen en 2004. Cette formule d'allocation fut utilisée jusqu'en 2020, mais cette année un nouveau modèle d'allocation des ressources est introduit dans le cadre des réformes de la gouvernance.

Jusqu'en 2020 inclus, les régions décidaient de l'allocation de fonds aux associations membres et aux partenaires collaborateurs en utilisant des critères historiques d'allocation de ressources basés sur les besoins au niveau national. Le financement fondé sur la performance a été introduit en 2012, de sorte que jusqu'à 10 % du total du financement de base non restreint puisse être alloué aux associations membres en fonction de la réalisation de leurs résultats stratégiques. En utilisant ce mécanisme, le premier bénéficiaire de fonds non restreints est l'Afrique (44,5 %), suivie de la région de l'Asie du Sud (16 %) et de l'ancienne région de l'Hémisphère occidental (appelée dorénavant la région Amériques et Caraïbes) (16 %).

Les subventions de base non restreintes sont accordées chaque année aux associations membres et à certains partenaires collaborateurs sur la base d'un budget-programme annuel (BPA) qui définit les activités et le financement requis à l'échelon national en harmonie avec le cadre stratégique de l'IPPF. Le processus de planning et de budgétisation est un exercice annuel qui identifie dans le détail les domaines spécifiques d'investissement à l'échelon national, ainsi que l'assistance technique requise que les bureaux régionaux aient convenu d'apporter. Ce processus bénéficie de l'appui des bureaux régionaux de l'IPPF.

Après approbation, la plupart des Associations membres et Partenaires collaborateurs téléchargent leurs données annuelles à l'aide de *PRISM* (système de performance, planification, reporting, partage des informations et gestion de l'IPPF), suite à quoi les fonds sont versés en trois tranches égales au cours de l'exercice après soumission satisfaisante des rapports semestriels et annuels, des états financiers audités et des lettres de recommandation des cabinets d'audit.

PRODUITS RESTREINTS

Les subventions restreintes sont accordées dans le cadre d'un large éventail d'objectifs et d'activités de projet. Le Secrétariat agit parfois en tant que partenaire de mise en œuvre et, dans d'autres cas, coordonne la mise en œuvre de projets restreints. La restriction et les procédures spécifiques relatives à l'octroi de subventions sont régies par l'accord de financement signé entre l'IPPF et le bailleur de fonds. Les subventions restreintes sont accordées aux associations membres et aux partenaires collaborateurs qui mettent en œuvre des projets spécifiques afin de servir les buts et objectifs de l'IPPF. Ces subventions sont assez éclectiques et vont de la subvention de plaidoyer pour la défense des droits, à l'octroi de fonds pour la prestation de services, ou encore d'une subvention visant à innover de nouvelles méthodes de travail ou à renforcer les systèmes au niveau national.

Ci-dessous quelques exemples de subventions restreintes versées par l'IPPF en 2020.

L'IPPF a augmenté l'accès des jeunes aux services de SSR et d'éducation sexuelle complète (ESC)

conviviaux pour les jeunes par le biais de son initiative Solution Trois (autonomiser les jeunes), qui comprend le projet « Autonomisation des jeunes grâce à une offre de services de santé sexuelle et reproductive fondés sur les droits et l'éducation sexuelle complète », financé par Affaires mondiales Canada. En 2020, l'IPPF a obtenu le soutien de la Fondation Packard pour s'appuyer sur le travail de Solution trois et financer un fonds social IPPF pour les jeunes – un incubateur pour les développeurs et les entrepreneurs afin de créer de nouvelles technologies en soutien aux jeunes, qui devrait entrer en vigueur en 2021.

2020 fut la dernière année de la mise en œuvre du programme quinquennal *Get-Up Speak Out (GUSO)* qui appuya cinq associations membres pour qu'elles fassent un suivi et améliorent la qualité de leurs services pour les jeunes. En 2020, le programme GUSO fit une recherche opérationnelle de ses activités depuis 2016, en se concentrant sur la pérennité et la diffusion des enseignements.

L'Initiative de prise en charge complète de l'avortement (IPCCA / GCACI) s'est poursuivie dans sa cinquième phase pour étendre la prestation de services d'avortement et de contraception et renforcer la qualité des soins dans les cliniques participantes de 16 Associations membres. Avec le soutien de la Fondation Packard, l'IPPF a fini la troisième phase du programme *Stigma : The unseen barrier to young people's access to SRH services (Stigmatisation : l'obstacle invisible à l'accès des jeunes aux services de SSR)*, qui aide les associations membres à réduire la stigmatisation liée à l'avortement et à améliorer l'accès des jeunes femmes à des soins et des informations de qualité sur l'avortement.

L'IPPF, avec d'autres membres du consortium, a continué à toucher des millions de dollars de clients jeunes et pauvres avec des services de SSR intégrés dans le cadre du programme WISH (*Women's Integrated Sexual Health – Santé sexuelle intégrée des femmes*) - le projet phare du ministère britannique des Affaires étrangères, du Commonwealth et du Développement (FCDO). En mettant l'accent sur la pérennité, les pays WISH ont également travaillé sur le renforcement de la responsabilité, le plaidoyer pour le financement de la santé, l'amélioration de la qualité de l'offre de services et le renforcement de l'accès du secteur privé.

2020 fut aussi le 20^{ème} anniversaire du programme du Japan Trust Fund de l'IPPF (JTF). Tout au long de 2020, 17 associations membres ont été soutenues pour mettre en œuvre des projets innovants dans le but d'assurer l'accès universel à la santé sexuelle et reproductive, grâce au financement du JTF.

Les bailleurs de fonds, dont Affaires mondiales Canada, DANIDA et Levi Strauss, ont fourni des fonds essentiels à plus de 50 associations membres afin qu'elles puissent poursuivre leur offre de services en réponse à la COVID-19.

Notre impact en 2020 : produire des résultats quoi qu'il arrive

2020 a testé la robustesse d'une grande partie de la structure organisationnelle de l'IPPF. Ce que nous avons découvert, c'est que le réseau décentralisé d'associations membres locales de l'IPPF a bien répondu aux défis, s'avérant capable d'adaptabilité, d'innovation et de pertinence dans la poursuite de son offre de services essentiels. Leur ingéniosité et leur engagement ont montré que la double dimension, mondiale et locale, de l'IPPF offre un bon modèle pour fournir des services de santé sexuelle et reproductive et d'autres services de santé, même dans les conditions les plus difficiles.

Mesurer nos réussites en 2020

Expected results		2020 results	2019 results	% change from 2019 to 2020	Target 2016-20	Cumulative results 2016-20	% target achieved 2016-20
OUTCOME 1 INDICATORS							
1	Number of successful policy initiatives and/or legislative changes in support or defence of SRHR and gender equality to which IPPF advocacy contributed	136	141	-4%	685	760	111%
3	Number of youth and women's groups that took a public action in support of SRHR to which IPPF engagement contributed	752	756	-1%	3,100	4,222	136%
OUTCOME 2 INDICATORS							
4	Number of young people who completed a quality-assured comprehensive sexuality education (CSE)	25.5m	31.9m	-20%	235.6m	147.8m	63%
5*	Number of educators trained by Member Associations to provide CSE to young people or to provide CSE training to other educators (training of trainers)	109,426	154,692	-29%	n/a	538,776	n/a
OUTCOME 3 INDICATORS							
7	Number of SRH services provided	142.9m	181.3m	-21%	961.5m	801.6m	83%
8	Number of couple years of protection	26.8m	27.0m	-1%	103.2m	117.1m	113%
9	Number of first-time users of modern contraception	5.5m	6.6m	-16%	60.2m	30.5m	51%
10*	IPPF clients who would recommend our services to family or friends as measured through the Net Promoter Score methodology	69%	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
11	Number of SRH services enabled	75.2m	71.0m	6%	297.8m	283.4m	95%
17**	Number of clients served in humanitarian settings	5.5m	4.6m	18%	n/a	18.3m	n/a
OUTCOME 4 INDICATORS							
12	Total income generated by the Secretariat (US\$)	166.0m	191.5m	-13%	792.7m	745.9m	94%
13	Total income generated locally by unrestricted grant-receiving Member Associations (US\$)	215.9m	252.1m	-14%	1,865.0m	1,315.2m	71%
14	Proportion of IPPF unrestricted funding used to reward Member Associations through a performance-based funding system	6%	8%	-2%	20%	n/a	n/a
15	Number of IPPF volunteers	316,798	314,068	1%	n/a	n/a	n/a
18**	MAs receiving no more than 50% of their income from IPPF unrestricted grant	74%	79%	-5%	n/a	80%	n/a

KEY

* Revised metric for 2020

** New metric for 2020

COMMENT NOUS RÉPONDÎMES À LA COVID 19

L'IPPF créa rapidement un groupe de travail COVID-19 qui travailla à la mise en place d'un écosystème SDSR résilient pour les associations membres de l'IPPF, structuré autour de quatre volets :

- 1 : Veiller à la fourniture ininterrompue de services de SSR essentiels.
- 2 : Protéger, prôner et promouvoir la SDSR en notre qualité de défenseurs responsables.
- 3 : Renforcer la résilience des Associations membres de l'IPPF pour gérer les perturbations.
- 4 : Promouvoir la collecte de données et l'apprentissage croisé.

Collecte des données et partage d'informations

Le groupe de travail recueille des données auprès des associations membres dans le cadre de trois enquêtes successives en mars, mai/juin et novembre 2020. L'objectif initial était d'évaluer l'impact de la COVID-19 sur les opérations, la dotation en personnel et l'offre de services des associations membres.

L'IPPF fixe ensuite des objectifs à plus long terme pour assurer la continuité des services de SSR, protéger l'agenda des SDRS et renforcer la résilience pour gérer les perturbations futures. Le dernier cycle de collecte de données se concentra sur les innovations et adaptations pérennes apportées par les associations membres à leurs programmes en réponse à la pandémie.

Les résultats de l'enquête et des conseils en rapport avec les sujets des enquêtes furent publiés sur un microsite et sur l'application de gestion de projet, *Slack*, permettant aux associations membres de se connecter et d'accéder aux ressources.

Plaidoyer et communication

Des tâches clés de plaidoyer furent élaborées pour les associations membres afin qu'elles les adaptent à leurs géographies et à leurs publics spécifiques. De bonnes pratiques de plaidoyer leur furent communiquées qui ont contribué à des changements politiques et législatifs importants. Depuis janvier 2020, les associations membres agissent de façon proactive pour assurer la continuité des services essentiels de SSR et pour se protéger contre les menaces pesant sur les droits sexuels et reproductifs.

Le groupe de travail a organisé et participé à des webinaires à l'intention des associations membres sur la réponse à la COVID-19. Il a également augmenté la visibilité des besoins en matière des SDRS dans le contexte de la COVID-19 dans les forums régionaux et internationaux. Une forte présence en ligne - réaffirmant l'importance des SDRS dans le contexte de la COVID-19 - a été assurée sur les sites web, les médias et les réseaux sociaux de l'IPPF.

Fonds et produits

Grâce à son action rapide et coordonnée, l'IPPF a pu collecter plus de 4 millions de dollars pour sa réponse à la Covid-19 et a permis le déblocage de plus de 3 millions de dollars de fonds d'urgence pour 70 associations membres confrontées à des bouleversements majeurs.

Des EPI et des produits essentiels de SR ont été achetés et livrés aux associations membres qui en avaient le plus besoin. Grâce à des partenariats avec divers programmes de l'ONU, l'IPPF a réussi à approvisionner des associations membres même dans des endroits difficiles d'accès, comme le Yémen, la Syrie, le Somaliland et la Sierra Leone. En outre, plus de 50 employé-e-s ou volontaires directement touché-e-s par la Covid-19 ont bénéficié d'un soutien grâce à un fonds de solidarité interne.

Fonds de solidarité

Le Directeur général a lancé un appel à tous les membres du personnel de l'IPPF en avril 2020 afin qu'ils/elles fassent des dons afin de créer un Fonds de solidarité restreint interne pour soutenir le personnel en première ligne en octroyant de petites subventions aux personnes directement touchées par la pandémie. À ce jour, plus de 50 demandes émanant de trois régions ont été traitées pour soutenir les employé-e-s de première ligne.

Innovations des Associations membres

Les associations membres se sont rapidement adaptées et ont utilisé la télémédecine pour assurer la continuité de l'information, du conseil, de la consultation, du suivi et des renvois en consultation en matière de SSR dans de nombreux pays, par exemple Aruba, l'Australie, l'Estonie, la Géorgie, l'Inde, le Soudan et les Philippines.

Les associations membres ont également développé leur offre d'ESI/ESC numérique (éducation sexuelle complète/intégrée) via WhatsApp, Skype et autres canaux virtuels. Des associations membres telles que la Mongolie, l'Ouganda, le Bahreïn, l'Autriche et la Côte d'Ivoire ont adopté des approches virtuelles pour offrir aux jeunes des programmes d'éducation sexuelle complète de qualité.

Pour que personne ne soit laissé pour compte, d'autres associations membres (dont le Vietnam, le Cameroun, le Pakistan, la Dominique et la Thaïlande) ont fourni à leurs clientes confinées des services et des produits de SSR, notamment des contraceptifs, des kits de test de grossesse et des avortements médicamenteux.

Principaux enseignements de la réponse de l'IPPF à la Covid-19

La programmation adaptative et le renforcement de la résilience organisationnelle sont essentiels pour atténuer l'impact de la crise. L'impact de la Covid-19 sur le comportement sexuel, les relations et les besoins en matière de SDR évolue et devra être suivi de près pour que la réponse de l'IPPF soit toujours appropriée.

Priorités et plans futurs

L'IPPF soutiendra les associations membres dont les opérations ont été compromises. Elle s'appuiera sur les stratégies innovantes développées par les associations membres pour s'assurer que les modèles d'offre de services continuent à répondre aux besoins des client-e-s – leur permettant ainsi d'accéder à des produits de SR abordables et de qualité via une chaîne logistique efficace.

Pour plus d'informations sur la réponse de l'IPPF à la Covid-19, veuillez vous rendre sur le site ippf-covid19.org

Faire une différence en 2020

La section suivante donne un bref aperçu des activités clés de l'IPPF en 2020, réunies sous ses quatre principaux résultats. Vous trouverez de plus amples informations dans le *Rapport annuel de performance 2020 de l'IPPF*, qui offre plus de détails sur chacun de nos domaines stratégiques, ainsi que des études de cas mettant en évidence les réalisations des associations membres subventionnées. Pour en savoir plus, consultez le site www.ippf.org.

Les études de cas ci-dessous sont quelques exemples de l'action mondiale de l'IPPF. Ce qui se cache derrière ces exemples, c'est la prestation quotidienne de millions de dollars de services de santé et de droits sexuels à certaines des personnes les plus pauvres de la planète.

La défense des droits - résultat 1

Depuis les premiers stades de la pandémie due à la Covid-19, l'IPPF et ses associations membres ont plaidé auprès des gouvernements, des décideurs régionaux et internationaux, et des organisations de la société civile, pour préserver l'accès aux SDR pour tous ceux qui en ont besoin.

Au cours de l'année écoulée, les opposants aux SDR ont utilisé à plusieurs reprises la pandémie pour revenir sur ce qui avait été durement acquis pour les droits des femmes en tentant de restreindre l'accès aux SDR. L'IPPF et ses associations membres ont contré ces tentatives en plaidant activement pour que la SDR ne soient pas relégués au second plan dans la lutte contre la Covid-19, en assurant la pérennité des services et des programmes et en garantissant des investissements, des financements et un soutien à long terme pour la SDR.

L'interdiction quasi-totale de l'avortement en Pologne s'est encore durcie en 2020. La décision, qui annule une loi de 1993 qui autorisait les avortements en cas d'anomalies fœtales, a été brusquement mise en œuvre en janvier 2021. En réaction, des centaines de milliers de personnes sont descendues dans la rue pour lutter pour les droits reproductifs lors des plus grandes manifestations que la Pologne ait connues depuis plus de quarante ans.

La nouvelle réglementation sur l'avortement n'est qu'une des manifestations en Pologne du développement d'un régime politique conservateur de plus en plus autoritaire et répressif. Cette tendance s'est traduite par des attaques contre la communauté LGBT, la criminalisation de l'éducation sexuelle, l'érosion de l'état de droit et la remise en cause des droits fondamentaux des citoyens et de la démocratie. Un nouveau projet de loi visant à emprisonner les femmes pendant cinq ans si elles avortent va être soumis au parlement, ainsi qu'un projet visant à se retirer de la Convention d'Istanbul sur la violence à l'égard des femmes.

En 2020, le réseau européen de l'IPPF décidait d'axer ses efforts de plaidoyer sur la Pologne. Un plaidoyer traditionnel dans un pays où le gouvernement contrôle le parlement et la quasi-totalité du système judiciaire et des médias avait peu de chances de trouver écho. L'équipe du *programme Accélérateur de mouvements* de l'IPPF - qui soutient les mouvements sociaux et formule des réponses à l'opposition - a donc dû agir de manière radicale et œuvrer à l'unisson pour cette cause. Elle organisa des réunions hebdomadaires avec des organisations de défense des droits humains, des groupes parlementaires et des militant-e-s pour l'avortement afin de renforcer le plaidoyer au niveau européen et la couverture médiatique de la situation en Pologne. Elle s'est également attachée à contrer la désinformation et la diffamation des manifestant-e-s par les autorités grâce à une communication intensive - en s'assurant que les messages des militant-e-s parviennent aux médias européens et internationaux.

Elle créa une coalition réactive et connectée d'acteur-ric-e-s des SDRS qui maintiennent la pression pour un changement en Pologne, ce qui a amené de nombreuses organisations de premier plan comme Human Rights Watch, Amnesty International, CIVICUS, le Forum parlementaire européen, le Center for Reproductive Rights, Women on Web, l'Abortion Provider Network, ainsi que les partenaires et associations membres de l'IPPF en Europe. Cette approche unifiée a permis au Réseau européen - et aux militant-e-s - d'être plus visibles, plus motivé-e-s et mieux équipé-e-s pour faire échec aux manœuvres négatives et promouvoir un agenda positif.

AUTRES TEMPS FORTS DU PLAIDOYER

Changement de la loi sur l'avortement en Nouvelle-Zélande : Pendant des décennies en Nouvelle-Zélande, l'avortement n'était légal que si deux médecins certifiaient que les motifs légaux du *Crimes Act (loi sur les crimes)* étaient réunis. La plupart des 13 000 avortements (97 %) pratiqués chaque année étaient autorisés pour des raisons de santé mentale. Cette situation entraînait une grande détresse, des retards et un accès limité aux services. La réforme de la loi est devenue une priorité du gouvernement sous la Première ministre Mme Jacinda Ardern. En 2018, le gouvernement lançait une révision de la législation néo-zélandaise sur l'avortement. En 2019, il présentait un projet de loi sur l'avortement. Face à la vive opposition à la réforme de l'avortement, New Zealand Family Planning (une association membre de l'IPPF) a pris la tête d'un groupe de plus de 30 organisations - allant du *Collège des sages-femmes* à la *Fondation pour la santé mentale* et au *Refuge des femmes* – qui signa une lettre ouverte en faveur de la réforme de la loi. Le message clé était que la réforme visait à garantir l'accès à des soins de santé de qualité prodigués avec compassion et conformes aux meilleures pratiques. Le 18 mars 2020, le Parlement néo-zélandais votait pour retirer l'avortement du *Crimes Act* et le traiter comme une question de santé dans la législation.

Un moment décisif pour la défense des SDRS dans le Pacifique : Avec le soutien de l'IPPF, l'Honorable Tuilaepa, Premier ministre de Samoa et l'un des plus anciens dirigeants de la région, a

exprimé son soutien à l'éducation sexuelle complète (ESC) en déclarant qu'il pensait que les programmes d'éducation sexuelle réussis dans le monde entier avaient prouvé que les jeunes informés étaient moins enclins à adopter des comportements sexuels à risque et étaient plus susceptibles d'avoir des relations sociales et sexuelles respectueuses. L'événement a bénéficié d'une large couverture médiatique régionale, contribuant à promouvoir le message de l'importance de l'ESC.

Promotion des SDSR et de l'ESC dans le Monde arabe : Parmi les succès du bureau régional du Monde arabe en matière de plaidoyer figure un protocole d'accord de partenariat avec la Ligue des États arabes, ce qui lui permet de contribuer aux politiques régionales de SDSR. L'association membre marocaine a collaboré avec le ministère de la Santé à une étude du coût de la planification familiale afin d'informer la prise de décision eu égard aux programmes nationaux, et a également réussi à plaider pour l'intégration de l'ESC dans les programmes scolaires.

Placer la SDSR au cœur de l'élaboration des politiques de l'Union européenne (UE) : Le plaidoyer régional et la communication stratégique de l'IPPF ont permis de prioriser la SDSR dans les principales politiques à long terme de l'UE (nouvelle *Stratégie de l'UE pour l'égalité entre les hommes et les femmes* et le *Plan d'action III de l'UE pour l'égalité entre les hommes et les femmes*) et ont contribué à la reconnaissance des SDSR dans trois instruments principaux du nouveau budget de l'UE 2021-2027, à savoir *l'aide au développement*, *la préservation de l'état de droit et des valeurs dans l'UE* et le nouveau programme *UE pour la santé (ou EU4Health)*. Cela a également permis de veiller à ce que la réponse globale de l'UE à la Covid-19 inclue la SDSR.

Les chefs traditionnels deviennent des agents du changement en Afrique : le plan d'action de Maputo (le cadre politique continental sur la SDSR) a donné aux parlementaires et chefs traditionnels et religieux (Côte d'Ivoire, Malawi, Maroc et Sierra Leone) les moyens de plaider en faveur d'une législation favorable, et leur a permis de renouveler leur engagement pour les droits des femmes en révisant les politiques restrictives en matière d'avortement dans leur pays.

Le bureau régional africain de l'IPPF a remporté quelques victoires notables en matière de plaidoyer lorsque le gouvernement namibien a annulé sa décision de se retirer de l'engagement de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe sur l'ESC. En Zambie, le parlement a retiré une motion réactionnaire qui visait à suspendre l'offre d'ESC dans les écoles.

Un meilleur accès à l'avortement grâce à la technologie en Asie du Sud : l'APF népalaise, ainsi que d'autres groupes de la société civile, ont plaidé en faveur de l'approbation des directives gouvernementales provisoires pour l'avortement médicalisé à domicile grâce aux services de proximité et à la télémédecine. Cette décision a permis de sauver la vie de nombreuses femmes et jeunes filles pendant la pandémie.

Avortement légal, sûr et gratuit dans les Amériques : la "vague verte" de l'Argentine a marqué des points en matière de plaidoyer en 2020 lorsque le Sénat approuva une loi nationale sur l'avortement légal, sûr et gratuit – le résultat de décennies de travail du mouvement des femmes argentines fièrement soutenu par l'IPPF. L'Argentine rejoint ainsi Cuba et le Guyana sur la liste des pays des Amériques et des Caraïbes où l'avortement est libéralisé. L'IPPF continuera à soutenir l'accès aux services de SSR et le plaidoyer pour faire progresser la SDSR et les droits humains dans la région.

L'autonomisation des communautés : résultat 2

Bien que l'année 2020 ait débuté comme une année "normale", l'évolution de la crise due à la Covid-19 a obligé l'IPPF à réagir rapidement pour s'assurer qu'elle pourrait maintenir son action dans la communauté en donnant aux gens des informations et un accès aux services essentiels. Lorsque les interactions en face-à-face sont devenues plus difficiles en raison des confinements nationaux de par le monde, de nombreuses associations membres ont réorienté alors leurs activités sur la toile, réussissant à fournir des informations et des services essentiels par voie numérique. Vous trouverez ci-dessous quelques exemples des nombreuses façons dont l'IPPF s'est adaptée et a poursuivi ses activités.

Poursuite de la mise en place de l'ESC : malgré la fermeture des écoles, les associations membres de l'IPPF ont fourni une ESC en ligne et via les réseaux sociaux, offrant aux jeunes des informations et les mettant en relation avec des services essentiels. Par exemple, l'association membre du Ghana a commencé à offrir une ESC numérique, de jeunes volontaires recevant une formation, des smartphones et un appui pour préparer le contenu de cette ESC et la partager avec leurs pairs. Les associations membres ont été confrontées à plusieurs difficultés lorsqu'il s'est agi de dispenser l'ESC en ligne et/ou sur les réseaux sociaux. Partout où les jeunes n'ont pas accès aux technologies numériques, les associations membres ont dû avoir recours à des modèles hybrides : utiliser leurs réseaux de jeunes et leurs pairs éducateurs pour maintenir l'engagement des jeunes et dispenser l'ESC par le biais d'actions de proximité, en fonction de la sévérité des confinements.

Garantir un financement continu : Avant même que la Covid-19 ne frappe, le bureau régional du monde arabe (AWRO) travaillait d'arrache-pied pour fournir des services de SDR dans le cadre de crises et catastrophes humanitaires. Après avoir organisé des consultations virtuelles avec ses associations membres afin de se pencher sur des stratégies innovantes d'offre de services d'ESC et de SSR, AWRO a ensuite débloqué des fonds régionaux pour assurer la continuité des programmes.

Prestation de services taillée sur mesure : En réponse à la Covid-19, les méthodes de prestation de services ont été adaptées. En raison des restrictions de mouvement, des visites de porte-à-porte socialement distantes ont été lancées dans neuf pays africains participant à l'Initiative mondiale de prise en charge complète de l'avortement. Ces visites ont permis de sensibiliser les gens à l'avortement, à la contraception et aux services disponibles dans les cliniques de la région, augmentant ainsi le recours aux services de SDR dans ces pays. Au Somaliland, l'association membre a équipé des cliniques mobiles afin de mieux gérer les urgences de la Covid-19 et de SSR.

L'aide est au bout du fil : Au Soudan, en réponse à la Covid-19, l'association membre a mis en place un centre d'appel avec une ligne téléphonique dédiée aux services de SSR. Bien que les 43 millions de dollars d'habitants du Soudan soit à 70 % rurale et pauvre, et que le pays compte d'importantes populations nomades, de personnes déplacées internes et de réfugiés, plus de 31,7 millions de dollars de personnes possèdent un téléphone portable. Face aux perturbations accrues d'un système de santé déjà mis à rude épreuve, un centre d'appel constitué de médecins offre un bon moyen de continuer à fournir des services de SDR. Cette initiative a été promue au niveau national à la radio et par SMS en collaboration avec la plus grande entreprise de télécommunications du pays. Il y eut 89000 appels en six mois à partir d'avril 2020, à partir desquels près de 28 000 services furent fournis, y compris 19 800 services de counselling et de consultation, 3 400 examens de laboratoire, 2 600 ordonnances médicales et 1 980 renvois en consultation.

Investissement dans l'autonomisation : grâce à une initiative de projet avec *She Decides* et le gouvernement belge, l'IPPF a créé une nouvelle génération de leaders communautaires qui sensibilisent leurs pairs à la SDR et soutiennent le droit fondamental des filles et des femmes de choisir par elles-mêmes si, quand et combien d'enfants elles désirent. Grâce à cette action, l'IPPF a pu poursuivre ses efforts pour améliorer les droits sexuels et reproductifs des filles et des femmes au Burkina Faso, au Burundi, au Lesotho, au Mozambique, en Tanzanie et en Ouganda.

En Europe : l'IPPF a continué à faire de la recherche comme base de son travail, en effectuant des analyses contextuelles dans sept pays sur lesquelles fonder des messages, une mobilisation et des stratégies de SDR sur mesure. L'IPPF a soutenu ses partenaires en Pologne, comme nous l'avons souligné précédemment, dans leur lutte contre les efforts du gouvernement visant à interdire l'avortement et l'éducation sexuelle, en amplifiant sur les réseaux sociaux les actions des mouvements sociaux aux échelons régional et national.

Au service des populations : Résultat 3

L'année 2020 fut l'occasion pour l'IPPF de s'adapter et de réagir en permanence à un paysage sanitaire en constante évolution et d'agir pour faire face au stress supplémentaire de la Covid-19 auquel durent faire face les personnes vivant dans la précarité. Les associations membres de l'IPPF se sont adaptées pour fournir des services de SSR essentiels à domicile, notamment l'avortement médicalisé, la contraception, le dépistage du VIH/des IST et le dépistage du cancer du col de l'utérus. Grâce à leurs interventions sanitaires innovantes et numériques et à leurs initiatives de sensibilisation des communautés, elles purent continuer à fournir des services essentiels.

Les crises humanitaires ne se sont pas arrêtées pour la Covid-19 - la pandémie a exacerbé les vulnérabilités existantes et a créé de nouveaux besoins humanitaires. En 2020, on estime que 235,4 millions de dollars de personnes ont eu besoin d'aide humanitaire et de protection, par rapport à 168 millions de dollars en 2019, qui avait déjà vu le nombre le plus élevé depuis des décennies. Exposées au risque de grossesse non désirée, d'infections sexuellement transmissibles, de violence sexiste et de mortalité maternelle, les femmes et les filles sont parmi les personnes les plus vulnérables en contexte humanitaire. Tout au long de 2020, l'IPPF a promu une action humanitaire localisée, a contribué à garantir l'accès à des services de SSR vitaux, y compris des soins d'avortement sans risque et a offert son aide aux survivantes de violences sexuelles et sexistes en situations d'urgence.

La pandémie a entraîné un pic de violence domestique qui affectât les jeunes de manière disproportionnée. En août 2020, le Groupe consultatif médical international (IMAP) de l'IPPF adopta une déclaration sur la violence sexiste reconnaissant la nécessité d'intensifier le travail communautaire, y compris dans les contextes humanitaires.

TEMPS FORTS DE LA PRESTATION DE SERVICES PAR L'IPPF EN 2020

Le Bureau régional pour le monde arabe (AWRO) continue d'offrir des services : AWRO a travaillé sans relâche pour fournir des services de santé et de SDRS dans un contexte de crises humanitaires et socio-économiques graves et de déplacements [de populations] prolongés (aggravés par la Covid-19) au Yémen, en Syrie, au Liban et au Soudan. Les associations membres du Yémen et de la Syrie, touchées par le conflit, ont dû faire face à d'énormes difficultés pour obtenir suffisamment d'EPI (équipement de protection individuelle) afin de faire fonctionner leurs cliniques en toute sécurité, mais elles ont pu poursuivre leurs activités. En Syrie, l'association membre a réussi à maintenir la plupart des cliniques ouvertes et à fournir des services à domicile. Malgré que gouvernement yéménite soit dans le déni de la Covid-19, l'association membre a réussi à poursuivre son offre de services de SSR en s'appuyant sur le message suivant : « la vie des femmes et des filles au Yémen compte toujours ».

Réponses à la violence sexiste dans le cadre d'une crise humanitaire en Palestine : une ligne d'assistance téléphonique a été mise en place pour soutenir les survivantes de la violence sexiste, en leur fournissant des conseils et un suivi, et en assurant leur protection.

Assistance au Liban à la suite de l'explosion de Beyrouth : les bureaux de l'IPPF à Londres et à Tunis ont aidé l'association membre du Liban à offrir des services de SSR aux femmes et aux filles après l'explosion catastrophique de Beyrouth, l'une des plus grandes explosions non nucléaires jamais enregistrées. Ils ont fourni des services de SSR et d'aide suite aux cas de violence sexiste, ainsi que des services de soutien psychosocial, dans des tentes au milieu de bâtiments détruits, malgré les défis supplémentaires posés par la Covid-19 et la crise économique dévastatrice qui a suivi.

En Asie du Sud : Même avant la Covid-19, quarante ans de guerre en Afghanistan ont laissé une infrastructure de santé fracturée, avec des pénuries d'équipements médicaux et de personnel qualifié. En réponse aux restrictions de mobilité et à la peur des femmes d'accéder aux établissements de santé, l'Afghan Family Guidance Association (AFGA) décida de fournir des services de SDRS par l'intermédiaire de sages-femmes de proximité communautaire. L'association membre put ainsi offrir des

services de SDR à 229 105 personnes, distribuer 500 kits d'accouchement propres aux femmes visiblement enceintes et fournir des services de planification familiale à 66 172 personnes dans les quatre provinces afghanes les plus touchées par la Covid-19.

La région Afrique continue d'offrir des services : En Ouganda, Reproductive Health Uganda (RHU) a fourni des soins de SDR aux populations vulnérables de la région du Nord, y compris dans les camps de réfugiés à la frontière du Soudan du Sud. En 2020, la RHU a pu ouvrir une clinique à Adjumani afin d'étendre son réseau de services à la région du Nil occidental, où se trouve la plus grande population de réfugiés en Ouganda. Des services intégrés de SSR, dont la planification familiale, la gestion des IST et le dépistage du cancer du col de l'utérus, ont été fournis à 14 917 clientes à Adjumani.

Au Mozambique, l'association membre a construit et meublé un nouvel établissement de santé à Cabo Delgado qui répond aux besoins spécifiques des jeunes. Aujourd'hui, la clinique offre des services de SSR dans un quartier où ce service essentiel et vital est rare.

En Europe : Les associations membres ont plaidé avec succès pour un meilleur accès à la contraception, notamment pour les groupes vulnérables. En Bulgarie, une nouvelle législation a renforcé le rôle des médiateurs de santé Roms en matière de soins contraceptifs, garantissant que ces personnes essentielles continuent - avec le soutien de notre association membre - à répondre aux besoins des communautés Roms en période de Covid. En Serbie, des fonds gouvernementaux ont été alloués pour le counselling sur la contraception et la formation des personnels de santé.

Coordination à partir du centre, en utilisant le réseau mondial de l'IPPF : grâce à des partenariats avec des fabricants et des hauts responsables des achats de l'ONU, l'IPPF a utilisé ses chaînes logistiques mondiales pour se procurer des EPI et des produits de SR essentiels, contribuant ainsi à maintenir des services essentiels dans le monde entier, y compris dans des pays en crise comme le Yémen, la Syrie, le Somaliland et la Sierra Leone.

Unir et être performant : Résultat 4

Depuis la formation du Conseil d'administration de l'IPPF en mai 2020, la Fédération a fait évoluer sa structure de gouvernance devant la nécessité d'améliorer l'efficacité et la productivité du Secrétariat, de renforcer la responsabilité/ation et de réduire ses coûts.

Tout au long de ce processus, le Secrétariat va :

- partager plus efficacement savoirs, meilleures pratiques et informations
- améliorer communication, coordination et clarté des rôles, notamment en renforçant les synergies entre les bureaux et les équipes
- Veiller à une meilleure efficacité du travail inter-équipes grâce à un système de management matriciel, en plaçant les bonnes personnes, au bon endroit, au bon moment
- Définir des responsabilités claires pour le processus
- Impliquer les associations membres et soutenir le renforcement de leurs capacités.

Les gains réalisés grâce à ce processus seront réinvestis dans des systèmes permettant de moderniser les opérations et d'assurer une plus grande responsabilité/ation grâce à des dispositifs de suivi clairs et une meilleure distribution des ressources.

En tant que plus haute autorité, l'Assemblée générale se situe au sommet du nouveau système de gouvernance de l'IPPF et définit l'orientation stratégique de la Fédération. La nouvelle structure de gouvernance comprend le Comité des nominations et de la gouvernance et le Conseil d'administration et ses comités, à savoir le comité des finances, d'audit et des risques, le Comité des politiques, stratégie et investissements ; le Comité technique d'allocation des ressources et le Comité des membres. Ces organes sont désormais fonctionnels et leurs membres ont été intégrés/orientés.

Afin de réformer la gouvernance au niveau national, le Secrétariat de l'IPPF lança son initiative mondiale en faveur du renforcement de la gouvernance des associations membres. L'Initiative vise à aider les Associations membres à renforcer leur gouvernance organisationnelle, les associations sélectionnées recevant de petites subventions de l'IPPF pour mettre en œuvre des réformes locales.

Au printemps 2020 elle pilota une première cohorte de 9 associations membres issues des pays suivants : Cameroun, Danemark, Inde, Malaysia, Mozambique, Palestine, Pakistan, Sri Lanka et Ouganda Six autres associations membres ont été sélectionnées pour un second cycle qui débute en janvier 2021, en Afghanistan, à Fidji, en Indonésie, au Mali, au Maroc et au Nigeria. Le soutien global à ces associations membres inclut :

- Revue et renforcement de la gouvernance conformément aux principes des meilleures pratiques.
- Examen des règlements et statuts par rapport aux meilleures pratiques et au cadre juridique national.
- Des conversations avec les parties prenantes sur les options de développement et de renforcement de la gouvernance.
- Soutien technique et en matière de communication.

RESTRUCTURATION ORGANISATIONNELLE DE L'IPPF

La restructuration organisationnelle de l'IPPF s'inscrit dans le prolongement des réformes de gouvernance et est principalement motivée par le désir [et la nécessité] de réduire les coûts du Secrétariat à 30 % du total des fonds non restreints de la Fédération - ce qui permet de mettre davantage de fonds à la disposition des associations membres.

Cette restructuration s'articule autour de trois principes clés :

- Les fonctions ayant une orientation client similaire doivent travailler plus étroitement ensemble
- Les fonctions du Secrétariat doivent être positionnées plus près de leurs client-e-s et là où elles sont le plus efficaces.
- Amélioration de l'efficacité et de la productivité du Secrétariat, renforcement de la responsabilité/ation et réduction des coûts.

Des décisions clés furent prises avant la restructuration, afin de promouvoir :

- une approche centrée sur les associations membres
- une organisation plus sûre, avec un meilleur alignement des valeurs organisationnelles sur les comportements individuels.
- une résilience financière face à l'incertitude. À cette fin, l'équipe de direction s'est fixé un plafond initial de 20 millions de dollars à prélever par le Secrétariat sur les fonds de base non restreints de 2021 - soit environ 30 % du financement de base.
- un processus unifié et ascendant pour le planning annuel et pour le budget 2021
- le financement de base non restreint et le financement restreint sont considérés comme étant d'importance égale.

Des fonctions mondiales seront établies permettant à des équipes transversales de travailler grâce au système de management matriciel. Les régions se verront confier des responsabilités plus claires et

seront en mesure de tirer parti de la participation des associations membres. Le Secrétariat se concentrera sur le soutien entre pairs, en connectant les associations membres à l'échelle mondiale afin de partager les savoirs, renforcer les capacités et exploiter les synergies.

PREMIERS RÉSULTATS DE LA RESTRUCTURATION

La restructuration prit fin en octobre 2020. L'objectif de réduction de la part du Secrétariat dans le financement de base non restreint à 30 % a été atteint, les coûts globaux de l'organisation étant réduites de 7 millions de dollars. Le Secrétariat a été rationalisé et l'accent a été mis sur les priorités des associations membres afin de respecter les engagements de l'IPPF pour la SDRS à l'échelle mondiale et régionale.

Une nouvelle IPPF est en train d'émerger - moins hiérarchisée et mieux positionnée afin de prioriser une plus grande partie de ses ressources de base vers les associations membres, et ultimement vers les personnes qu'elle s'est engagée à aider.

AUTRES ACTIVITÉS ORGANISATIONNELLES

Initiatives antiracistes

En 2020, l'IPPF entamait un processus d'examen et de traitement des questions liées au racisme et à l'héritage colonial au sein de l'organisation. En tant qu'ONG centrée sur l'autonomisation, la fin de la discrimination et l'éradication de la pauvreté, l'IPPF se doit de refléter ces principes de justice sociale en interne.

Un groupe de travail fut ainsi créé, composé de membres du personnel de tous les échelons de l'organisation, dont des membres de la nouvelle association du personnel. En outre, une équipe de chercheurs fut missionnée pour élaborer une enquête à l'échelle du personnel et des associations membres sur le racisme au sein de la Fédération. Cette enquête anonyme et confidentielle portait sur la culture institutionnelle, le racisme et les dynamiques de pouvoir. Le programme visant à traiter les questions de racisme comprend deux phases : La phase 1 consiste en un audit des relations au sein de l'IPPF ainsi qu'entre l'IPPF et ses associations membres. La phase 2 se déroulera une fois cet audit terminé et comprendra des ateliers de débriefing et de recherche de solutions axés sur les meilleures pratiques d'autres organisations et des conversations sur la manière dont l'IPPF peut devenir une organisation véritablement antiraciste.

Développer notre base de sympathisants et d'activiste volontaire

Dès ses débuts, en 1952, l'IPPF était gérée par des volontaires réparti-e-s dans ses pays fondateurs. Depuis lors, sa base de volontaires et de partisans s'est considérablement élargie. Les volontaires de l'IPPF vont de celles et ceux qui sont impliqués aux échelons de la gouvernance et des associations membres aux éducateurs pairs, en passant par les volontaires des cliniques, les leveurs de fonds et les militants et activistes. Les volontaires travaillent généralement quelques heures par semaine (en moyenne 3,5 heures) mais ils et elles sont essentielle-s au fonctionnement de l'IPPF, contribuant aux campagnes en faveur de la santé et des droits sexuels et reproductifs et dispensant une éducation et des services dans 45 000 dispensaires. Il est difficile de quantifier le nombre total d'heures de volontariat des volontaires de la base qui apportent leur soutien aux associations membres de l'IPPF à l'exécution de leurs programmes et de leurs campagnes.

Consciente de la valeur ajoutée des jeunes volontaires, l'IPPF a lancé en 2020 sa boîte à outils pour une approche centrée sur les jeunes afin de permettre à ces derniers de participer aux espaces de décision au sein de la Fédération. L'IPPF renforcera encore son programme de volontariat afin de recruter des personnes possédant les compétences nécessaires à la poursuite de sa mission à une époque où les contraintes budgétaires sont de plus en plus sévères.

Le développement de l'Entreprise sociale

L'IPPF s'est engagée à soutenir les associations membres dans le développement d'activités d'entreprise sociale dans le but de générer des revenus, de diversifier les sources de financement et au bout du compte de parvenir à la viabilité et la pérennité organisationnelle et financière.

Pour ce faire, l'IPPF promeut sans cesse les programmes d'entreprise sociale auprès des associations

membres, sous la houlette du pôle de l'entreprise sociale dirigé par l'association membre du Sri Lanka. L'IPPF a organisé de nombreuses sessions de formation virtuelle sur le sujet à l'intention de ses associations membres et elle continue de leur apporter un appui pour les aider à créer leurs propres sources de revenus. Des entreprises prospères ont déjà été créées dans de nombreuses associations membres, allant de la vente de contraceptifs à la fourniture de services de santé, en passant par la gestion d'une maison d'hôtes et d'un café.

L'IPPF dans les Amériques et les Caraïbes

L'IPPF a travaillé sur un processus de changement dans la région des Amériques et des Caraïbes, après que l'ancien bureau régional de l'Hémisphère occidental (WHRO) se soit séparé de la Fédération le 1^{er} septembre 2020. L'IPPF a actualisé ses priorités dans la région afin de s'assurer que les femmes, les filles et les jeunes, et en particulier les laissés-e-s pour compte, demeurent au cœur de son action. L'IPPF s'est engagée à construire une Fédération plus forte dans la région sous la direction des associations membres œuvrant dans 21 pays. Un nouveau bureau régional avec deux sites, en Colombie et à Trinité-et-Tobago, ouvrira en 2021, tandis que dans plusieurs pays de nouvelles associations membres sont en train d'être identifiées.

L'IPPF en tant qu'organisation apprenante

Le réseau européen de l'IPPF a poursuivi son parcours pour devenir une organisation apprenante, en investissant dans une « communauté de pratique » - partageant meilleures pratiques et savoirs, effectuant des revues après action, formant 13 associations membres à la protection et réalisant des évaluations de genre et de leurs programmes.

Tout au long de 2020, le Réseau européen a communiqué des mises à jour hebdomadaires sur l'impact des restrictions dues à la Covid-19 envers la SDSR et il a mis au point un dispositif de réponse rapide pour contrer les attaques de l'opposition, ce qui lui a permis d'adapter rapidement les priorités et de répondre aux besoins.

Flexibilité relocaliser les bureaux régionaux

Dans le cadre de la restructuration de l'IPPF vers un Secrétariat plus agile, efficace et unifié, l'équipe humanitaire qui travaillait au sein du pôle Asie-Pacifique à Bangkok fut intégrée en 2020 dans les bureaux existants du Secrétariat, la majorité étant relocalisée dans le bureau régional de la région Asie de l'Est et du Sud-est et Océanie (ESEAOR) à Kuala Lumpur.

Lorsqu'il fut inauguré en mars 2017, le pôle Asie-Pacifique de l'IPPF abritait les bureaux d'ESEAOR et de la région Asie du Sud (SAR), la Planned Parenthood Association of Thailand (PPAT) et le nouveau pôle humanitaire de l'IPPF. L'intention était que son emplacement à Bangkok maximise les possibilités de collaboration régionale avec d'autres organisations humanitaires et de développement.

Cependant, les problèmes liés à l'obtention de permis de travail et de visas pour que le personnel puisse travailler en Thaïlande ont gravement limité les opérations, ce qui empêcha ESEAOR et SARO de transférer entièrement leurs équipes à Bangkok. En 2018, le Conseil de gouvernance de l'IPPF décidait du retour du bureau régional d'ESEAOR à Kuala Lumpur. L'équipe humanitaire continuait à fonctionner depuis Bangkok, mais son isolement géographique – par rapport aux autres bureaux du Secrétariat – devenait problématique. Pour contrer cet " effet de silo " et mieux intégrer le travail humanitaire à la fonction générale du Secrétariat de l'IPPF, l'équipe humanitaire déménagea et intégra ESEAOR à la fin 2020. La communication, la collaboration et l'efficacité de l'action humanitaire et de développement de l'IPPF s'en sont déjà trouvées grandement améliorées.

Une responsabilité plus forte

Le bureau régional Afrique de l'IPPF a procédé à une restructuration organisationnelle, en conformité avec les réformes de l'IPPF et aux restrictions dues à la Covid-19, afin de renforcer la résilience du bureau régional.

Quinze associations membres africaines ont été soutenues avec succès dans la mise en œuvre de leurs plans d'action post-accréditation - dans le cadre desquels les équipes d'accréditation et les associations

membres élaborent un plan d'action visant à combler les manques en matière de conformité.

Six associations membres supplémentaires utilisent désormais le logiciel DHIS2 (un système d'information hospitalier) pour saisir et analyser les données relatives aux services de santé.

Réponse rapide en Asie du Sud

Lorsque la Covid a frappé, SARO conçut un fonds de continuité des activités avec des fonds affectés restreints afin de soutenir associations membres et partenaires en Afghanistan, au Pakistan, au Sri Lanka, au Bangladesh, en Inde, aux Maldives et au Bhoutan. Le fonds a permis de fournir des équipements de sécurité essentiels et de distribuer des trousseaux d'hygiène aux communautés les plus marginalisées. La plupart des associations membres ont maintenu plus de 50 % de leurs services et ont dispensé une formation à la sécurité aux prestataires de services.

SARO fut également été l'une des premières régions à piloter un processus d'accréditation en ligne. L'équipe a réussi à créer un modèle qui pourrait être adapté aux besoins locaux d'autres associations membres, en offrant une combinaison de visite virtuelle et de revues en personne dans un format en ligne.

ÉTAT DES RÉSERVES

Le Conseil d'administration a revu le niveau des réserves. La note 15 des états financiers indique la ventilation des réserves entre le fonds général, les fonds affectés, les fonds restreints et les fonds de dotation. Le montant total des fonds détenus au 31 décembre 2020 s'élevait à 82,4 millions de dollars (2019 : 79,8 millions de dollars), y compris les engagements du régime de retraite. Sur ce montant, 31,0 millions de dollars (2019 : 29,0 millions de dollars) étaient des fonds restreints et 28,9 millions de dollars (2019 : 31,2 millions de dollars) étaient des fonds désignés, tandis qu'un montant supplémentaire de 1,4 million de dollars (2019 : 1,3 million de dollars) était détenu au nom d'une association membre au Cap-Vert.

En mai 2013, le Conseil de gouvernance (prédécesseur du Conseil d'administration) approuvait un objectif de réserves générales fondé sur les risques, compris entre 18 et 24 millions de dollars. Cet objectif est depuis revu tous les ans et s'est avéré approprié. L'IPPF continue donc d'utiliser cet objectif pour évaluer le niveau optimal de ses réserves. La politique de réserves de l'IPPF veille à ce que l'IPPF dispose des ressources nécessaires pour gérer le risque financier et la volatilité des produits à court terme et pour continuer d'investir dans des initiatives lui permettant d'atteindre ses objectifs définis dans le cadre stratégique actuel.

Le niveau de réserves générales du groupe au 31 décembre 2020 était de 21,5 millions de dollars, soit une augmentation de 4,6 millions de dollars par rapport au solde au 31 décembre 2019 s'élevant à 16,9 millions de dollars, et légèrement au-dessus de la fourchette fixée dans la politique de réserves. Le budget des charges non restreintes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2021 est de 61,7 millions de dollars. Le solde de la réserve générale actuelle de 21,5 millions de dollars au 31 décembre 2020 représente 34,8 % de ce montant budgétisé et fournit les flux de trésorerie nécessaires, la majeure partie des fonds non restreints étant reçue au cours du second semestre de l'exercice.

Les fonds non restreints sont affectés à la discrétion du Conseil d'administration. On y trouve 7,8 millions de dollars (2019 : 8,1 millions de dollars) de fonds affectés représentant les immobilisations. Des fonds ont été affectés à divers projets, notamment le Programme de l'Innovation - qui fournit des fonds pour développer des projets innovants et expérimenter de nouvelles démarches - ; et d'autres fonds ont été réservés à la mise en œuvre du Business plan du Secrétariat.

ÉTAT DES INVESTISSEMENTS

Il n'existe aucune restriction en vertu de la loi de 1977 en ce qui concerne les pouvoirs d'investissement de l'Organisme de bienfaisance. Les investissements de l'IPPF comprennent 1,7 million de dollars en espèces (2019 : 1,5 million de dollars détenus dans des placements cotés en Bourse) par son ancien bureau régional, la Région Hémisphère occidental de l'IPPF, ainsi qu'un bien immobilier d'une valeur de 1,1 million de dollars (2019 : 1,3 million de dollars). Ce bien a fait l'objet d'une évaluation indépendante au 31 décembre 2020..

Résumé financier

Les revenus du groupe ont augmenté de 2,4 millions de dollars (1,4 %) par rapport à 163,7 millions de dollars en 2019 pour atteindre 166,0 millions de dollars au cours de l'exercice. Les dépenses totales ont diminué de 1,8 million de dollars, partant de 161,4 millions de dollars en 2019 pour atteindre 159,6 millions de dollars, ce qui a permis au groupe de dégager un excédent net d'exploitation avant gains sur investissements (fonds non restreints et fonds restreints ensemble) de 6,6 millions de dollars pour l'exercice (2019 : 2,3 millions de dollars).

Le total des dépenses non restreintes de 58,7 millions de dollars (2019 : 60,2 millions de dollars) couvre les subventions aux associations membres et partenaires de 37,6 millions de dollars (2019 : 37,7 millions

de dollars), les charges du Secrétariat de 19,7 millions de dollars (2019 : 21,6 millions de dollars) et les frais de levée de fonds de 1,4 million de dollars (2019 : 1,1 million de dollars). L'excédent net d'exploitation non restreint s'élève à 3,2 millions de dollars pour l'exercice (déficit en 2019 de 0,44 million de dollars).

Le total des dépenses non restreintes de 100,8 millions de dollars (2019 : 101,2 millions de dollars) couvre les subventions aux associations membres et partenaires de 78,3 millions de dollars (2019 : 71,7 millions de dollars), les charges du Secrétariat de 20,7 millions de dollars (2019 : 26,4 millions de dollars) et les frais de levée de fonds de 1,9 million de dollars (3,1 millions de dollars). Un excédent restreint de 3,34 millions de dollars a été constaté. Une analyse complète des soldes des projets restreints et du compte de résultats 2020 est disponible à la note 15.

Recettes

Le revenu total du groupe IPPF a augmenté de 2,2 millions de dollars (1,4 %) pour atteindre 166,0 millions de dollars (2019 : 163,7 millions de dollars). Le revenu total non restreint et le revenu restreint ont augmenté respectivement de 2 millions de dollars et de 0,2 million de dollars, malgré la pandémie de coronavirus. Nous tenons à remercier les bailleurs de fonds de la confiance qu'ils continuent à accorder à l'IPPF depuis le début de la pandémie.

La principale source de financement de l'IPPF provient de subventions gouvernementales, qui représentent 88 % (2019 : 88 %) du revenu total. En 2020, le financement gouvernemental non restreint a augmenté de 1,4 million de dollars (2,4 %), passant de 57,3 millions de dollars en 2019 pour atteindre 58,7 millions de dollars.

Les financements gouvernementaux restreints se sont élevés à 88,0 millions de dollars, en hausse par rapport à 2019 (87 millions de dollars). Une analyse complète des soldes des projets affectés et du compte de résultats de 2020 est disponible à la note 15. Les gouvernements suivants s'avèrent les principaux contributeurs au financement restreint de l'IPPF : le Royaume-Uni, principalement par le biais du programme WISH en Afrique et Asie du Sud et dans le monde arabe, soit 68,0 millions de dollars ; l'Australie (4,5 millions de dollars de dollars US) eu égard à l'initiative mondiale SPRINT qui vise à fournir des services de SDSR aux zones de crise et d'après-crise en Asie du Sud-est, dans le Pacifique et en Asie du Sud; le Canada (2,5 millions de dollars), principalement pour les Jeunes.

Les gouvernements des Pays-Bas, de la Norvège, du Royaume-Uni et une fondation privée ont également fourni un financement de 4,5 millions de dollars de dollars US au Fonds d'action pour l'avortement sans risque (FAASR).

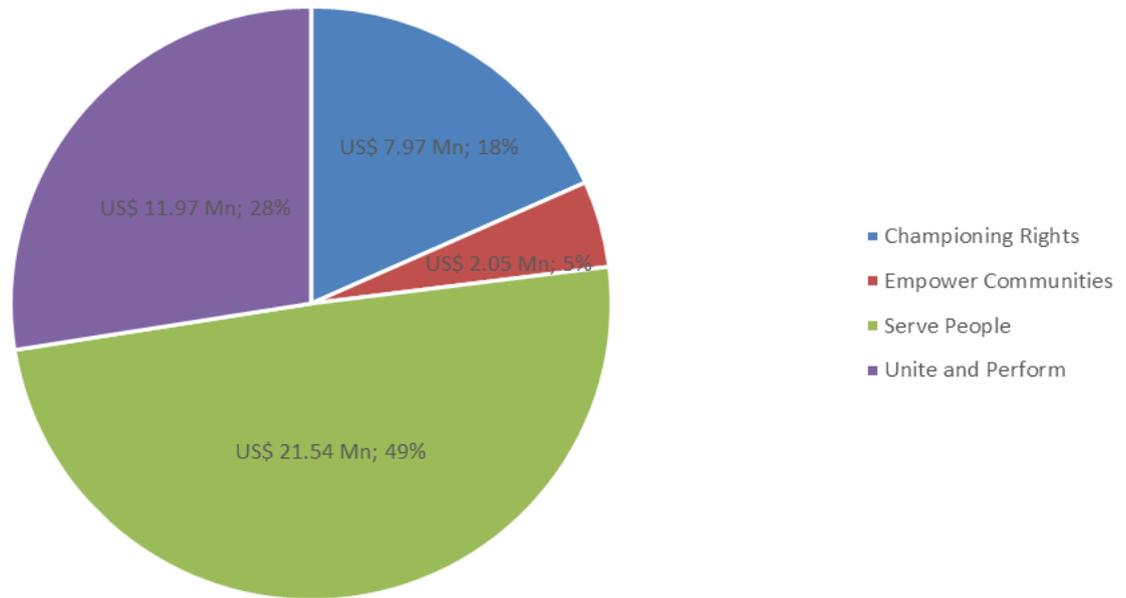
Les subventions provenant de bailleurs de fonds multilatéraux et d'autres sources ont légèrement augmenté, passant de 18,1 millions de dollars en 2019 à 18,3 millions de dollars.

Dépenses

L'IPPF a dépensé 159,6 millions de dollars en 2020 comparé à 161,4 millions de dollars en 2019, soit une baisse de 1,8 million de dollars (1%).

Les subventions aux associations membres et aux organisations partenaires ont augmenté de 6,4 millions de dollars (6%), passant de 109,4 millions de dollars en 2019 à 115,8 millions de dollars.

2020 charitable activity expenditure by outcome



Fonds (déficit du Fonds de pension inclus)

Globalement, il y a eu un excédent de 6,6 millions de dollars avant les gains d'investissement, alors que l'excédent était de 2,3 millions de dollars en 2019. Cet excédent s'est trouvé réduit par une perte actuarielle de 3,4 millions de dollars (2019 : 1,7 million de dollars) sur le régime de retraite à prestations déterminées et des pertes de change non réalisées sur des contrats à terme de 2,7 millions de dollars (2019 : zéro), puis compensé par d'autres gains de change de 2,1 millions de dollars (2019 : 3,4 millions de dollars), ce qui a conduit à une augmentation globale du total des fonds et des réserves de l'IPPF de 2,6 millions de dollars (de 79,8 millions de dollars à 82,4 millions de dollars).

Le fonds général a augmenté de 4,6 millions de dollars, passant de 16,9 millions de dollars à 21,5 millions de dollars. Les réserves affectées ont été réduites de 2,3 millions de dollars, de 31,2 millions de dollars à 28,9 millions de dollars. La réserve de réévaluation des actifs a diminué de 0,1 million de dollars de 12,1 millions de dollars à 12 millions de dollars. Le solde du fonds restreint a augmenté de 2 millions de dollars, passant de 29,0 millions de dollars à 31,0 millions de dollars.

Le passif net du régime de retraite dans le bilan s'élève à 12,4 millions de dollars, soit une augmentation de 1,8 million de dollars de dollar US par rapport au solde de 2019 de 10,6 millions de dollars. Le passif fait partie des fonds non restreints et représente le total du passif net futur découlant du total des engagements futurs nets découlant du régime de retraite à prestations déterminées du Bureau central. Ce régime a été fermé en 2007 ; de plus amples détails sur le régime sont inclus dans la note 19 des états financiers. Un accord a été conclu avec les administrateurs du régime sur un plan de redressement qui permettra de combler le déficit d'ici octobre 2025 au lieu de décembre 2024.

Fonds reçus en tant qu'agent

Le 17 décembre 2020, un protocole d'accord a été signé par l'IPPF et le secrétariat Nexus pour que l'IPPF accueille, à partir du 1^{er} janvier 2021, l'Initiative Nexus, une initiative transrégionale indépendante de gouvernements partageant les mêmes idées, conçue pour soutenir et promouvoir l'égalité des genres et l'agenda des SDR aux Nations Unies. La nature du protocole d'accord fait de l'IPPF un agent plutôt qu'un hôte de programme, les responsabilités finales du projet incombant au comité de coordination de Nexus. En tant qu'agent de l'Initiative Nexus, l'IPPF a reçu 0,09 million de dollars de subventions au cours de 2020 et les a comptabilisés en tant que créance au bilan de l'IPPF en date du 31 décembre 2020. Le système comptable de l'IPPF garantit que ces fonds sont distinguables des actifs propres de l'IPPF et qu'un compte bancaire distinct a été ouvert pour ces fonds.

Continuité de l'exploitation

Le conseil d'administration et la direction ont évalué l'évolution de la situation jusqu'à ce jour, notamment de la crise de Covid-19, ainsi que toutes les informations actuellement disponibles sur l'avenir, pour déterminer si l'IPPF est une entité viable, autrement dit sa capacité de continuité d'exploitation.

Bien que de nombreux services de première ligne de l'IPPF au sein de ses associations membres aient été (et continuent d'être) affectés par l'actuelle pandémie de Covid-19, l'IPPF a réagi rapidement en 2020 en déployant un ensemble d'actions d'atténuation qui en ont réduit les risques d'impact sur l'IPPF et lui ont permis de surmonter les difficultés avec succès. Grâce à cela, l'IPPF n'a pas eu besoin de recourir aux mesures de soutien que le gouvernement britannique a mises à la disposition des entreprises en difficulté et a obtenu pour 2021 des fonds d'un niveau équivalent à celui de 2020.

En 2020, dans le but d'aider les associations membres à monter des interventions de lutte contre le Covid, l'IPPF a débloqué par anticipation environ 6,5 millions de dollars de dollars US de la deuxième tranche de la subvention de base aux associations membres, ce qui correspondait dans certains cas à 50 % et dans d'autres à 100 % de la deuxième tranche, en s'appuyant sur une évaluation rapide des besoins.

Pour aider à gérer ses flux de trésorerie, l'IPPF a lancé des appels à ses bailleurs de fonds et quatre d'entre eux (l'Allemagne, la Suisse, la Norvège et le Danemark) ont décaissé leurs subventions de base en avance sur le calendrier prévu pour soulager la situation de trésorerie de l'IPPF :

L'IPPF a négocié avec succès avec le DFID (devenu le FCDO) une dérogation de six mois pour ses engagements d'exécution sur son plus grand projet de paiement par résultats, WISH Lot 1 et Lot 2. Cet accord garantit que le FCDO continue de fournir des fonds par rapport aux résultats prévus du projet, quels que soient les chiffres réels. En outre, le FCDO a continué de prendre à sa charge comme d'habitude les dépenses remboursables en fonction des dépenses réelles.

Tout au long de la pandémie, les bureaux du secrétariat de l'IPPF ont adopté avec succès le passage à un modèle de travail à domicile qui a eu peu d'impact sur le déroulement des activités. Les équipes du secrétariat de l'IPPF ont pris les mesures d'anticipation nécessaires pour assurer la sécurité des membres du personnel, en veillant à les doter des moyens leur permettant de travailler efficacement depuis leur domicile, en établissant des procédures opérationnelles normalisées pour créer des environnements de travail sûrs dans les bureaux à leur réouverture et en veillant au respect des protocoles de sécurité.

Grâce à un engagement continu et étroit avec ses bailleurs de fonds, l'IPPF a obtenu des fonds de base pour 2021 d'un montant similaire à ceux obtenus pour 2020 et qui mettent l'IPPF dans une position forte pour continuer à mener à bien sa mission.

Nous avons prévu nos revenus, dépenses, gains et pertes pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2021 et jusqu'au début de juin 2022. Nous avons un solde de trésorerie et d'investissements solide et conclu des accords de financement pluriannuels avec des bailleurs de fonds majeurs, tant pour des fonds avec et sans restrictions. Le financement de base pour 2021 a déjà été engagé à hauteur de 97 % et la position de trésorerie prévue pour toutes les sources de financement affiche un solde positif. Pour rester positives, les prévisions et l'analyse des flux de trésorerie jusqu'au début de juin 2022 ne s'appuient sur aucune facilité de découvert ni sur d'autres moyens de financement. Les membres du conseil d'administration en ont donc conclu qu'il demeure approprié de préparer ces états financiers sur une base de continuité d'exploitation.

Structure, Gouvernance et Management

DOCUMENT DIRECTEUR

L'IPPF a été créée en 1952 et constituée en 1977 en vertu d'une loi du Parlement britannique : *The International Planned Parenthood Federation Act 1977 (loi de 1977 sur la Fédération Internationale pour la Planification Familiale)*. Le Conseil d'administration confirme que le cadre stratégique (décrit à la page 8) est conforme aux objectifs énoncés dans la loi.

INTERET PUBLIC

Les directives de la *Charity Commission* sur l'intérêt public ont été examinées et l'auto-évaluation recommandée eu égard aux principes d'intérêt public a été effectuée. Le Conseil d'administration confirme que les objets de

l'organisation, tels qu'ils sont énoncés dans la *loi de 1977 sur la Fédération Internationale pour la Planification Familiale*, correspondent aux fins de bienfaisance décrites la loi de 2011 sur les organisations caritatives. Plus précisément, l'IPPF est engagée dans des objectifs liés à « promouvoir la santé ou sauver des vies » et à « promouvoir les droits humains ».

La mission de l'IPPF est d'améliorer la santé et les droits sexuels de millions de femmes, d'hommes et de jeunes gens dans le monde entier. L'IPPF travaille par le biais d'associations membres et de partenaires collaborateurs dans les 142 pays à fournir des services de santé sexuelle et reproductive, des programmes éducatifs, des actions de plaidoyer en faveur de modifications de politiques et d'autres activités similaires, pour s'acquitter de sa mission. L'IPPF contrôle son action en assurant le suivi d'indicateurs mondiaux et de statistiques de services, qui surveillent la prestation de services et le respect de la santé et des droits sexuels et reproductifs des groupes de populations pauvres, marginalisées, socialement exclues et/ou mal desservies.

GOUVERNANCE

Jusqu'en mai 2020, l'IPPF était gouvernée par un Conseil de gouvernance constitué de 18 volontaires issu-e-s des associations membres. Outre ces 18 membres, le Conseil de gouvernance comptait six conseillers externes, dont le rôle consistait à fournir une expertise et un conseil au Conseil de gouvernance sur la politique de l'IPPF. Ces six conseillers externes ne disposaient d'aucun droit de vote au sein du CG.

En mai 2020, le Conseil de gouvernance fut remplacé par le Conseil d'administration sur la base des réformes décrites ci-dessous.

Réformes

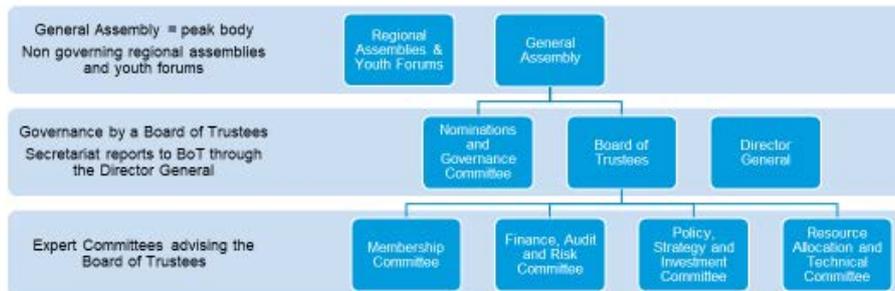
Lors de la réunion extraordinaire de l'Assemblée générale de toutes les associations membres à New Delhi en novembre 2019, plus de 90 % d'entre elles sont parvenues à un consensus historique sur des recommandations audacieuses visant à transformer les structures de gouvernance et le système d'allocation de ressources de l'IPPF. Ces décisions sont reproduites ci-dessous.

L'IPPF est une structure de gouvernance dirigée par les associations membres, comptable devant ses membres et les personnes qu'elle sert.

La nouvelle structure de gouvernance supprime les échelons intermédiaires entre les associations membres et la gouvernance mondiale et permettra de faire avancer la mission de l'IPPF :

- **Assemblée générale** : La plus haute autorité décisionnelle de l'IPPF est une Assemblée générale dont le mandat est de revoir et approuver la direction stratégique générale de la Fédération, de nommer les membres d'un Comité des nominations et de la gouvernance (CNG), et de confirmer la liste des candidats que le CGN a proposé pour siéger Conseil d'Administration (CA), entre autres responsabilités.
- **Comité des nominations et de la gouvernance** : En vertu des nouveaux règlements de l'IPPF, le Comité des nominations et de la gouvernance a pour mandat de recruter les membres du Conseil d'administration et des comités du Conseil et d'évaluer leurs performances. Rendant compte à l'Assemblée générale, le CNG est un comité de sept personnes constitué majoritairement de membres d'associations membres, dont au moins la moitié doit être des femmes et au moins 20% doivent être des jeunes de moins de 25 ans.
- **Conseil d'administration** : Le Conseil de gouvernance fut donc remplacé en mai 2020 par un CA de 15 membres sélectionnés sur leurs compétences, dont neuf volontaires des associations membres et six administrateur-riche-s externes ; le CA respecte l'engagement de l'IPPF en faveur d'une représentation de 20 % de jeunes et de 50 % de femmes, de la diversité géographique et de la représentation des populations vulnérables ou à risque.
- **Comités du Conseil d'administration** : Quatre comités permanents épaulent la fonction de gouvernance du CA : le Comité des membres, le Comité d'audit, des finances et des risques, le Comité de la stratégie, des investissements et des politiques et le Comité technique d'allocation des ressources. Chacun de ces comités est composé d'une majorité de membres issus des associations membres et comprend des membres ne siégeant pas au CA.
- **Forums régionaux et forums régionaux des jeunes** : Les Conseils régionaux qui existaient auparavant ont été transformés en plateformes d'apprentissage et d'échanges de savoirs, appelées Forums régionaux, précédés par des Forums régionaux des jeunes.

Adopted governance model



Sélection du Conseil d'administration

Pour transitionner de la structure de gouvernance passée à celle approuvée ci-dessus, le Conseil de gouvernance mit en place un Comité de transition. Celui-ci fut mandaté pour prendre les mesures nécessaires pour :

- Permettre une transition en douceur vers une nouvelle structure de gouvernance, grâce à l'élection d'un nouveau Conseil d'administration lors de la réunion du Conseil de gouvernance de mai 2020 et la première réunion du CA en juillet 2020.
- Poser les bases de l'élaboration d'une nouvelle formule et d'un nouveau système d'allocation des ressources, sur la base des orientations données par l'Assemblée générale ;
- Veiller à ce que les associations membres restent au cœur du processus de changement et qu'elles participent à la prise de décision concernant le suivi et l'évaluation des réformes ;

Dans le cadre du mandat ci-dessus, le Comité de transition identifiait la première liste de candidat-e-s au nouveau Conseil d'administration de l'IPPF (15 membres) et les sept membres du Comité des nominations et de la gouvernance, liste qui fut approuvée par le Conseil de gouvernance lors de sa réunion des 15-16 mai 2020. Les noms des membres du CA et du CNG sont listés aux pages 66 et 67.

Mme Kate Gilmore a été élue Présidente du Conseil d'administration. Kate est membre du Carr Center for Human Rights Policy de la Harvard Kennedy School depuis février 2020. Elle effectue des recherches sur les droits de l'homme, et plus particulièrement sur l'économie politique de la santé et des droits sexuels et reproductifs ; le leadership organisationnel dans un monde de changement et de "courbe en J" ; l'accélération de la participation des jeunes à la prise de décision publique ; et une fonction publique sans peur ni faveur. Kate fut Haut-commissaire adjointe des Nations unies aux droits de l'homme de 2014 à 2019 et Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive adjointe du Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP) de 2012 à 2014. Avant cela, elle fut Secrétaire générale adjointe exécutive d'Amnesty International de 2000 à 2009. Parmi les compétences requises pour le Conseil d'administration, Kate peut mettre en avant son expérience de cadre supérieur ; sa connaissance des questions liées à la protection ; et son expérience de la mise en œuvre de programmes. Elle est originaire d'Océanie et vit actuellement en France (et aux États-Unis lorsqu'elle était à Harvard). Elle a également vécu en Australie pendant 40 ans, au Royaume-Uni pendant 14 ans, aux États-Unis pendant 4 ans et en Suisse pendant 4

ans.

Notre Directeur général est le Dr Alvaro Bermejo. Alvaro a plus de 20 ans d'expérience en tant que cadre supérieur dans des fédérations mondiales, travaillant sur le VIH et le SIDA, les questions humanitaires et la politique de santé.

Le Conseil d'administration vise à se réunir trois fois par an. Les réunions peuvent se tenir en personne (pas plus de deux fois par an) ou par des moyens électroniques appropriés approuvés par le Conseil et permettant à tou-te-s les participant-e-s de communiquer avec tou-te-s les autres participant-e-s. De surcroît, des réunions extraordinaires du Conseil peuvent être convoquées par le/la Président-e ou par un tiers des administrateur-ice-s.

Le Conseil d'administration dispose du pouvoir de recruter, d'appuyer, de surveiller et d'évaluer annuellement la performance du/de la Directeur-ice général-e.

Recrutement, nomination et formation de nouveaux administrateurs

Le recrutement de nouveaux administrateurs commence par le lancement par le Comité des nominations et de la gouvernance d'un appel à candidatures par l'intermédiaire d'un cabinet de recrutement indépendant. Ce cabinet examine les candidats et présente une liste de candidats qui répondent aux exigences de siéger au Conseil d'administration, en vue d'être soumis à un entretien par le Comité des nominations et de la gouvernance.

Dès que les administrateurs sont nommés, une équipe multidisciplinaire fournit aux administrateurs une formation d'initiation. Cette formation porte notamment sur les termes de référence, le Cadre stratégique, l'historique de l'IPPF, les processus du Conseil d'administration, l'évaluation du Conseil d'administration, le règlement et les réglementations de l'IPPF, la surveillance financière et du respect des règles, les rôles et responsabilités des administrateurs en ce qui concerne les attentes de la Charity Commission.

Allocation des ressources

Le nouveau modèle d'allocation des ressources détermine l'utilisation du financement de base non restreint de l'IPPF à travers la Fédération, y compris pour le Secrétariat. Les financements coulent au travers trois volets distincts.

Le volet 1 du modèle, « Accélération de la mise en œuvre », est le plus important, avec un minimum de 80 % de tous les fonds non restreints y transitant. Les montants indicatifs d'allocation sont déterminés par une formule transparente basée sur des critères nationaux définis, notamment les besoins non satisfaits et le niveau de revenu du pays. Pour accéder au financement du Volet 1, les membres de l'IPPF et le Secrétariat doivent développer et soumettre des business plans organisationnels pour chacun des cycles de financement.

Les business plans décrivent le contexte organisationnel, les résultats globaux, les stratégies, les résultats, ainsi que le budget prévu pour la période donnée. Le business plan couvre l'ensemble des activités, des résultats et du budget de l'organisation.

Le premier cycle de financement se déroulera sur une seule année civile (2022) et sera suivi d'un cycle de trois ans (2023-25) qui coïncidera avec la mi-parcours de la nouvelle période stratégique. Ce volet introduit une plus grande transparence dans la distribution des fonds, une plus grande responsabilité quant à leur utilisation et une plus grande prévisibilité de financements pour les bénéficiaires.

Le Volet 2 du nouveau modèle est consacré aux initiatives stratégiques et il est également connu sous le nom de Fonds stratégique. Le Fonds stratégique a pour objet de développer des initiatives stratégiques pour ces volets du Cadre stratégique qui ont besoin d'un soutien et d'un investissement supplémentaires afin d'aider l'IPPF à atteindre ses objectifs. Il fut introduit à la demande des membres afin d'avoir un modèle plus dynamique, permettant à la Fédération de capitaliser sur des opportunités stratégiques lorsqu'elles se présentent.

Le Volet 3 du nouveau modèle est une source de financement qui peut recevoir un financement de base sans restriction pouvant atteindre 5 % pour permettre à l'IPPF de fournir des services de SDRS pouvant sauver des vies dans des situations de crise humanitaire.

Tous les fonds sont soumis à l'approbation du Conseil d'administration de l'IPPF, qui approuve également les thèmes stratégiques annuels du Fonds.

DÉCLARATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES RESPONSABILITÉS RELATIVES AU RAPPORT ANNUEL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET AUX ÉTATS FINANCIERS

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation du rapport annuel du Conseil d'administration et des états financiers en conformité avec la législation applicable et aux normes comptables du Royaume-Uni (*United Kingdom Generally Accepted Accounting Practice – pratique comptable généralement admise*), y compris la norme FRS 102 - "Norme d'information financière applicable au Royaume-Uni et en République d'Irlande". La loi applicable aux organismes de bienfaisance en Angleterre et au Pays de Galles demande du Conseil d'administration qu'il prépare des états financiers pour chaque exercice donnant une représentation fidèle et équitable de l'état des affaires de l'Organisme de bienfaisance ainsi que des produits et de l'utilisation des ressources de l'association pour cette période. Lors de la préparation de ces états financiers, il est demandé du Conseil d'administration qu'il :

- choisisse des méthodes comptables appropriées et qu'il les applique de manière cohérente et constante ;
- Observe les méthodes et principes des pratiques recommandées en termes de comptabilité et de rapports affectant les organismes de bienfaisance (SORP) ;
- fasse des jugements et des estimations qui sont raisonnables et prudents ;
- déclare si les normes comptables applicables ont été suivies ;
- prépare les états financiers sur la base de la continuité d'exploitation, sauf s'il est inapproprié de présumer que l'organisme de bienfaisance poursuivra ses activités.

Le Conseil d'administration est responsable de la tenue de registres comptables corrects qui révèlent avec une exactitude raisonnable et à tout moment la situation financière de l'organisme de bienfaisance et lui permettent de s'assurer que les états financiers sont conformes au *Charities Act 2011 loi de 2011 sur les organismes de bienfaisance et associations caritatives*, aux règlements de 2008 sur les organismes de bienfaisance (comptes et rapports) et aux dispositions de l'acte de fiducie. Il lui incombe aussi de préserver le patrimoine et les actifs de l'IPPF et de prendre toutes les mesures raisonnables afin de prévenir et détecter les fraudes et autres irrégularités.

Le Conseil d'administration est responsable de la maintenance et de l'intégrité de l'organisme de bienfaisance et des informations financières figurant sur le site web de ce dernier. La législation du Royaume-Uni régissant la préparation et la communication des états financiers peut différer de la législation d'autres juridictions.

ORGANISATION

L'IPPF possède un Secrétariat unifié chargé de la mise à exécution des politiques et fonctions approuvées par le CA. Le Secrétariat a son bureau central à Londres et des bureaux régionaux en Afrique (Nairobi, Kenya), dans le Monde arabe (Tunis, Tunisie), en Asie de l'Est et du Sud-est et Océanie (ESEO) (Kuala Lumpur, Malaisie), en Europe (Bruxelles, Belgique), en Asie du Sud (New Delhi, Inde) et aux Amériques et Caraïbes (Bogota, Colombie et Port d'Espagne, Trinité-et-Tobago).

En outre, des fonctions de secrétariat sont également exercées en Éthiopie (Bureau de liaison de l'Union africaine), à Fidji (Bureau sous-régional pour le Pacifique), en Australie (Bureau de mobilisation des ressources) et à New York (IPPF Worldwide Inc.).

L'équipe de direction est constitué du Directeur général basé au Bureau central de Londres, de six directrices régionales qui rendent compte au Directeur général et de quatre directeur-riche-s de division au bureau de Londres. Plus de détails à la page 68.

GESTION DES RISQUES

Bien qu'aucun système de contrôle interne ne puisse fournir une assurance absolue contre les erreurs matérielles ou les pertes, le système de gestion des risques de l'IPPF a été élaboré en vue de fournir au Conseil d'administration une assurance raisonnable que des procédures de contrôle appropriées sont en place et qu'elles fonctionnent efficacement.

Les principaux éléments du système de contrôle interne sont les suivants :

- Délégation : il y a une structure organisationnelle claire avec des lignes d'autorité et de responsabilité en matière de contrôle, ainsi que des procédures de notification des décisions, actions et problèmes ;

- Reporting : Le Conseil d'administration approuve et examine le budget programme annuel (BPA) et les prévisions de revenus et surveille régulièrement les revenus et dépenses réels et prévus ;
- Gestion des risques : Le registre des risques a été complété en août/septembre 2020 dans le cadre d'un processus de consultation des cadres du Secrétariat. Ces derniers identifièrent une longue liste de risques clés pouvant se regrouper dans les catégories suivantes : risques réglementaires et de conformité, risques de gouvernance, risques financiers, risques opérationnels et risques externes. Ces risques furent ensuite examinés et classés par ordre de priorité par l'équipe de direction qui passa ensuite en revue et finalisa les stratégies d'atténuation des risques prioritaires pour parvenir à l'évaluation finale des risques. Le registre des risques fut ensuite examiné par le Comité des finances, d'audit et des risques (CAFR) et recommandé à fins d'approbation au Conseil d'administration (CA). Ce dernier approuva le registre des risques de l'IPPF pour la période allant du 1^{er} octobre 2020 au 30 septembre 2021 lors de sa réunion des 17-18 novembre 2020. Les mesures d'atténuation sont examinées chaque année par le CAFR et le CA, qui estiment que tous les risques majeurs auxquels l'IPPF est exposée ont été identifiés, examinés et que des systèmes ont été mis en place pour atténuer ces risques.
- Audit interne : la fonction d'audit interne, qui a été sous-traitée à RSM Risk Assurance Services LLP UK, évalue les risques et examine les contrôles au sein de l'IPPF. En utilisant une approche basée sur les risques, le cabinet a entrepris un certain nombre d'examens/audits en 2020.
- Examen : le Comité des finances, d'audit et des risques est composé de sept membres au maximum, dont au moins 50 % doivent être des femmes et au moins 20 % des jeunes âgés de moins de 25 ans au moment de leur nomination, la majorité d'entre eux étant issus des associations membres. Le Comité est présidé par un-e administrateur-riche et comprend, parmi ses membres, le/la trésorier-ère de l'IPPF. Le Comité surveille la performance financière de l'IPPF en veillant à l'intégrité financière de l'organisation, supervise la gestion des risques en veillant à ce que des systèmes de contrôle interne efficaces soient en place, et recommande la nomination des cabinets d'audit externes et internes et examine leur travail en veillant à ce que des réponses appropriées et opportunes soient apportées aux constatations et recommandations de l'audit.

PRINCIPAUX RISQUES ET STRATÉGIES D'ATTÉNUATION

Risques	Stratégies d'atténuation
Conservatisme politique s'insinuant toujours plus dans la SDSR, élargissement du mandat à des domaines moins litigieux : pandémie, migration/humanitaire, santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant, PF.	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre l'établissement de liens virtuels sur les plateformes existantes et les nouvelles. Débloquer des ressources et un espace propice au leadership éclairé dans les régions et les pays moins distraits par la pandémie de Covid-19 pour faire en sorte de poursuivre l'action en faveur de la SDSR. • Faire entendre des voix plus jeunes du monde entier et changer le récit, avec le soutien de bailleurs de fonds progressistes et avec une utilisation plus stratégique des fonds de base. • Créer un mouvement plus puissant que quelques bailleurs de fonds bilatéraux et sortir du vieux discours que les jeunes ne reconnaissent pas. • Utiliser #metoo, #aidtoo et #BLM comme rampe de lancement afin de trouver cette voix, et mieux lier tous les éléments de l'offre de services de l'IPPF, y compris la marque et le design des services.
Déconnexion entre le	<ul style="list-style-type: none"> • Création de plateformes permettant un échange régulier entre les divers membres du conseil

Risques	Stratégies d'atténuation
<p>d'administration et la base, ce qui conduit à des décisions qui ne répondent pas nécessairement aux besoins ou aux attentes des membres</p>	<p>d'administration et des comités et les associations membres, par des consultations au niveau national et régional.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il appartient à la présidente du Conseil d'administration et aux président-e-s des comités du CA, CNG compris, d'organiser régulièrement des réunions d'information avec les membres. • Il appartient à la présidente du CA d'envoyer des lettres de mise à jour aux membres de manière à s'adresser directement aux volontaires et pas seulement aux membres des instances des associations membres.
<p>Incapacité à inspirer les réformes de gouvernance requises à l'échelon des associations membres</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Dialogue continu avec les associations membres portant sur la gouvernance, la conformité, le risque et l'assurance encourager leur participation au processus de réforme. • Elaboration de la stratégie de réforme de la gouvernance des associations membres sous l'égide du CA.
<p>Incapacité à respecter les limites budgétaires en raison d'un contrôle budgétaire et d'une capacité de prévision limités</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Introduire la prévision des revenus et des dépenses à partir de 2021. • Formation des utilisateurs pour expliquer comment le système comptable détecte les dépassements budgétaires • Introduction d'un meilleur outil de planification et de budgétisation
<p>Perte de financement de la part des bailleurs de fonds en raison de la redéfinition de leurs priorités et de l'augmentation des incidents de fraude et de mauvaise gestion dans la Fédération.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Dialogue constant et constructif avec les bailleurs de fonds afin d'instaurer une solide confiance dans les bailleurs de fonds, pour veiller à ce que l'IPPF reste l'organisation de choix tout en investissant dans la santé et les droits sexuels et reproductifs. • Sonder de manière proactive l'environnement des bailleurs de fonds afin d'y déceler de nouvelles opportunités et de nouveaux bailleurs capables de soutenir l'IPPF dans ses efforts de prestation de sa vision et de sa mission. • Assurer un suivi régulier auprès de la haute direction des soumissions présentées, remportées ou perdues, et les raisons à cela. • Mettre en place une matrice d'escalade facile à suivre. • Œuvrer avec les auditeurs internes pour déterminer la meilleure plateforme/le meilleur format à utiliser pour présenter les cas de fraude/de mauvaise gestion financière au CAFR et au Conseil d'administration.
<p>Impact négatif sur la mise en œuvre des projets restreints comme il avait été prévu en raison de facteurs externes (par exemple : volatilité des taux de change, risques sécuritaires dans</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Engagement régulier et en temps utile des bailleurs de fonds dans tous les grands projets. • Assurer un suivi régulier des finances et du déroulement des programmes au moyen d'un mécanisme d'examen trimestriel mondial. Présentation des KPI à la haute direction.

Risques	Stratégies d'atténuation
les pays fragiles) et de facteurs internes (capacité de management dans l'ensemble de la Fédération)	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer des plans au niveau des projets, y compris des plans d'atténuation des risques, et de passation de marchés pour les grands projets. • Des contrôles solides sont mis en place par le biais du mécanisme de passation de marchés. • Faire preuve d'une diligence raisonnable adéquate de la part de tous les sous-traitants, fournisseurs, consultants, partenaires. • Mise en œuvre des lignes directrices et des plans d'intervention de l'IPPF de lutte contre la fraude. • Assurer des audits réguliers (conformément aux exigences)
Cyberattaques	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration du cadre Gouvernance, risques et conformité (GRC), des contrôles de gestion des accès des utilisateurs, des administrateurs, de la sécurité des e-mails grâce à la mise en œuvre de M365/Intune et protocoles de sécurité améliorés • Procéder régulièrement à des essais tests de pénétration afin de remédier, le cas échéant, aux éventuelles failles des protocoles de sécurité. • Mettre à niveau les politiques informatiques et les systèmes de gestion du matériel, notamment par l'adoption d'une politique solide BYOD. • Assurer la création de connaissances et la formation adéquates sur les nouvelles tendances en matière de phishing et de cyberattaques. • Mettre à niveau les systèmes pour garantir des processus de sauvegarde et de récupération adéquats des données de l'IPPF sur le cloud.

Données sur la gestion des incidents par l'IPPF

Le tableau ci-dessous indique le nombre de rapports soumis à *IPPF SafeReport*, notre service de signalement indépendant et confidentiel, concernant des malversations financières :

Type d'incident	2020	2019
Corruption	1	1
Lutte contre la fraude	11	13
Fautes professionnelles	5	11
Total	17	25

L'IPPF a une politique de tolérance zéro sur ces questions. L'IPPF prend au sérieux tous les signalements et effectue des enquêtes proportionnées pour y répondre. Les problèmes sont signalés par l'ensemble de l'IPPF, y compris ses associations membres. Les politiques de l'IPPF intitulées de signalement et de confidentialité et de partage de l'information de l'IPPF sous-tendent les principes de nos processus de réponse, garantissant le plus haut

niveau de confidentialité afin d'assurer que le(s) dénonciateur(s) ne soient pas soumis à quelque forme de victimisation que ce soit.

Tout au long de 2020, l'IPPF a continué à apporter des améliorations en matière de protection, comme suit :

- amélioration des rapports de gestion des incidents grâce à une meilleure analyse pour les parties prenantes internes et externes
- amélioration significative du taux de résolution des problèmes signalés (passant de 5 en 2019 à 66 en 2020).
- formations dispensées au personnel de l'IPPF chargé de traiter des signalements.

SafeReport a été confié à un nouveau fournisseur, donnant ainsi l'occasion de l'améliorer afin de mieux s'aligner sur les principes directeurs de la politique de signalement de problèmes de l'IPPF, à savoir : équité, confidentialité, transparence et responsabilité, accessibilité, efficacité et rapidité. Le nouveau service est maintenant lancé.

Loi sur l'esclavage moderne (« Modern Slavery Act ») (RU)

En novembre 2016, l'IPPF a adopté une politique relative au travail forcé et au trafic des êtres humains qui prend en compte les exigences de la loi britannique sur l'esclavage moderne ainsi que d'autres lois et directives internationales sur ce sujet. L'IPPF reste engagée dans l'éradication de l'esclavage moderne et s'efforcera de garantir que toutes les personnes ont le droit d'être protégées contre les abus et l'exploitation.

RÉMUNÉRATION

Au sein de l'IPPF, nous nous engageons à promouvoir l'égalité et la diversité dans l'ensemble du Secrétariat dans tous les domaines de travail.

Le Conseil d'administration approuve que l'IPPF, compte tenu de sa taille et de sa complexité, vise à fixer la rémunération entre les 50^e et 75^e centiles (3^e quartile) afin d'attirer et de retenir des personnes de qualité. Une analyse comparative des 30 postes de direction les plus importants de l'IPPF a été réalisée par un cabinet de conseil externe. Le poste du Directeur général se situe au milieu de la plage du marché, au 54^e centile, le reste des postes de direction se situant au 58^e centile).

Le cabinet de conseil a également été engagé pour fournir une assistance dans les domaines de la rémunération et spécifiquement, de la compétitivité des niveaux de salaires dans l'ensemble de l'organisation. Les pratiques historiques de l'IPPF ont donné lieu à huit approches différentes en matière de paquet salarial à travers le monde. Avec la formation d'un Secrétariat unifié, l'IPPF vise à développer une structure d'emploi qui soit appliquée de la même manière sur tous ses sites, avec des structures salariales pour chaque région conçues selon une philosophie et une approche communes. Le travail en cours vise à apporter une solution dans les domaines suivants :

- Actualisation de la philosophie de rémunération
- Evaluation et structure des emplois
- Évaluation du marché et révision des échelles salariales sur tous les marchés
- Analyse des écarts salariaux entre H/F et analyse d'équité
- Assistance pour établir des mesures de transition appropriées.

L'écart de rémunération entre hommes et femmes

Écart de rémunération entre hommes et femmes au 5 avril 2020 (par rapport à celui au 5 avril 2019)

Qu'est-ce que l'écart de rémunération entre hommes et femmes ?

L'écart de rémunération entre les hommes et les femmes mesure la différence de salaire moyen entre les femmes et les hommes. Il diffère de la *loi sur l'égalité des salaires (Equal Pay Act)*, qui concerne les hommes et les femmes occupant des emplois comparables et qui est en vigueur au Royaume-Uni depuis 45 ans.

Données sur l'écart de rémunération entre hommes et femmes

L'actuel écart de rémunération entre hommes et femmes concerne uniquement le bureau central de Londres. Un aperçu des chiffres au 5 avril 2020, 2019 et 2018, se présente comme suit :

	5 avril 2020	5 avril 2019	5 avril 2018
Différence des salaires moyens	9,8 %	10,95 %	22,9 %
Différence des salaires médians	5,6 %	8,58 %	8,1 %

Ces données sont antérieures au processus global de restructuration entrepris par l'IPPF au deuxième semestre de 2020. Les données pour le bureau central de Londres montrent que l'écart moyen de rémunération en pourcentage a diminué de 1,15 % en 2020. On constate aussi une réduction de 2,98 % du niveau médian qui s'élève à 5,6 % en 2020.

Où nous situons-nous sur le marché en ce qui concerne l'écart de rémunération H/F ?

L'écart de rémunération entre hommes et femmes à l'IPPF est inférieur de 15,5% à l'écart salarial national moyen (voir les données du Bureau national des statistiques (*Office of National Statistics (ONS)* en 2020). Au sein du BC de Londres, l'écart provient du fait que, bien qu'il y ait globalement moins d'hommes que de femmes parmi les employés, la plus grande représentation d'hommes se trouve dans le quartile de salaire le plus élevé.

Le rapport Global Health 50/50 a été lancé à l'occasion de la Journée internationale de la femme. Il a placé l'IPPF dans le top 5 % de plus de 200 organisations mondiales de santé échantillonnées. Ce classement tient compte des chiffres fournis par l'IPPF pour tous ses bureaux. Quatre grands domaines ont été évalués : l'engagement en faveur de l'égalité de genre, l'égalité de genre et les politiques de diversité au travail, le genre et la géographie du leadership en matière de santé du genre et des politiques et programmes de santé qui intègrent la dimension de genre.

Ce que nous allons faire

Pour l'avenir, l'IPPF est en train de revoir sa philosophie globale en matière de rémunération et a engagé un cabinet conseil externe pour la mise en place d'un processus commun d'évaluation des postes dans toutes les régions. L'objectif est de développer une structure de postes qui soit appliquée de manière invariable sur tous les sites, avec des structures de salaires pour chaque région conçues selon une philosophie et une approche communes. Dans le cadre de cette étude, une évaluation du marché des salaires sera également effectuée dans toutes les régions dans le but de mettre en œuvre des échelles salariales révisées là où cela est approprié.

En 2021, l'IPPF entend mesurer et présenter le rapport sur l'écart de rémunération hommes-femmes dans l'ensemble du Secrétariat.

Poursuite de notre action pendant la pandémie

Dans le contexte de la pandémie mondiale de COVID-19, la direction de l'IPPF a pris des mesures rapides pour remplir son devoir de protection envers son personnel, et veiller à sa sécurité, à son moral et à son bien-être, et ce dans l'ensemble de son secrétariat, et l'IPPF continue de remplir sa mission à cet égard en ces temps difficiles. Un groupe de travail COVID, composé des principales fonctions opérationnelles de l'organisation, a été créé pour élaborer et mettre en œuvre un plan d'urgence COVID-19 qui comprenait une évaluation complète des risques portant sur la sécurité au bureau, le bien-être du personnel, les consignes en matière de voyage, l'assurance médicale/voyage, les programmes d'aide aux employés, les formations pour faire face à une catastrophe, etc. Ce plan a été largement diffusé à l'ensemble des bureaux qui l'ont adapté en fonction de leur contexte local. Le plan a été informé par les lignes directrices de l'OMS, ainsi que par les règlements et conseils du gouvernement

britannique. Chaque pays a tenu compte des conseils et directives émis sur place à tout moment. Pour veiller à tenir le personnel pleinement informé, un FAQ a été créé et tous les employés ont été régulièrement tenus au courant de l'évolution de la situation.

Anticipant la situation, l'IPPF a fermé ses bureaux dès la mi-mars 2020 au Royaume-Uni et dans d'autres bureaux du secrétariat, en fonction du contexte local et des directives données. Tous les employés ont reçu un soutien technique adéquat pour leur permettre de travailler efficacement de chez eux tout au long de la pandémie. Le personnel a reçu une assistance informatique complète afin d'accroître les aptitudes à utiliser Zoom, Teams et Skype for Business, pour la tenue de réunions internes et externes.

L'IPPF a répondu au bien-être du personnel et à son devoir de protection en organisant une série de webinaires sur la santé mentale, en veillant à la tenue à jour de l'assurance médicale et des coordonnées des personnes à contacter en cas d'urgence et en continuant à fournir un soutien direct, au besoin. L'IPPF a encouragé le personnel à avoir recours au Programme d'aide aux employés, comme source de soutien. De même, le personnel a bénéficié d'aménagements du temps de travail et des congés offerts par l'IPPF pour pouvoir s'occuper de personnes à charge, de parents malades ou de jeunes enfants.

Le bureau de l'IPPF à Londres et plusieurs de ses autres bureaux du secrétariat restent fermés, et le groupe de travail veille en permanence à s'assurer que le bureau respecte toutes les mesures sanitaires en matière de réouverture. L'IPPF continue de renforcer les capacités du personnel en matière de sensibilisation à la sécurité et de préparation pour lutter contre le COVID.

Par la conjonction de tous ces efforts dans tous ses bureaux, l'IPPF a pu continuer ses opérations tout au long de la pandémie sans avoir besoin d'avoir recours à la moindre aide de l'État, comme le régime de chômage partiel (« furlough scheme »).

Travailler avec des organismes non caritatifs

Lors de l'étude ou du développement de nouveaux partenariats extérieurs, ou lors du réexamen de partenariats existants, les étapes suivantes seront suivies :

- Faire une recherche de partenaires potentiels et tenir compte de tout conflit d'intérêts éventuel ;
- Évaluer les risques éventuels, la valeur potentielle, et la capacité de l'IPPF à assurer sa place au sein de ce partenariat, y compris l'impact des, et sur les, ressources, et tous les coûts et avantages participant de ce partenariat.
- Consulter et impliquer les parties prenantes.
- Développer conjointement la structure, les buts et objectifs, et les responsabilités du, et au sein du, partenariat y compris les rôles et responsabilités, les process, les dispositifs de reporting et une stratégie de sortie.
- Déterminer qui sera responsable du développement et de l'ancrage du partenariat / de la relation au sein de chaque organisation.
- Établir le cas échéant un comité de pilotage avec des contacts opérationnels nommés des deux côtés de la relation.
- Approuver par écrit des dispositifs clairs et robustes garantissant transparence, responsabilité et obligation de rendre compte. Suivre, évaluer, et passer en revue le partenariat lors d'étapes définies au préalable.
- Partager expériences et bonnes pratiques en faisant l'effort conscient de s'engager et s'impliquer à tous les échelons afin d'encourager l'apprentissage.
- Promouvoir les succès obtenus au sein et hors de la Fédération.

Divulgations d'informations au Cabinet d'audit

Les membres du Conseil d'administration en fonction à la date d'approbation du présent rapport confirment qu'à leur connaissance, il n'existe aucune information pertinente dont l'auditeur de l'organisme de bienfaisance n'a pas eu connaissance, et que chaque membre du Conseil d'administration a pris toutes les mesures qu'il/elle se devait de prendre afin d'avoir connaissance de toute information d'audit pertinente et pour s'assurer que le cabinet d'audit de l'organisme de bienfaisance a eu connaissance de cette information.

REMERCIEMENTS.

L'IPPF remercie tous ses bailleurs de fonds pour leur soutien continu et généreux. Elle souhaite également reconnaître l'immense contribution qu'elle reçoit de ses volontaires, en termes de temps, de travail et d'engagement personnel. Les volontaires apportent une aide très variée à l'organisation, qu'il s'agisse d'aider dans les cliniques, de siéger au Conseil d'administration, d'agir en tant que pairs éducateurs, de rencontrer les bailleurs de fonds, etc... Sans cet engagement des volontaires, l'IPPF ne pourrait pas accomplir sa mission ni être la voix forte qu'elle est aujourd'hui dans le domaine de la santé et des droits sexuels et reproductifs.

Approuvé au nom du Conseil d'administration le **2 juin 2021**.

Kate Gilmore
Présidente

Bience Gawanas
Trésorier

Rapport du cabinet d'audit indépendant aux membres du Conseil d'administration de la Fédération internationale pour la planification familiale

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Selon nous les états financiers de la Fédération Internationale pour la Planification Familiale (« l'organisme de bienfaisance ») et de ses filiales (« le groupe ») :

- Donnent une représentation fidèle et équitable de l'état des affaires du groupe et de l'association mère au 31 décembre 2020 ainsi que des produits et de l'utilisation des ressources de l'association pour cet exercice.
- ont été correctement préparés conformément aux normes comptables du Royaume-Uni (*United Kingdom Generally Accepted Accounting Practice – pratique comptable généralement admise*), y compris la norme FRS 102 - "Norme d'information financière applicable au Royaume-Uni et en République d'Irlande" ;
- Ont été préparés en accord avec le Charities Act 2011.

Nous avons audité les états financiers qui comprennent :

- l'état des activités financières du groupe et de l'organisme de bienfaisance ;
- les bilans du groupe et de l'organisme de bienfaisance ;
- les flux de trésorerie consolidés ;
- la déclaration des politiques comptables ;
- les notes connexes de 1 à 21.

Le cadre de reporting financier qui a été utilisé dans leur préparation est la loi et les normes comptables du Royaume-Uni – y compris la norme FRS 102 – « Norme d'information financière applicable au Royaume-Uni et en République d'Irlande » (*United Kingdom Generally Accepted Accounting Practice – pratique comptable généralement admise*).

Base de notre opinion

Nous avons réalisé notre audit en accord avec les normes internationales d'audit (Royaume-Uni) (ISAs (Royaume-Uni)) et à la législation en vigueur. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont décrites plus en détail dans la section relative aux responsabilités du commissaire aux comptes eu égard à la section sur l'audit des états financiers de notre rapport.

Nous sommes indépendants du groupe et de l'Organisme de bienfaisance mère conformément aux exigences éthiques pertinentes à notre audit des états financiers au Royaume-Uni, y compris la norme éthique du Financial Reporting Council, et nous avons rempli nos autres responsabilités éthiques conformément à ces conditions et exigences. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus constituent un fondement suffisant raisonnable à l'expression de notre opinion.

Conclusions relatives à la continuité de l'exploitation

Dans le cadre de l'audit des états financiers, nous en avons conclu que l'utilisation par les administrateurs du principe comptable de la continuité d'exploitation dans la préparation des états financiers est appropriée.

D'après le travail que nous avons effectué, nous n'avons pas relevé d'incertitudes significatives quant à des événements ou des conditions qui, individuellement ou collectivement, sont susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe et de l'organisme de bienfaisance mère à continuer d'adopter le principe comptable de continuité d'exploitation pour une période d'au moins douze mois à compter de la date d'autorisation de publication des états financiers.

Nos responsabilités et celles des administrateurs quant au principe comptable de la continuité d'exploitation sont celles énoncées dans les sections pertinentes du présent rapport. Organisme

Autres informations

Les autres informations comprennent celles visées dans le rapport annuel, autres que les états financiers et notre rapport de commissaire aux comptes s'y rapportant. Les administrateurs sont responsables des autres informations incluses dans le rapport annuel. Notre opinion sur les états financiers ne couvre pas les autres informations et nous n'exprimons aucune forme de conclusion d'assurance à leur sujet.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité est de lire les autres informations et, ce faisant, d'examiner si les autres informations présentent des incohérences significatives avec les états financiers ou avec ce que nous avons appris dans le cadre de l'audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des erreurs significatives. Si nous relevons de telles inexactitudes significatives ou des inexactitudes significatives apparentes, nous sommes tenus de déterminer s'il existe une inexactitude significative dans les états financiers ou une inexactitude significative dans les autres informations. Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous concluons à l'existence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de la signaler.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités des administrateurs

Ainsi qu'il est expliqué plus en détail dans la déclaration des responsabilités des administrateurs, ces derniers sont responsables de la préparation des états financiers et de l'assurance que ceux-ci donnent une représentation fidèle et équitable, ainsi que du contrôle interne que les administrateurs jugent nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'inexactitudes significatives, qu'elles soient dues à une fraude ou à une erreur.

Lors de la préparation des états financiers, les administrateurs sont chargés d'évaluer la capacité du groupe et de l'Organisme de bienfaisance mère à poursuivre leurs activités, divulguant, le cas échéant, les questions liées à l'exploitation et d'utiliser le principe comptable de continuité d'exploitation, à moins que les administrateurs n'aient l'intention de liquider le groupe ou l'Organisme de bienfaisance mère ou de cesser leurs activités, ou qu'ils n'aient pas d'autre solution réaliste que de ce faire.

Responsabilité du Commissaire aux comptes eu égard à l'audit des états financiers

Nous avons été nommés en tant qu'auditeur en vertu de l'article 151 du Charities Act 2011 (*loi de 2011 régissant les organismes de bienfaisance et associations caritatives*) et nous établissons notre rapport conformément à la loi et aux règlements pertinents adoptés ou ayant les effets précisés ci-dessous.

Nos objectifs sont d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers dans leur ensemble sont exempts d'inexactitudes significatives, qu'elles soient dues à une fraude ou à une erreur, et de rendre un rapport d'audit comprenant notre opinion. L'assurance raisonnable est un niveau d'assurance élevé, mais elle ne garantit pas qu'un audit réalisé conformément aux ISA (UK) permette toujours de détecter une inexactitude significative lorsqu'elle existe. Les inexactitudes peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et sont considérées comme significatives si, individuellement ou dans leur ensemble, elles peuvent raisonnablement influencer les décisions économiques des utilisateurs prises sur la base de ces états financiers.

Une description plus détaillée de nos responsabilités en matière d'audit des états financiers est disponible sur le site Internet du FRC à l'adresse suivante : www.frc.org.uk/auditorsresponsibilities. Cette description fait partie de notre rapport d'audit.

Mesure dans laquelle l'audit a été jugé capable de déceler des irrégularités, de fraude notamment

Les irrégularités, de fraude notamment, sont des cas de non-respect des lois et des règlements. Nous concevons des procédures conformes à nos responsabilités, visées plus haut, afin de détecter les fausses déclarations importantes concernant les irrégularités, de fraude notamment. La mesure dans laquelle nos procédures sont

capables de détecter des irrégularités, de fraude notamment, est décrite ci-dessous.

Nous avons considéré la nature du secteur du groupe et son environnement de contrôle et nous avons examiné les documents du groupe où figurent ses politiques et procédures relatives à la fraude et au respect des lois et règlements. Nous avons également demandé à la direction de nous faire part de ses propres conclusions quant à la nature et à l'évaluation des risques d'irrégularités et de fraudes signalés au cours de la période, comme indiqué à la page 30 du rapport annuel.

Cela nous a permis de comprendre le cadre juridique et réglementaire dans lequel le groupe opère et de connaître les lois et règlements majeurs qui :

- ont eu un effet direct sur l'indication des montants importants et des informations à fournir dans les états financiers. Il s'agit notamment de la loi dite « Charities Act » ; et
- n'ont pas d'effet direct sur les états financiers, mais dont le respect peut être fondamental quant à la capacité du groupe à opérer ou à éviter une pénalité importante.

Nous avons discuté entre membres de l'équipe d'audit quant aux possibilités et aux incitations qui sont susceptibles d'exister au sein de l'organisation pour se prêter à des malversations, et quant aux modalités et aux endroits où ces dernières seraient susceptibles de se produire dans les états financiers.

C'est au niveau de la constatation des produits que nous supposons un risque de fausses déclarations importantes dues à la fraude, qui est liée au cut-off et à l'exhaustivité des nouvelles subventions. Pour remédier à ce risque, nous avons contrôlé un échantillon de nouveaux contrats de subvention afin de vérifier que le revenu de subvention était complet, comptabilisé au cours de la bonne période comptable, conforme aux modalités de la subvention et à la méthode comptable, pour déterminer si les revenus ont été correctement inclus dans les états financiers.

Comme pour tous les audits réalisés dans le cadre des règles ISA (Royaume-Uni), nous sommes également tenus d'exécuter des procédures spécifiques pour répondre au risque de contournement des contrôles par la direction. Pour faire face au risque de fraude dû à un contournement des contrôles par la direction, nous avons vérifié la pertinence des écritures de journal et d'autres ajustements ; nous avons évalué si les jugements rendus lors de l'établissement des estimations comptables sont révélateurs d'un biais potentiel ; et nous avons évalué la justification commerciale de toute transaction importante qui sort de l'ordinaire ou du cours normal des affaires.

En plus de ce qui précède, les procédures que nous avons adoptées pour répondre aux risques relevés ont inclus les éléments suivants :

- l'examen des divulgations dans les états financiers en vérifiant les justificatifs présentés pour apprécier le degré de respect des dispositions des lois et règlements pertinents décrits comme ayant un effet direct sur les états financiers ;
- l'exécution de procédures analytiques pour relever toute relation inhabituelle ou inattendue susceptible de révéler des risques de fausses déclarations importantes dues à la fraude ;
- des demandes adressées à la direction, notamment par l'obtention et l'examen de pièces justificatives concernant les politiques et procédures des entités relatives à l'indication, à l'évaluation et au respect des lois et réglementations, et pour déterminer si elle avait connaissance d'éventuels cas de non-conformité ;
- des demandes adressées à la direction, notamment par l'obtention et l'examen de pièces justificatives concernant les politiques et procédures des entités relatives à la détection du risque de fraude et aux mesures prises pour y remédier, et pour déterminer si elle avait connaissance d'éventuels cas de fraude, réels, soupçonnés ou supputés ;
- des demandes adressées à la direction et à des conseillers juridiques externes concernant des litiges et des réclamations réels et potentiels, ainsi que des cas de non-respect des lois et des règlements ; et
- la lecture des procès-verbaux des réunions des responsables de la gouvernance et l'examen de la correspondance avec le HMRC et la Charity Commission.

Rapport sur les autres exigences légales et réglementaires

Sujets sur lesquels nous sommes tenus de faire un rapport d'exception

Dans le cadre des règlements de 2008 sur les organismes de bienfaisance (comptes et rapports) nous sommes tenus de rendre compte des points suivants si, à notre avis :

- les informations données dans les états financiers sont incompatibles à tout égard matériel avec le rapport des administrateurs ; ou
- des registres comptables suffisants n'ont pas été tenus par l'Organisme de bienfaisance mère ; ou
- les états financiers de l'Organisme de bienfaisance mère ne sont pas conformes aux registres et aux déclarations comptables ; ou
- nous n'avons pas reçu toutes les informations et explications dont nous avons besoin pour notre audit.

Nous n'avons rien à signaler à ce sujet

Utilisation de notre rapport

Le présent rapport est destiné uniquement aux administrateurs de l'organisme de bienfaisance en tant qu'organe, en conformité avec la 4^e partie des règlements de 2008 sur les organismes de bienfaisance (comptes et rapports). Notre travail d'audit a été effectué de telle sorte que nous puissions indiquer aux administrateurs de l'Organisme de bienfaisance les questions que nous sommes tenus de leur indiquer dans un rapport d'audit et à aucune autre fin. Dans la plus grande mesure permise par la loi, nous n'acceptons aucune responsabilité devant quiconque autre que l'organisme de bienfaisance ou ses administrateurs en tant qu'organe constitué, pour notre travail, pour cette déclaration, ou pour l'opinion que nous avons formée.

Deloitte LLP
Commissaire aux comptes
St Albans, Royaume-Uni

Xx xxxxxxxx 2021

Deloitte LLP est admissible à être nommé commissaire aux comptes de l'organisme de bienfaisance en vertu de son admissibilité à être nommé commissaire aux comptes d'une société en vertu de la section 1212 de la loi sur les sociétés de 2006 (*Companies Act 2006*).

Norme d'information financière Organisme de bienfaisance *Etat des activités financières de l'ORGANISME DE BIENFAISANCE pendant l'exercice 2020 (clos le 31 décembre)*

Notes	2020				2019			
	Non restreintes 000 USD	Restreintes 000 USD	De Dotation 000 USD	Total 000 USD	Non restreintes 000 USD	Restreintes 000 USD	De Dotation 000 USD	Total 000 USD
Revenus en provenance de :								
Donations et legs								
Subventions gouvernementales	58 733	86 370	-	145 103	57 370	81 023	-	138 393
Subventions d'agences multilatérales	379	1 628	-	2 007	47	387	-	434
Subventions d'IPPF Worldwide Inc	0	-	-	0	1 105	12 406	-	13 511
Donations et legs de tiers	436	-	-	444	112	-	-	112
Autres activités commerciales	239	-	-	239	39	-	-	39
Produits de placements	198	9	-	207	(50)	282	-	232
Autres produits	71	-	-	71	1	-	-	1
Total des produits et dotations	60 056	88 015	-	148 071	58 624	94 098	-	152 722
Dépenses								
Levées de fonds								
Levée de fonds au centre 7	1 388	1 930	-	3 318	1 109	3 099	-	4 208
Levée de fonds dans les régions	86	-	-	86	-	-	-	-
Coût des produits vendus	-	-	-	-	(281)	(1)	-	(282)
Coûts de gestion des placements	-	-	5	5	-	5	-	5
Activités de l'association								
Subventions aux associations membres & partenaires 5	37 249	76 106	-	113 355	37 648	66 358	-	104 006
Dépenses du centre 7	6 643	10 749	-	17 392	7 405	14 822	-	22 227
Dépense des régions	5 498	2 123	-	7 621	5 472	2 144	-	7 616
Subventions aux bureaux régionaux	8 508	5 500	-	14 008	7 871	4 114	-	11 985
Charge de financement des retraites	210	-	-	210	265	0	0	265
Total des charges	59 582	96 408	5	155 995	59 489	90 541	-	150 030
Revenu net d'exploitation (dépenses) avant (pertes)/gains d'investissement	474	(8 393)	- 5	(7 924)	(865)	3 557	-	2 692
(Pertes) / gains nets sur actifs financiers	(193)	-	125	(68)	142	(37)	175	280
Augmentation / (Diminution) de la valeur des investissements des filiales	3 186	11 834	-	15 020	(7 960)	(601)	-	(8 561)
Revenus net (dépenses)	3 466	3 441	120	7 027	(8 683)	2 919	175	(5 589)
	-	-	-	-	-	-	-	0
Perte actuarielle sur le régime de retraite à prestations déterminées	(3 363)	-	-	(3 363)	(1 674)	0	0	(1 674)
Perte de change sur contrat à terme	(2 665)			(2 665)				

(pertes)/gains de change sur les engagements de retraite	(63)	-	-	(63)	(395)	-	-	(395)
Mouvements des changes non réalisés transférés aux réserves	1 476	115	-	1 591	3 296	-	1	3 297
Mouvement net des fonds	(1 149)	3 556	120	2 527	(7 456)	2 919	176	(4 361)
Réconciliation des fonds								
Total des fonds reportés au 1 janvier	49 539	29 024	1 274	79 836	48 588	26 190	1 098	75 876
Transfert des fonds d'autres régions	1 583	(1 583)	-	-	8 406	(85)	-	8 321
Mouvement net des fonds au cours de l'année	(1 149)	3 556	120	2 527	(7 456)	2 919	176	(4 360)
Total des fonds reportés au 31 décembre	49 973	30 997	1 394	82 364	49 539	29 024	1 274	79 837

Il n'y a pas de gains et de pertes comptabilisés autres que ceux inclus ci-dessus. Tous les résultats ci-dessus proviennent d'opérations en cours.

Les notes des pages 43 à 70 font partie de ces états financiers.

Etat des activités financières du GROUPE pendant l'exercice 2020 (clos le 31 décembre)

Notes	2020				2019			
	Non restreintes	Restreintes	De Dotation	Total	Non restreintes	Restreintes	De Dotation	Total
	'000	'000	'000	'000	'000	'000	'000	'000
Revenus en provenance de :								
Donations et legs								
Subventions gouvernementales	2	58 733	87 950	- 146 683	57 370	87 011	-	144 381
Subventions de sources multilatérales et autres	3	1 754	16 117	- 17 871	1 249	16 692	-	17 941
Dons et legs d'autres	3	436	8	- 444	112	-	-	112
Autres activités commerciales		239	-	- 239	70	-	-	70
Produits de placements	4	219	10	- 229	241	282	-	523
Autres produits		579	99	- 678	699	-	-	699
Total des produits et dotations		61 960	104 184	- 166 144	59 741	103 985	-	163 726
Dépenses		-	-	-	-	-	-	-
Levées de fonds								
Levée de fonds au centre	7	1 388	1 930	- 3 318	1 109	3 099	-	4 208
Levée de fonds dans les régions	6	125	-	- 125	37	-	-	37
Coût des produits vendus		-	-	-	(281)	(1)	-	282
Coûts de gestion des placements		-	-	5	7	5	-	12
Activités de l'association								
Subventions aux associations membres & partenaires	5	37 557	78 262	- 115 819	37 748	71 684	-	109 432
Dépenses du centre	7	6 644	10 749	- 17 393	7 405	14 822	-	22 227
Dépense des régions	6	12 804	9 902	- 22 706	13 894	11 601	-	25 495
Charge de financement des retraites		210	-	- 210	265	-	-	265
Total des charges		58 728	100 843	5 159 576	60 184	101 211	-	161 395
		-	-	-				
Revenu net d'exploitation (Dépenses nettes d'exploitation) avant (pertes)/gains d'investissement		3 232	3 341	- 5 6 568	(443)	2 774	-	2 331
(Pertes) / Gains nets sur actifs financiers		- 193	-	125 - 68	105	-	175	280
Revenus net (Dépenses nettes)		3 039	3 341	120 6 500	(338)	2 774	175	2 611
Transferts entre fonds		1 483	(1 483)	- -	(60)	60	-	-
Autres gains (pertes) reconnus								
Gain (perte) actuariel(le) sur le régime de retraite à prestations déterminées		(3 363)	-	- (3 363)	(1 674)	-	-	(1 674)
Perte de change sur contrat à terme		(2 665)	-	- (2 665)				
Perte/gain de change sur les engagements de retraite		(63)	-	- (63)	(395)	-	-	(395)
Mouvements des changes non réalisés transférés aux réserves		2 003	115	- 2 118	3 418	--	1	3 419
Mouvement net des fonds		434	1 973	120 2 527	951	2 834	176	3 961

Réconciliation des fonds									
Total des fonds reportés au 1 janvier	49 539	29 024	1 274	79 837		48 588	26 190	1 098	75 876
Transfert des fonds d'autres régions	-			-					
Mouvement net des fonds au cours de l'année	434	1 973	120	2 527		951	2 834	176	3 961
Total des fonds reportés au 31 décembre	49 973	30 997	1 394	82 364		49 539	29 024	1 274	79 837

Il n'y a pas de gains et de pertes comptabilisés autres que ceux inclus ci-dessus. Tous les résultats ci-dessus proviennent d'opérations en cours. Les notes des pages 43 à 70 font partie de ces états financiers.

Bilans au 31 décembre 2020

Notes	2020	2019	2020	2019
	Total '000	Total '000	Total '000	Total '000
	Association	Association	Groupe	Groupe
Actifs immobilisés				
Actifs corporels 9	17 409	17 556	19 920	20,204
Placements 10	38 055	23 091	2 790	2,847
Prêts à long terme 11	-	105	97	207
Total des immobilisations	55 464	40 752	22 807	23,258
Actifs à court termes				
Stock	452	195	452	195
Créanciers 12	21 494	18 272	26 929	22,471
Prêts à court terme	386	-	386	
Liquidités disponibles en banque et en caisse	49 255	50 677	71 049	70,853
Total des actifs circulant	70 560	69 144	98 196	93,519
Créanciers : créances à un an 13	(29 826)	(19 417)	(23 581)	(25,475)
Total dettes à court terme	(29 826)	(19 417)	(23 581)	(25,475)
Valeurs réalisables nettes	41 761	49 727	75 235	68,045
Total des actifs moins dettes à court terme	97 225	90 480	98 042	91,303
Provisions pour passifs 14	(85)	(19)	(902)	(842)
Actif net à l'exclusion du passif des retraites	97 140	90 461	97 140	90,461
Passif des contrats à termes 21	(2 352)		(2 352)	
Passif du régime de retraite à prestations déterminées 19	(12 424)	(10 624)	(12 424)	(10,624)
Total des actifs nets, passif du régime de retraite compris	82 364	79 837	82 364	79,837
Représentés par :				
Non restreints : 15				
Généralités	21 510	16 873	21 510	16,873
Affectés	28 887	31 168	28 887	31,168
Réévaluation des réserves	12 000	12 122	12 000	12,122
Restreintes	30 997	29 024	30 997	29,024
De Dotation	1 394	1 274	1 394	1,274
Total des fonds et réserves à l'exclusion du passif du régime de retraite	94 788	90 461	94 788	90 461
Engagement de retraite 19	(12 424)	(10 624)	(12 424)	(10,624)
Total des fonds et réserves à l'exclusion du passif du régime de retraite	82 364	79 837	82 364	79 837

Approuvé au nom du Conseil d'administration le Les notes des pages 43 à 70 font partie de

ces états financiers.

Kate Gilmore
Présidente

Bience Gawanas
Trésorier

Etat des flux de trésorerie consolidé

Etat des flux de trésorerie pour l'exercice 2020 clos au 31 décembre

NOTE A: RAPPROCHEMENT DES RECETTES (DÉPENSES) NETTES ET DES ENTRÉES (SORTIES) NETTES DE TRÉSORERIE DUES AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

	Note	2020 '000 USD	2019 '000 USD
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation	A	379	772
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement			
Intérêts reçus et produits similaires		229	523
Acquisition d'actifs corporels		(141)	(379)
Acquisition de titres négociables		-	(350)
Vente d'actifs corporels		2	-
Vente de titres négociables		-	350
Flux de trésorerie nets fournis par les activités d'investissement		90	144
Flux de trésorerie provenant d'activités de financement			
Remboursements de prêts à long terme reçus		57	-
Prêts à long terme		(331)	(187)
Flux de trésorerie nets fournis par les activités de financement		(274)	(187)
Augmentation de la trésorerie	B	196	729

	2020 '000	2019 '000
Note A : Rapprochement des recettes nettes et des entrées (sorties) nettes de trésorerie dues aux activités opérationnelles		
Revenu net d'exploitation / (dépenses)		
Ressources nettes entrantes	6 568	2 331
Intérêts à recevoir et autres recettes	(229)	(523)
Amortissement	563	508
Mouvements de change sur les actifs corporels	(142)	(540)
Mouvements de change sur les placements	(17)	(105)
Perte actuarielle sur le régime de retraite	(1 625)	(1 023)
Perte non réalisée sur contrat à terme	(2 665)	-
Amortissement d'un prêt à long terme	4	-
Perte/(gain) sur cession d'actifs immobilisés	(2)	-
Mouvements du fonds de roulement		
Diminution des stocks	(257)	101
(Augmentation) des débiteurs	(5 626)	(14 661)
Augmentation des créances	(723)	11 483
Augmentation des provisions y compris contrat à terme	2 412	136
Mouvement de change non réalisé	2 118	3 066
Flux de trésorerie nets provenant des / (utilisés dans) activités d'exploitation	379	772

	2020 '000 USD	2019 '000 USD
Note B : Rapprochement du flux de trésorerie net et des mouvements de la dette nette		

Augmentation/(diminution) de la trésorerie au cours de l'exercice
Mouvements de change
Variation de trésorerie au cours de l'exercice
Trésorerie nette au 1 janvier
Trésorerie nette au 31 décembre

	196	729
		-
	196	729
	70 853	70 124
	71 049	70 853

NOTE D'EXPLICATION

Les soldes de trésorerie sont historiquement plus élevés au 31 décembre de chaque année en raison du calendrier des rentrées de fonds en provenance des gouvernements, dont beaucoup sont reçus au cours du dernier trimestre de l'exercice financier. Cependant, le calendrier de versement des subventions aux associations membres implique que les fonds de trésorerie sont considérablement réduits au cours du premier trimestre de chaque exercice financier. Le solde de trésorerie comprend également des fonds restreints qui seront utilisés au cours des années suivantes.

Notes aux états financiers de synthèse

1 Méthodes comptables

BASE DE LA COMPTABILITÉ

Ces états financiers ont été établis selon le principe du coût historique, les éléments étant comptabilisés au coût ou à la valeur de transaction, sauf indication contraire dans les notes pertinentes de ces comptes. Les états financiers sont établis selon le principe du coût historique, conformément à l'énoncé de pratique recommandée en matière de norme d'information financière émise par la Charity Commission à l'intention des organismes de bienfaisance préparant leurs comptes conformément à la Norme d'information financière applicable au Royaume-Uni et en République d'Irlande (FRS 102) (SORP 2019°, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016 et conformément au Charities Act 2011. L'IPPF répond à la définition d'une entité d'intérêt public selon la FRS 102. L'Organisme de bienfaisance répond à la définition d'une entité qualifiée en vertu de la norme FRS 102 et a donc profité de l'exemption de divulgation dont elle bénéficie pour ses états financiers distincts en ce qui concerne la présentation d'un état des flux de trésorerie.

CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

Les administrateurs évaluent si l'utilisation de la méthode de la continuité d'exploitation est appropriée, c'est-à-dire s'il existe des incertitudes significatives liées à des événements ou des conditions susceptibles de jeter un doute significatif sur la capacité de l'organisme de bienfaisance à poursuivre ses activités, y compris l'impact due à la Covid-19. Les administrateurs procèdent à cette évaluation pendant au moins un an à compter de la date d'approbation des états financiers. Dans le cadre de cette évaluation, les administrateurs ont pris en compte l'impact de la Covid-19 et l'impact qu'elle pourrait avoir sur les revenus non restreints et les réserves.

Les membres du Conseil d'administration ont examiné la situation financière de l'IPPF, son niveau d'actifs nets et ses prévisions de trésorerie future qui tiennent compte de l'impact des activités futures, et estiment qu'il est approprié de continuer à produire les états financiers sur la base d'une continuité d'exploitation de l'Organisme de bienfaisance.

BASE DE PRÉPARATION

L'IPPF existe en tant qu'entité constituée au Royaume-Uni en vertu des dispositions de la loi sur l'IPPF ("l'organisme de bienfaisance / caritative"). Son siège social est situé au 4 Newhams Row, Londres, SE1 3UZ, Royaume-Uni et ses activités sont effectuées par le biais d'un Secrétariat et de son Bureau central.

La région du Monde arabe, la région de l'Asie de l'Est et du Sud-est et de l'Océanie et la région de l'Asie du Sud de l'IPPF ne sont pas des entités juridiques distinctes et leurs résultats sont inclus dans ceux de l'organisme de bienfaisance. Le pôle de Bangkok de l'IPPF a été établi en 2016 et ses résultats sont également inclus dans ceux de l'organisme de bienfaisance.

Filiales

IPPF Worldwide Inc. est une organisation à but non lucratif enregistrée séparément. Elle fut établie dans le but de recevoir des financements d'organisations basées aux États-Unis d'Amérique. Les administrateurs de cette société sont des directeur-riche-s de division du Bureau central. Ses résultats sont inclus dans ceux du groupe.

La Région Afrique de l'IPPF (Nairobi, Kenya) et le Réseau européen de l'IPPF sont des entités juridiques distinctes situées respectivement à Nairobi, Kenya et Bruxelles, Belgique. En tant que filiales, elles utilisent le nom de l'organisme de bienfaisance pour collecter des fonds exclusivement pour l'IPPF et/ou ses activités locales. Elles se présentent publiquement comme le représentant local de l'organisme de bienfaisance. Leurs résultats ont été consolidés ligne par ligne dans l'état des activités financières ("SOFA") et le bilan.

L'IPPF a une filiale commerciale dormante, International Contraceptive and SRH Marketing Limited (soit ICON). Jusqu'au 31 août 2013, cette société était engagée dans des services de fourniture de produits contraceptifs et de marketing social avec les associations membres.

Unité commerciale autonome

La région de l'hémisphère occidentale de l'IPPF (IPPF Western Hemisphere Region Inc (New York, USA)), une société distincte constituée dans l'État de New York, USA, en tant que société à but non lucratif, s'est retirée de la Fédération le 31 août 2020. Par conséquent, l'annexe 1 qui présentait une position consolidée non audité de l'IPPF (y compris la région de l'hémisphère occidental Inc.), n'a pas été incluse dans le présent rapport.

REVENUS

Les revenus sont comptabilisés lorsque le groupe et l'organisme de bienfaisance ont droit aux fonds, que les conditions de performance liées au(x) élément(s) de revenu ont été remplies, qu'il est probable que les revenus seront reçus et que le montant est mesuré de manière fiable. Voir également la politique distincte relative aux produits constatés d'avance.

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Les produits différés comprennent les montants reçus au cours de l'exercice que le bailleur de fonds a donnés pour être utilisés au cours d'exercices comptables futurs et pour lesquels il n'existe aucun droit en fin de l'exercice.

ACTIVITÉS COMMERCIALES

Les revenus des activités commerciales sont inclus dans la période au cours de laquelle ils ont été acquis.

DONATIONS ET SUBVENTIONS

Les subventions provenant de gouvernements et d'autres agences ont été incluses à titre de dons/donations car elles ont trait au financement non restreint ou sont fournies dans un but général plutôt que d'être des accords de service. Elles sont incluses aux revenus lorsqu'elles sont recevables, sauf dans les cas suivants :

- Lorsque les bailleurs de fonds spécifient que les dons et subventions accordés à l'organisme de bienfaisance doivent être utilisés au cours de périodes comptables futures, le revenu est reporté jusqu'à ces périodes.
- Lorsque les bailleurs de fonds imposent des conditions qui doivent être remplies avant que l'organisme de bienfaisance ait le droit d'utiliser ces revenus, ceux-ci sont différés et ne sont pas inclus aux revenus jusqu'à ce que les conditions d'utilisation soient remplies.
- Les actifs donnés en vue d'être distribués ne sont comptabilisés en tant que produits de l'exercice que lorsqu'ils sont reçus.

LEGS

Les legs sont comptabilisés lorsque les trois conditions suivantes sont remplies : a) l'organisme de bienfaisance a le droit de contrôler la ressource léguée et de déterminer son utilisation future, b) la réception est probable et c) la ressource peut être évaluée monétairement avec une précision suffisante.

REVENUS ET INTERETS D'INVESTISSEMENT

Les revenus d'investissement sous forme de dividendes ainsi que les intérêts et les revenus locatifs sont inclus lorsqu'ils sont reçus par l'Organisme de bienfaisance.

DONS EN NATURE - REVENUS

Les dons en nature sont inclus à leur valeur marchande dans les dons et revenus similaires lorsque les montants sont significatifs. Les produits donnés à l'IPPF pour être distribués aux associations membres sont comptabilisés à leur valeur marchande en tant que revenus dans la mesure où ils ont été reçus au cours de l'exercice.

L'IPPF souhaite reconnaître l'immense contribution suivie de ses volontaires, en termes de temps, de travail et d'engagement personnel envers l'IPPF et ses objectifs. L'IPPF ne pense pas qu'il soit possible, ou souhaitable, d'attribuer une valeur monétaire à cette contribution et, par conséquent, ne comptabilise pas le temps des volontaires comme revenu dans les états financiers. L'IPPF ne pense pas qu'il existe une méthode concise, réalisable ou précise pour quantifier cette contribution, ou pour déterminer comment l'exprimer en termes financiers.

DONS EN NATURE - DÉPENSES

Les dons en nature fournis aux associations membres et aux partenaires sont comptabilisés comme étant des subventions accordées aux associations membres et aux partenaires à prix coûtant plus frais de livraison.

DÉPENSES ET BASE D'AFFECTATION DES COÛTS

Les subventions payables aux associations membres en espèces et en produits (contraceptifs et autres produits) représentent une aide directe aux associations membres et organisations non-membre. Ces subventions sont accordées sur une base annuelle. Les montants concernant les produits non encore versés à la fin de l'exercice sont comptabilisés en tant que passifs, tant qu'existe l'engagement à fournir les produits restants ou subventions en espèces.

Les dépenses autres que les subventions sont classées entre activités régionales et centrales. Les activités régionales sont celles menées par les bureaux régionaux au service des associations membres locales. Les activités centrales sont exclusivement celles du Bureau central au service de l'ensemble de l'IPPF.

Les coûts de génération de revenus « volontaires » (donations, legs, subventions libres) incluent les coûts encourus pour les activités commerciales et la levée de fonds. Les coûts de levée de fonds comprennent tous les coûts directs, y compris les coûts de personnel, le matériel publicitaire et le matériel de publipostage.

Les activités programmatiques représentent les dépenses directement attribuables à l'octroi ou au suivi des subventions aux associations membres ainsi qu'à l'offre d'une assistance technique permettant aux bénéficiaires de subventions de mettre en œuvre des programmes de manière efficace. Dans les bureaux régionaux, la plupart des membres du personnel sont impliqués à la fois en tant que points relais pour un certain nombre d'associations membres et en tant qu'experts dans un domaine technique particulier, par exemple le VIH/SIDA, le plaidoyer et l'accréditation. Le personnel du Bureau central fournit généralement un soutien technique aux personnels des bureaux régionaux et indirectement aux associations membres.

Les coûts de soutien représentent les dépenses relatives aux activités qui ne sont pas directement attribuables aux activités programmatiques et comprennent la gestion générale, la finance, les bureaux, les ressources humaines, la technologie de l'information et la gouvernance. Les coûts de soutien sont alloués aux activités programmatiques sur la base des coûts de personnel.

Lorsque l'IPPF agit en tant qu'agent d'une autre partie sur des projets spécifiques, tous les coûts et frais généraux recouverts sont déduits de ces coûts. Lorsque les frais généraux des projets propres à l'IPPF sont recouverts par le biais de dons et de subventions, ceux-ci et les coûts qui y sont liés ne sont pas compensés mais présentés séparément.

FISCALITE

L'IPPF est une organisme de bienfaisance enregistrée et n'est pas soumise à l'impôt sur les sociétés pour ses activités caritatives en vertu du « Corporation Tax Act 2010 » (*loi sur l'impôt sur les sociétés de 2010 (chapitres 2 et 3 de la partie ii, section 466 et suivantes)*) ou de la section 256 du « Taxation for Chargeable Gains Act 1992 » (*loi sur l'imposition des bénéfiques imposables de 1992*), dans la mesure où les excédents sont appliqués à ses objets caritatifs.

ACTIFS CORPORELS IMMOBILISES

Tous les actifs coûtant plus de 5 000 sont capitalisés. Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût, net d'amortissement et de toute provision pour dépréciation. Tous les actifs sont amortis en fonction de leur durée de vie utile prévue, selon la méthode linéaire et aux taux suivants :

Terrain en pleine propriété	Aucun amortissement
Immeuble en pleine propriété	2 - 5%
Mobilier de bureau	10%
Matériel de bureau	20%
Matériel informatique	33%
Véhicules	33%
Améliorations des propriétés	10%
Améliorations locatives	Période des baux

Les plus ou moins-values réalisées sur les cessions d'actifs immobilisés sont comptabilisées dans l'état des activités financières de l'année au cours de laquelle elles se produisent.

LIQUIDITÉS DISPONIBLES EN BANQUE ET EN CAISSE

Les disponibilités en banque et en caisse comprennent les espèces et les placements à court terme très liquides dont l'échéance est inférieure ou égale à trois mois à compter de la date d'acquisition ou d'ouverture du dépôt ou du compte similaire.

PLACEMENTS ET INVESTISSEMENTS

Les placements sont évalués à leur juste valeur à la date du bilan. Tous les gains et les pertes sont comptabilisés dans l'état des activités financières au fur et à mesure qu'ils se produisent et affectés aux fonds en fonction des montants détenus.

Les immeubles de placement sont inclus dans les actifs immobilisés, évalués à leur juste valeur, et ne sont pas amortis. Des évaluations complètes sont effectuées tous les cinq ans par un évaluateur externe qualifié et, chaque autre année, la direction procède à une évaluation de la juste valeur. La juste valeur des immeubles de placement est considérée comme la valeur du marché libre. Toute augmentation ou diminution importante de la valeur est reflétée dans l'état des activités financières.

STOCK DE PRODUITS

Le stock acheté est évalué au plus bas du coût et de la valeur nette de réalisation et se compose de contraceptifs et d'équipements médicaux.

Les articles de stock donnés sont comptabilisés à leur juste valeur, qui correspond au montant que l'organisme de bienfaisance aurait été prête à payer pour ces articles sur le marché libre.

DEVICES ÉTRANGÈRES

Les états financiers de l'IPPF sont présentés en dollars US. Les bureaux de secrétariat suivants utilisent leur monnaie locale comme monnaie fonctionnelle : Londres (livre sterling), Tunis (dinar tunisien), Delhi (roupie indienne), Bruxelles (euro) et Kuala Lumpur (Ringgit malaisien).

Les transactions en devises étrangères sont comptabilisées en utilisant le taux de change en vigueur à la date de la transaction afin de les convertir dans la devise de base de chaque élément. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis en utilisant le taux de change en vigueur à la date du bilan pour les convertir dans la devise de base, et les gains et pertes de conversion sont inclus à l'état des activités financières.

Les résultats sont convertis, le cas échéant, dans la monnaie de présentation, soit le dollar américain, au taux de change moyen de l'exercice pour l'état des activités financières et au taux de fin d'exercice pour les actifs et les passifs. Les gains et les pertes résultant de ces conversions sont portés à la Réserve générale.

ACTIFS EN LOCATION

Les loyers des contrats de location simple sont comptabilisés de manière linéaire sur la durée du bail, même si les paiements ne sont pas effectués sur cette base. Les avantages et bénéfices reçus et à recevoir pour inciter à la signature d'un contrat de location simple sont de même répartis de manière linéaire sur la durée du contrat.

PROVISIONS

Des provisions sont constituées, lorsqu'elles sont significatives, à la valeur actuelle des dettes et pertes futures survenues au cours de l'exercice et identifiées jusqu'à la date d'approbation des états financiers par le Conseil d'administration. La comptabilisation d'une provision est conforme à la norme

FRS 102. La charge d'une provision est imputée aux dépenses auxquelles elle se rapporte.

PASSIFS ÉVENTUELS

Les passifs éventuels sont présentés conformément à la norme FRS 102. Aucune comptabilisation n'est effectuée dans l'état des activités financières. Lorsqu'il devient probable qu'il y aura une future sortie de ressources, le passif cesse d'être conditionnel et est comptabilisé dans les états financiers. Les détails complets de chaque passif éventuel sont présentés à la note 18.

INSTRUMENTS FINANCIERS ET PASSIFS FINANCIERS

Les instruments financiers de base sont initialement comptabilisés à leur valeur de transaction et ensuite évalués à leur valeur de règlement. L'organisme de bienfaisance utilise des investissements financiers dérivés pour réduire son exposition au risque de change. Conformément à sa politique de gestion des risques, l'Organisme de bienfaisance n'entre pas dans des contrats dérivés spéculatifs. Les produits dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date à laquelle le contrat dérivé est conclu et sont ensuite réévalués à leur juste valeur à chaque date de reporting. Le gain ou la perte qui en résulte est comptabilisé dans l'état des activités financières.

Les débiteurs commerciaux et autres sont comptabilisés au montant du règlement dû après tout escompte offert et net de la provision pour créances douteuses. Les paiements anticipés sont évalués au montant prépayé net de tout escompte commercial dû. Les créiteurs et les provisions sont comptabilisés lorsque l'organisme de bienfaisance a une obligation résultant d'un événement passé qui entraînera probablement le transfert de fonds à un tiers et que le montant dû pour régler l'obligation peut être mesuré ou estimé de manière fiable. Les créiteurs et les provisions sont normalement comptabilisés à leur montant de règlement après prise en compte de toute remise commerciale due.

COTISATIONS DE RETRAITE

IPPF cotise à la fois à un régime à prestations déterminées (aujourd'hui fermé) et à un certain nombre de régimes de retraite à cotisations déterminées (voir note 19).

Les coûts des régimes à cotisations déterminées sont imputés à l'état des activités financières au moment où sont encourus. L'IPPF verse des cotisations au régime de retraite à prestations déterminées du Bureau central (fermé aux nouveaux membres depuis le 1^{er} septembre 2003 et aux membres actuels depuis le 1^{er} septembre 2007) sur la base des conseils fournis par les évaluations actuarielles triennales. Les déficits ou excédents importants qui surviennent sont traités par des modifications du niveau des cotisations. Conformément à la norme FRS 102, l'état des activités financières comprend : le coût des avantages accumulés au cours de l'année au titre des services actuels et passés (imputé aux dépenses nettes) ; le rendement attendu des actifs du régime et l'augmentation de la valeur actuelle des engagements du régime découlant du passage du temps (indiqué comme charge financière des retraites) ; le gain actuariel comptabilisé dans le régime de retraite (indiqué dans le mouvement net des fonds). Le bilan inclut le déficit du régime en prenant les actifs à leur valeur de marché en fin d'exercice et les passifs à leur valeur actuarielle.

JUGEMENTS COMPTABLES CRITIQUES ET PRINCIPALES SOURCES D'INCERTITUDE DES ESTIMATIONS

Dans le cadre de l'application des méthodes comptables de l'IPPF, la direction est tenue de faire des jugements, des estimations et des hypothèses sur la valeur comptable des actifs et des passifs qui ne sont pas facilement apparents à partir d'autres sources. Les estimations et les hypothèses associées sont basées sur l'expérience historique et d'autres facteurs considérés comme pertinents. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations et les estimations et hypothèses sous-jacentes sont revues sans arrêt.

PRINCIPALES ESTIMATIONS

RETRAITES : L'estimation de l'assujettissement aux retraites dépend d'un certain nombre de jugements complexes relatifs au taux d'actualisation utilisé, au taux d'augmentation prévu des salaires, à l'évolution de l'âge de la retraite, aux taux de mortalité et aux rendements prévus des actifs des fonds de pension. Un cabinet d'actuaire-conseils est engagé pour fournir à l'IPPF des conseils d'experts sur les hypothèses à appliquer. Au cours de l'exercice, le passif est passé de 10,6 millions de dollars à 12,4 millions de dollars en raison de l'actualisation des hypothèses, des différences entre les expériences réelles et les attentes, et des fluctuations des taux de change. De plus amples informations sont fournies à la note 19.

Il n'y a pas d'autres estimations ou jugements critiques.

FONDS

L'IPPF maintient cinq types de fonds :

- Fonds de dotation - lorsque le capital est détenu à perpétuité afin de générer des revenus pour faire avancer les objectifs de l'Organisme de bienfaisance
- Fonds restreints - lorsque les objectifs pour lesquels les fonds peuvent être utilisés ont été restreints par les bailleurs de fonds ou les termes d'un appel
- Fonds de réserve des retraites - en conformité avec la norme comptable FRS 102, le passif attribué au régime de retraite à prestations déterminées du Bureau central, apparaît comme fonds séparé. Le régime étant aujourd'hui en déficit, cette réserve est négative ;
- Fonds affectés - lorsque les fonds sont non restreints mais où Conseil d'administration les a affectés à des fins précises ;
- Fonds non restreints - lorsque les fonds ne sont pas limités quant à leur utilisation mais peuvent être utilisés à n'importe quelle fin dans le cadre des objets de l'organisme de bienfaisance.

Les transferts entre fonds sont effectués lorsque les restrictions imposées par le bailleur de fonds le permettent, avec une information appropriée à la note 15. Les autres gains et pertes comptabilisés sont affectés aux fonds en conformité avec les restrictions imposées aux fonds qui ont généré les gains/les pertes.

2 Subventions gouvernementales

GROUPE	Locales	2020	2019	2020	2019
	Devises locales (DL)	Devises locales ('000)	Devises locales ('000)	'000	'000
-	-	-	-	-	-
NON RESTREINTS					
Australie	Dollar australien	3 600	3 600	2 526	2 412
Chine	Dollar américain	(0)	431	(0)	431
Danemark	Couronne danoise	50 000	50 000	7 470	7 292
Finlande	Euro	1 350	1 350	1 580	1 484
Allemagne	Euro	15 000	12 000	16 811	13 487
Japon	Dollar américain	3 982	5 857	3 982	5 857
Corée du Sud	Dollar américain	133	74	133	74
Malaysia	Dollar américain	-	-	-	-
Pays-Bas	Euro	3 600	3 600	3 969	4 048
Nouvelle-Zélande	Dollar néo-zélandais	-	-	-	-
Nouvelle-Zélande	Dollar américain	1 593	1 706	1 592	1 706
Norvège	Couronne norvégienne	60 000	60 000	6 261	6 805
Suède	Couronne suédoise	110 000	110 000	12 307	11 738
Suisse	Franc suisse	-	2 000	-	2 035
Suisse	Dollar américain	2 100	-	2 100	-
Thaïlande	Dollar américain	2	2	2	2
-	-	-	-	-	-
NON RESTREINTS				58 733	57 370
-	-	-	-	-	-
RESTREINTS					
Australie	Dollar australien	6 600	5 121	4 534	3 532
Australie	Dollar américain	139	-	139	-
Belgique	Euro	200	2 078	239	2 287
Canada	Dollar canadien	3 300	5 800	2 508	4 323
Chine	Dollar américain	736	369	736	369
Danemark	Couronne danoise	13 000	14 000	1 965	2 088
Allemagne	Euro	946	1 158	1 029	1 310
Japon	Dollar américain	(194)	315	(194)	315
Pays-Bas	Euro	200	1 416	222	1 607
Pays-Bas	Dollar américain	1 113	1 142	1 113	1 142
Nouvelle-Zélande	Dollar néo-zélandais	-	707	-	489
Nouvelle-Zélande	Livre sterling	336	-	417	-
Nouvelle-Zélande	Dollar américain	1 006	308	1 006	308

Norvège	Couronne norvégienne	18 000	20 150	1 889	2 283
Norvège	Dollar américain	-	(70)	-	(70)
Suède	Couronne suédoise	-	5 040	0	523
Suisse	Franc suisse	100	990	110	992
Suisse	Dollar américain	100	-	100	-
Royaume Uni	Livre sterling	55 302	46 616	70 558	59 323
USAID	Dollar américain	-	202	-	202
Canada	Dollar américain	-	-	839	1 241
Commission européenne	Dollar américain	-	-	511	4 597
France	Dollar américain	-	-	230	149
-	-	-	-	-	-
RESTREINTS				87 950	87 011
-	-	-	-	-	-
TOTAL DES SUBVENTIONS RESTREINTES ET NON RESTREINTES EN PROVENANCE DES GOUVERNEMENTS				146 683	144 381

3 Revenus de sources multilatérales et autres sources

Nom du bailleur de fonds	2020	2020	2020	2019	2019	2019
	'000 USD	'000 USD	'000 USD	'000 USD	'000 USD	'000 USD
	Non restreints	Restreints	Total	Non restreints	Restreints	Total
Fondation Bill & Melinda Gates	-	2,942	2,942	-	3,194	3,194
Children's Investment Fund Foundation	-	-	-	-	250	250
Danish Family Planning Association	-	-	-	2	206	208
Commission européenne	-	125	125	-	(432)	(432)
Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ)	-	-	-	-	187	187
Le fonds mondial	-	66	66	-	127	127
Open Society Foundation	-	300	300	-	435	435
Vitol Foundation	-	-	-	-	200	200
UNAIDS - Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA	-	-	-	-	80	80
Fonds des nations unies pour la population (FNUAP)	-	561	561	-	9	9
Femmes de l'ONU	-	-	-	-	89	89
Organisation mondiale de la santé (OMS)	-	41	41	-	-	-
Anonyme (à la requête du bailleur de fonds)	-	6 137	6 137	-	10 265	10 265
Amplify Change : Amplify Change (ARO)	-	909	909	-	-	-
Merk for Mothers	-	608	608	-	7	7
Honoraries de conférences Eurongos/Inspire	-	-	-	-	14	14
Fondation William and Flora Hewlett	1 000	550	1 550	1 000	(0)	1 000
RFSU (l'association suédoise pour l'éducation à la sexualité)	9	29	39	-	67	67
CORDAID	-	498	498	-	465	465
Rutgers - GUSO - BC	-	1 070	1 070	-	423	423
Bergstrom Foundation	-	228	228	-	149	149
Fondation David and Lucile Packard	-	1 000	1 000	-	500	500
Korea Foundation For International Healthcare	-	406	406	-	-	-
Sex Samfund	-	39	39	-	-	-
The Concept Foundation	-	27	27	-	-	-
Pentera Trust	62	-	62	-	-	-
Fondation Levi Strauss (l'exercice passé Autres)	-	300	300	-	-	-

Autres < \$100,000, ou non divulcation des individus	1 119	288	1 407	359	456	815
	2 190	16 125	18 315	1 361	16 692	18 053

4 Revenus et intérêts d'investissement

	2020	2020	2020	2019	2019	2019
	USD Non restreints	USD Restreints	Total	USD Non restreints	USD Restreints	Total
Intérêts à recevoir sur les dépôts en espèces	184	10	194	207	241	448
Revenus des placements immobiliers	35	-	35	34	-	34
Dividendes et revenus similaires	-	-	-	-	41	41
	-	-	-	-	-	-
	219	10	229	241	282	523

5 Subventions aux associations de planification familiale et organisations partenaires

Organisme de bienfaisance	2020			2019		
	Non restreintes	Restreintes	Total	Non restreintes	Restreintes	Total
	000 USD	000 USD	000 USD	000 USD	000 USD	000 USD
Afrique	16 153	55 923	72 076	15 642	40 992	56 634
Monde arabe	2 519	4 687	7 206	2 143	3 413	5 556
ESEAO	3 966	3 795	7 760	3 864	2 251	6 115
Europe	1 135	1 592	2 727	1 350	2 483	3 833
Asie du Sud	7 553	8 507	16 061	7 511	14 201	21 712
Hémisphère occidental	5 923	1 602	7 525	7 138	3 017	10 155
Total	37 249	76 106	113 355	37 648	66 358	104 006

Organisme de bienfaisance et Groupe	2020			2019		
	Non restreintes	Restreintes	Total	Non restreintes	Restreintes	Total
	000 USD	000 USD	000 USD	000 USD	000 USD	000 USD
Afrique	16 179	55 923	72 102	15 770	44 288	60 059
Monde arabe	2 519	4 687	7 206	2 143	3 413	5 556
ESEAO	3 966	3 795	7 760	3 864	2 251	6 115
Europe	1 417	3 748	5 165	1 487	4 513	6 000
Asie du Sud	7 553	8 507	16 061	7 511	14 201	21 712
Hémisphère occidental	5 923	1 602	7 525	6 973	3 017	9 990
Total	37 557	78 262	115 819	37 748	71 684	109 432

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DE PLANIFICATION FAMILIALE ET ORGANISATIONS PARTENAIRES PAR RÉSULTATS STRATÉGIQUES

Organisme de bienfaisance et Groupe	2020		2019		2019	
	Non restreintes	Restreintes	Total	Non restreintes	Restreintes	Total
	000 USD	000 USD	000 USD	000 USD	000 USD	000 USD
Résultats stratégiques						
Défense des droits	501	2 236	2 737	1 956	5 767	7 723
Autonomisation des communautés	75	1 583	1 658	5 453	7 782	13 234
Au service des populations	35 171	72 055	107 227	23 172	57 178	80 350
Unir et être performant	1 811	2 387	4 198	7 167	958	8 125
Total	37 557	78 262	115 819	37 748	71 684	109 432

Les frais de soutien des subventions sont inclus dans les dépenses centrales et régionales de bienfaisance.

Les dix associations membres suivantes ont reçu les plus grosses subventions en 2020 dans l'ensemble du Groupe.

Organisation	Non restreintes	Restreintes	Total 2020	Non restreintes	Restreintes	Total 2019
Organisme de bienfaisance et Groupe	000 USD	000 USD	000 USD	000 USD	000 USD	000 USD
Rahnuma-Family Planning Association of Pakistan	1 602	5 289	6 892	1 469	5 195	6 664
Family Guidance Association of Ethiopia	1 615	4 808	6 423	1 248	3 107	4 355
Reproductive Health Uganda	1 228	3 803	5 031	963	2 558	3 521
Family Planning Association of India	1 696	603	2 299	1 651	1 116	2 767
Family Health Options Kenya	538	713	1 251	845	1 455	2 300
Uzazi na Malezi Bora Tanzania	745	904	1 649	707	1 482	2 189
Family Planning Association of Nepal	1 319	456	1 775	1 377	482	1 859
Planned Parenthood Federation of Nigeria	1 589	251	1 840	1 531	266	1 797
Family Planning Association of Bangladesh	1 437	181	1 618	1 749	(16)	1 733
Associação Moçambicana para Desenvolvimento da Família	634	1 483	2 118	526	1 146	1 672

6 Activités régionales

ACTIVITES REGIONALES PAR RESULTATS STRATEGIQUES

GROUPE

	Programme activités 000 USD	Subventions IPPF WHR 000 USD	Coûts de soutien 000 USD	2020 Total 000 USD
Résultats stratégiques				
Défense des droits	3 732	-	929	4 661
Autonomisation des communautés	978	-	308	1 286
Au service des populations	6 306	2 075	2 015	10 397
Unir et être performant	3 265	-	3 222	6 487
Total 2020	14 282	2 075	6 474	22 831

GROUPE

	Activités programmes 000 USD	subventions à IPPF/WHR 000 USD	Coûts de soutien 000 USD	2019 Total 000 USD
Résultats stratégiques				
Défense des droits	4 832	-	465	5 296
Autonomisation des communautés	1 507	-	286	1 794
Au service des populations	4 794	2 867	1 249	8 910
Unir et être performant	8 864	-	668	9 532
Total 2019	19 997	2 867	2 668	25 532

ACTIVITÉS RÉGIONALES PAR TYPE DE DÉPENSES

GROUPE

	Activités Programme 000 USD	Coûts de soutien 000 USD	2020 Total 000 USD	Activités programme 000 USD	Coûts de soutien 000 USD	2019 Total 000 USD
Coûts du personnel	10 702	4 269	14 971	10 715	1 048	11 762
Coûts des consultants	784	833	1 618	1 857	274	2 131
Déplacement	1 103	286	1 390	5 249	375	5 624
Occupation	248	810	1 058	783	328	1 110
Communications	93	12	105	165	90	255
Subventions à IPPF/WHR	2 075		2 075	2 867		2 867
Autres coûts	1 226	387	1 613	1 228	553	1 782
Total	16 232	6 599	22 831	22 864	2 668	25 532

Les coûts de soutien des activités régionales sont affectées aux activités programmatiques.

7 Activités centrales

Activités centrales par résultats stratégiques

Groupe

	Activités programme effectuées directement 000 USD	coûts de soutien affectés 000 USD	2020 Total programme 000 USD
Résultats stratégiques			
Défense des droits	2 299	56	2 355
Autonomisation des communautés	763	-	763
Au service des populations	10 752	196	10 948
Unir et être performant	2 877	547	3 425
Total 2020	16 691	799	17 491

Groupe

	Activités programme effectuées directement 000 USD	Coûts de soutien affectés 000 USD	2019 Total programme 000 USD
Résultats stratégiques			
Défense des droits	4 184	1 256	5 441
Autonomisation des communautés	766	467	1 233
Au service des populations	7 610	3 701	11 310
Unir et être performant	2 643	1 600	4 243
Total 2019	15 204	7 024	22 227

Les frais de soutien représentent toutes les autres dépenses engagées pour le fonctionnement de l'IPPF et sont alloués sur la base d'une proportion des

coûts directs de personnel attribuables à la mise en œuvre des activités.

Groupe

	Coûts de levée de fonds 000 USD	Activités programme effectuées directement 000 USD	Coûts de soutien 000 USD	2020 Total 000 USD
Coûts du personnel	1 493	7 240	2 453	11 186
Coûts des consultants	1 487	4 000	1 181	6 668
Déplacement	70	347	154	571
Occupation	24	16	254	294
Communications	108	348	5	461
Autres coûts	48	334	1 149	1 531
Total 2020	3 230	12 286	5 195	20 711

Groupe

	Coûts de levée de fonds 000 USD	Activités programme effectuées directement 000 USD	Coûts de soutien 000 USD	2019 Total 000 USD
Coûts du personnel	1 850	7 260	2 467	11 577
Coûts des consultants	1 054	3 416	944	5 415
Déplacement	898	3 187	208	4 293
Occupation	243	369	554	1 166
Communications	6	16	26	48
Autres coûts	156	955	2 825	3 935
Total 2019	4 208	15 203	7 024	26 434

Organisme de bienfaisance

	Levée de fonds directe 000 USD	Activités programme effectuées directement 000 USD	Coûts de soutien 000 USD	2020 Total 000 USD	Levée de fonds directe 000 USD	Activités programme effectuées directement 000 USD	Coûts de soutien 000 USD	2019 Total 000 USD
Coûts du personnel	1 493	7 240	2 453	11 186	1 850	7 260	2 467	11 577
Coûts des consultants	1 487	4 000	1 181	6 668	1 054	3 416	944	5 415
Déplacement	70	347	154	571	898	3 187	208	4 293
Occupation	24	16	254	294	243	369	554	1 166
Communications	108	348	5	461	6	16	26	48
Autres coûts	48	334	1 149	1 531	156	955	2 825	3 935
Total	3 230	12 286	5 195	20 711	4 208	15 203	7 024	26 434

Les activités programmatiques représentent les dépenses directement attribuables à l'octroi ou au suivi des subventions aux associations membres et partenaires ainsi qu'à l'offre d'une assistance technique permettant aux bénéficiaires de subventions de mettre en œuvre des programmes de manière efficace. Le personnel du Bureau central est parfois impliqué dans l'allocation de subventions aux associations membres et aussi fournit un soutien technique aux personnels des bureaux régionaux et indirectement aux associations membres.

2) Les frais de soutien représentent toutes les autres dépenses engagées pour le fonctionnement de l'IPPF et sont alloués aux résultats stratégiques sur la base d'une proportion des coûts directs de personnel attribuables à la mise en œuvre des activités. Cette méthodologie est appliquée à tous les secteurs de l'IPPF et a été choisie pour sa cohérence et sa facilité de mise en œuvre.

3) Les coûts de collecte de fonds comprennent les activités liées à la génération de revenus et au développement des ressources de la Fédération au niveau mondial

Les coûts de soutien comprennent les honoraires à payer à l'auditeur externe, Deloitte LLP, de 173 800 dollars et 221 100 dollars pour l'organisme de bienfaisance et de \$US370k pour le groupe (2019- Deloitte LLP - 158 500 dollars et 215 300 dollars) pour l'audit statutaire. Il n'y a pas eu d'honoraires de services d'assurance, de services de conseil fiscal ou d'autres services financiers. On trouve dans les autres coûts de soutien en 2020 un gain de change de 2,0 million de dollars (groupe) et de 1,5 million de dollars (organisme de bienfaisance) ; en 2019, un gain de 3,4 millions de dollars (groupe) et de 3,3 millions de dollars (organisme de bienfaisance), ainsi que les coûts de gouvernance engagés par le bureau de Londres d'un montant de 259 149 dollars (2019 : 479 770 dollars)

8 Nombre d'employés et émoluments

Le nombre total moyen d'employés au cours de l'année était le suivant :

	Activités centrales	Activités régionales	Total 2020 Association caritative	Activités régionales	Total 2020 Groupe
- Connaissance et soutien technique	37	29	66	28	94
- Planning stratégique, Affaires externes, Plaidoyer & communications	12	6	18	23	41
- Management, Gouvernance, Accréditation et politique	19	20	39	10	49
- Mobilisation des ressources	8	3	11	2	13
- Services de soutien - Finance, Technologie de l'information, Ressources humaines & Administration	25	41	66	23	89
Total 2020	101	99	200	86	286
	Central Activities	Regional Activities	Total 2019 Association	Régional Activités	Total 2019 Group
- Connaissance et soutien technique	37	25	62	46	108
- Planning stratégique, Affaires externes, Plaidoyer & communications	12	3	15	26	41
- Management, Gouvernance, Accréditation et politique	21	22	43	11	54
- Mobilisation des ressources	8	3	11	1	12
- Services de soutien - Finance, Technologie de l'information, Ressources humaines & Administration	24	42	66	26	92
Total 2019	102	95	197	110	307

Les effectifs ont été réduits, passant de 307 à 286, suite à l'unification et à la restructuration du Secrétariat en cours d'année.

Le coût de l'emploi de ce personnel est le suivant :	2020 000 USD Association	2019 000 USD Association	2020 000 USD Groupe	2019 000 USD Groupe
Salaires bruts des personnes employées par l'IPPF	10,529	10,343	16,395	16,008
Charges de sécurité sociale	1,152	1,092	1,512	1,494
Retraite	800	682	1,465	1,291
Personnel intérimaire employé par le biais d'agence d'intérim	782	2,194	782	2,271
Autres avantages et primes	1,319	962	3,758	3,194
Frais de chômage technique	1,553	(4)	3,494	35
Total	16,135	15,268	27,407	24,293

*Des coûts de licenciement ont été engagés dans différents endroits de l'organisme de bienfaisance et du groupe, conformément aux obligations contractuelles, aux politiques internes et au droit national. Les sources de fonds utilisées pour les indemnités de licenciement versées par l'organisme de bienfaisance sont les suivantes : 1 258 000 dollars de fonds non restreints et 295 000 de fonds restreints, et par le groupe de 3 027 de fonds non restreint et de 467 000 de fonds restreints.

Le nombre d'employés de l'organisme de bienfaisance et du Groupe dont les émoluments, à l'exclusion des cotisations de retraite et des charges de l'employeur, mais incluant les avantages en nature, sont supérieurs à 78 000 dollars (60 000 livres sterling) est le suivant :	2020 Associat ion	2019 Association	2020 Groupe	2019 Groupe
78 000 dollars à 90 000 dollars	20	8	28	22

90 000 dollars à 100 000 dollars	9	5	15	10
100 000 dollars à 110 000 dollars	8	8	12	10
110 000 dollars à 120 000 dollars	6	5	6	7
120 000 dollars à 130 000 dollars	4	-	7	1
130 000 dollars à 140 000 dollars	4	4	7	8
140 000 dollars à 150 000 dollars	-	2	1	2
150 000 dollars à 160 000 dollars	-	1	-	1
160 000 dollars à 170 000 dollars	1	2	2	2
170 000 dollars à 180 000 dollars	4	1	4	1
180 000 dollars à 190 000 dollars	1	1	1	2
190 000 dollars à 200 000 dollars	1	2	1	2
200 000 dollars à 210 000 dollars	1	1	1	1
280 000 dollars à 290 000 dollars	-	-	-	0
330 000 dollars à 340 000 dollars	-	1	-	1
550 000 dollars à 560 000 dollars	-	-	-	-

Organisme de bienfaisance : Des cotisations d'un montant de 402 267 dollars (2019 : 307 000 dollars) ont été versées à des régimes à cotisations déterminées pour le compte de 62 employés les mieux rémunérés (2019 : 38). Groupe : des cotisations s'élevant à 564 765 dollars (2019 : 470 000 dollars) ont été versées à des régimes à cotisations déterminées au nom de 81 employés les mieux rémunérés (2019 : 58). Les dépenses sont affectées entre des fonds restreints et des fonds non restreints, en fonction des postes auxquels sont imputés les salaires des employés.

Les versements à titre gracieux s'élevaient au cours de l'exercice à 4, 000 dollars (2019 : 0 dollar). Aucun administrateur n'a reçu de rémunération au cours de l'année (2019 : zéro). Le total des dépenses remboursées aux membres du Conseil d'administration et du Comité des finances, d'audit et des risques, ou engagées en leur nom pour la participation aux réunions, s'est élevé à 0 dollar (2019 : 134 538 dollars).

Principaux membres de la direction :

Les principaux membres de la direction de l'organisme de bienfaisance mère sont le Directeur général, les Directeur-riche-s de division du Bureau central et les Directrices régionales d'AWRO, d'ESEAOR et de SARO. La rémunération totale (y compris les cotisations de retraite et les charges sociales de l'employeur) de ces personnes s'est élevée pour l'année à 1 487 127 dollars (2019 : 1 304 327 dollars).

Les membres clés de la direction du groupe sont ceux de l'organisme de bienfaisance et le personnel clef des directions du Réseau européen et d'ARO. La rémunération totale (y compris les cotisations de retraite et les charges sociales de l'employeur) du personnel de direction du Groupe s'est élevée pour l'année à 1 922 049 dollars (2019 : 1 577 085 dollars).

La rémunération du salarié le mieux payé s'élevait à 330 883 dollars (2019 : 337 089 dollars)

9 Actifs corporels immobilisés

	Equipements			Equipements		
	Propriété foncière libre	Ordinateurs	Total	Propriété foncière libre	ordinateurs	Total
	000 dollars Association	000 dollars Association	000 dollars Association	000 dollars Groupe	000 dollars Groupe	000 dollars Groupe
Coûts						
Coûts au 1er janvier 2020	19 331	1 688	21 020	21 467	3 535	25 002
Ajustements de change	170	28	198	170	9	180
Ajouts	-	0	0	0	141	141
Coûts au 31 décembre 2020	19 502	1 716	21 218	21 638	3 685	25 323
Amortissement						
Amortissement cumulé au 1 janvier 2020	1 798	1 666	3 464	1 943	2 856	4 799
Ajustements de change	17	27	44	1	40	41
Charge pour l'année	299	2	302	336	226	563
Amortissement cumulé au 31 décembre 2020	2 114	1 695	3 809	2 281	3 122	5 403
Valeur nette comptable au 31 décembre 2020	17 388	21	17 409	19 357	563	19 920
Valeur nette comptable au 31 décembre 2019	17 534	22	17 556	19 524	679	20 203

Toutes les immobilisations corporelles sont aux seules fins de l'Organisme de bienfaisance.

10 Investissements

	2020 Total 000 USD ASSOCIATION	2019 Total 000 USD ASSOCIATION	2020 Total 000 USD GROUP	2019 Total 000 USD GROUP
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 669		1 669	
Placements cotés en bourse		1 539		1 539
Filiale	35 265	20 245	-	-
Immeubles de placements	1 121	1 307	1 121	1 307
Total	38 055	23 0912,790	2 846	

Investissements cotés en Bourse

2020
000 USD

2019
000 USD

Actions et titres de placement à la valeur du marché

Cotés à la Bourse
de New York

Au 1 janvier 2020

Acquisitions

Produits de cession

Gains réalisés/non réalisés au
cours de l'exercice

Mouvement sur les
changes

Au 31 décembre 2020

1 539	1 248
-	350
(1,669)	(350)
121	236
9	55
1 669	1 539

Le gestionnaire d'investissement de l'IPPF, Charles SCHWEB, a le pouvoir discrétionnaire de gérer le portefeuille dans le cadre d'un risque convenu et de manière éthique.

Le risque de cet investissement est très faible car la composition à la date du bilan est principalement constituée de liquidités et d'équivalents de liquidités. Cet investissement est détenu au nom du Cap-Vert et l'IPPF a toute latitude pour l'utilisation de cette dotation.

Placements immobiliers

Total
000 USD
2020

Total
000 USD
2019

Immeuble de placement à sa juste valeur

Immeuble de placement au 1 janvier	1 307	1 257
Réévaluation	(193)	-
Mouvement sur les taux de changes	8	50
Immeuble de placement au 31 décembre	1 121	1 307

Immeuble de placement à sa juste valeur:

L'immeuble de placement a été acquis le 31 décembre 2012 sans coût, suite à la résiliation anticipée d'un bail sur un immeuble dont l'IPPF détient la pleine propriété. Il est inclus dans le bilan à sa juste valeur, évaluée par la direction. La dernière évaluation immobilière indépendante a été effectuée au 31 décembre 2020 par un évaluateur externe - Strutt & Parker.

Investissement dans des filiales :

International Contraceptive & SRH Marketing Limited (commercialisé sous le nom d'ICON) est une filiale commerciale dormante à part entière constituée au Royaume-Uni et enregistrée en Angleterre et au Pays de Galles. La société détient la totalité du capital ordinaire émis de 1. Il s'agit d'une société dormante en cours de liquidation.

IPPF Worldwide Inc. est une organisation à but non lucratif enregistrée séparément aux États-Unis d'Amérique (EIN 204365831).

International Planned Parenthood Federation (Africa Region) (IPPF ARO) (n° 8229) et International Planned Parenthood Federation Europe Network (IPPF ENR) (N° de société BE 0840.619.519) sont des entités juridiques distinctes situées respectivement à Nairobi au Kenya et à Bruxelles en Belgique. Leurs résultats individuels et leurs actifs nets sont les suivants :

	Worldwide Inc		ARO		EN	
	Exercice finissant le 31 décembre 2020	Exercice finissant le 31 décembre 2019	Exercice finissant le 31 décembre 2020	Exercice finissant le 31 décembre 2019	Exercice finissant le 31 décembre 2020	Exercice finissant le 31 décembre 2019
	000 USD000 USD	000 USD	000 USD000 USD	000 USD000 USD	000 USD	000 USD000 USD
Recettes	10 745	13 642	13 489	15 023	5 772	5 504
Dépenses	(54)	(13 889)	(9 823)	(15 134)	(5 109)	(5 507)
Excédent / (Déficit)	10 691	(247)	3 666	(111)	663	(3)

	Worldwide Inc		ARO		EN	
	Exercice finissant le 31 décembre 2020	Exercice finissant le 31 décembre 2019	Exercice finissant le 31 décembre 2020	Exercice finissant le 31 décembre 2019	Exercice finissant le 31 décembre 2020	Exercice finissant le 31 décembre 2019
	000 USD					
Actifs immobilisés	-	-	1 684	1 742	924	1 007
Actifs à court terme	21 036	10 251	14 615	11 698	3 551	2 773
Passifs à court terme	(501)	(407)	(4 955)	(5 764)	(272)	(233)
Provisions pour passifs	-	-	(711)	(711)	(106)	(112)
Actifs nets	20 535	9 844	10 632	6 966	4 098	3 435

11 Prêts à terme aux Associations membres

	2020 Total 000 USD Organisme de bienfaisance	2019 Total 000 USD Organisme de bienfaisance	2020 Total 000 USD GROUPE	2019 Total 000 USD GROUPE
Prêts à long terme aux Associations membres	386	-	386	
Prêts à court terme aux Associations membres	-	105	97	207
Total	386	105	483	207

Les prêts accordés aux associations membres portent intérêt à des taux compris entre 0 % et 5,5 %.

12 Créanciers (créances à un an)

	2020 Total 000 USD Organisme de bienfaisance	2019 Total '000 Organisme de bienfaisance	2020 Total '000 GROUPE	2019 Total 000 USD GROUPE
Créances sur les bailleurs de fonds	14 330	235	17 720	2 330
Créances sur les associations	1 257	1 983	3 156	3 294
Créances sur des tiers	4 629	15 989	4 475	16 464
Paiements anticipés	1 278	65	1 578	383

Total	21 494	18 272	26 929	22 471
-------	--------	--------	--------	--------

13 Créanciers (créances à un an)

	2020 Total 000 USD Organisme de bienfaisance	2019 Total 000 USD Organisme de bienfaisance	2020 Total 000 USD GROUPE	2019 Total 000 USD GROUPE
Créances commerciales*	3 936	2 780	4 404	3 195
Dettes envers les associations	-	1 727	17	1 727
Comptes de régularisation et créditeurs divers	13 796	12 664	18 630	13 523
Sommes dues aux bureaux régionaux	1 614	496	49	151
Détenu pour le compte de IPPF Worldwide Inc	10 000	(407)	-	-
Revenus reportés (voir ci-dessous)	481	2 157	481	6 879
Total	29 826	19 417	23 581	25 475

Les créances comprennent 94 340 dollars (2019 : néant) à payer à l'initiative Nexus pour laquelle l'IPPF agit en tant qu'agent conformément au protocole d'accord signé le 17 décembre 2020.

Les soldes intersociétés, dont aucun ne représente des accords de prêt, sont sans intérêt et remboursables sur demande.

Recettes différées

	2020 Total 000 USD Organisme de bienfaisance	2019 Total 000 USD Organisme de bienfaisance	2020 Total 000 USD GROUPE	2019 Total 000 USD GROUPE
Report des soldes de recettes différées	2 157	160	6 879	3 070
Versées dans l'année	(2 157)	(160)	(2 157)	(3 070)
Reclassification en dette	-	-	(4 722)	-
Différées dans l'année	481	2 157	2 157	2 481
Recettes différées reportées	481	2 157	2 157	2 481

Les recettes ont été différées sur la base des conditions énoncées par le bailleur de fonds et principalement de la manière stipulée dans l'accord de subvention. Ces fonds représentent les espèces collectées en 2020 en vue d'être utilisées en 2021.

14 Provisions

	2020 Total 000 USD Organisme de bienfaisance	2019 Total '000 Organisme de bienfaisance	2020 Total '000 GROUPE	2019 Total 000 USD GROUPE
Solde de clôture	19	-	842	706
Utilisé dans l'année	(19)	-	(32)	(4)
Créé dans l'année	85	19	91	141
Change	-	-	2	-
Solde de clôture	85	19	902	842

Les provisions découlent de litiges en cours, qui devraient être entièrement réglés en 2021 et pourraient donner lieu au versement de règlements en espèces aux bénéficiaires.

15 Fonds et Réserves du groupe

FONDS RESTREINTS

L'utilisation de ces fonds a été restreinte par les bailleurs de fonds ci-dessous :

	Solde au 01-jan 2020 \$000 USD	Recettes \$000 USD	Dépenses \$000 USD	Transferts \$'000	Solde au 31-déc 2020 \$000 USD
Gouvernement					
Australie					
SPRINT III	715	2 801	(2 342)	-	1 174
Samoa	47	139	(124)	-	61
Stratégie du Pacifique	537	1 462	(985)	-	1 014
Australie - Autres	427	184	(126)	(301)	184
Belgique - She Decides	1 605	-	(1 453)	-	152
Canada					
Protection des enfants travaillant dans les mines en RDC	(380)	319	(108)	-	(168)
She Decides	423	1	(327)	-	97
Liberté de choisir - RHASS	(452)	520	(887)	-	(819)
Canada - les jeunes	1 779	1 778	(1 518)	-	2 040
Canada - autres	(8)	-	-	-	(8)
Chine - Subventions chinoises	57	736	(602)	-	190
Danemark					
Retraite Friendship et autres	48	160	(2)	-	206
Danemark - soutien à RHU	590	-	(597)	-	(7)
France	76	230	-	-	306
Allemagne					
Allemagne - autre	28	-	(13)	(15)	-
Allemagne- améliorer la SSR des réfugiées en Afrique de l'Ouest	209	1 029	(749)	-	490
Japon	2 628	(199)	(705)	-	1 725
Pays-Bas					
Pays-Bas - Autre	4	-	(0)	-	3

Right Here Right Now	61	179	(335)	-	(95)
Get up Speak out	611	1 070	(1 409)	-	272
Nouvelle-Zélande	-	-	-	-	-
Reproductive Health Facility for the Pacific	251	430	(152)	(12)	517
Nouvelle-Zélande - Stratégie du Pacifique	313	993	(464)	-	841
Norvège					
Norvège - autres	(2)	-	2	-	-
Elimination des MGF dans 3 pays d'AWR	116	291	(391)	-	16
Afrique du Sud - étude sur les BRICS - Inde	3	-	-	(3)	-
Suède - She Decides and Women Delivery	-	-	-	-	0
Suisse - soutien au bureau de Genève de l'IPPF	19	210	(229)	-	(0)
Royaume Uni					
WISH (Santé sexuelle intégrée des femmes) lot 1	23	6 146	(4 584)	-	1 585
WISH (Santé sexuelle intégrée des femmes) lot 2	8 396	59 427	(57 275)	(0)	10 549
UK Connect - Accès SDR	(681)	2 435	(1 752)	-	1
Etats-Unis d'Amérique - projets	(109)	-	109	-	(0)
Fonds pluri bailleurs de fonds - Nexus	-	541	(550)	3	(7)
Fonds pluri bailleurs de fonds - Fonds d'action pour l'avortement sans risques (SAAF)	1 174	4 538	(5 101)	-	611
Total des fonds restreints gouvernementaux	18 507	85 420	(82 670)	(327)	20 930

Multilatéraux et autres bailleurs de fonds

Fonds du Golfe arabe - Protection de la santé des jeunes	90	-	-	-	90
Bergstrom - Soutien à la Région Afrique	(300)	228	(59)	-	(131)
Fondation Bill & Melinda Gates					
Compte à rebours Europe 2030 (Countdown 2030 Europe)	908	2 295	(2 540)	-	663
Autres	765	148	(347)	(74)	492
Cordaid - Jeune S3 IPPFAR	(22)	318	(96)	-	200
Partenariat arabo danois pour une amélioration des SDR	(16)	39	(19)	-	4
Fondation David and Lucile Packard					
Région Afrique - divers	37	300	-	-	337

Abortion Stigma	454	1	(376)	-	80
Business Plan et Solutions	250	-	(76)	-	174
Frontières	-	700	-	-	700
AULO Renforcer la SSR des adolescents	250	-	-	-	250
Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ)	(74)	-	17	-	(56)
Commission européenne (CE)					
Campagne pour la condition de la femme africaine	2 740	536	(200)	-	3 076
Autres projets	73	100	(42)	(79)	51
KOREA FOUNDATION FOR INTERNATIONAL HEALTHCARE	-	406	(187)	-	219
Health Pooled Fund - Agents de la couronne - assistance technique au Soudan du sud	81	-	-	-	81
Levi Strauss	40	200	(40)	-	200
Reckitt Benckiser (Brands) - projet de partenariat	43	-	-	-	43
Fonds des nations unies pour la population (FNUAP)					
Fonds des nations unies pour la population (FNUAP) - plan de travail	-	454	(404)	(1)	49
Autres	20	-	(28)	10	2
UNAIDS - Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA	497	14	(52)	(446)	13
Fondation William and Flora Hewlett					
Voix : vers un accès universel aux SDRS pour toutes et tous	(107)	450	(90)	-	253
Autres	105	-	(105)	-	0
OMS					
Ateliers sur la diffusion nationale et autres	8	41	(54)	-	(4)
Fonds pluri bailleurs de fonds - ONG européennes	1	-	-	-	1
Fonds pluri bailleurs de fonds - Covid 19	-	2 748	(2 245)	-	502
Fonds pluri bailleurs de fonds - Unité SheDecides	1 519	674	(1 439)	-	754
Fonds pluri bailleurs de fonds- Réforme de la gouvernance de l'IPPF	70	1 207	(1 277)	-	-
Bailleurs de fonds anonymes (identité non révélée à leur demande)	2 737	5 530	(7 143)	1	1 125
Autres (divers)	348	2 374	(1 167)	(656)	898
Multilatéraux et autres bailleurs de fonds - total	10 517	18 764	(17 969)	(1 246)	10 066
Total des Fonds restreints	29 024	104 184	(100 639)	(1 573)	30 997

	Solde au 01-Jan 2019 \$000 USD	Recettes \$000 USD	Dépenses \$000 USD	Transferts \$'000	Solde au 31-déc 2019 \$000 USD
Gouvernement					
Australie					
SPRINT III	963	2 442	(2 690)	-	715
Samoa	141	138	(233)	-	47
Stratégie du Pacifique	568	670	(703)	2	537
Australie - Autres	178	168	79	2	427
Belgique - She Decides	1 323	2 069	(1 787)	-	1 605
Canada					
Protection des enfants travaillant dans les mines en RDC	12	837	(1 228)	-	(380)
She Decides	1 921	52	(1 551)	-	423
Liberté de choisir - RHASS	11	404	(868)	-	(452)
Canada - les jeunes	-	3 922	(2 143)	-	1 779
Canada - autres	(8)	450	(450)	-	(8)
Chine - Subventions chinoises	400	376	(719)	-	57
Danemark					
Retraite Friendship et autres	78	-	(52)	22	48
Danemark - soutien à RHU	-	590	-	-	590
France	-	149	(73)	-	76
Allemagne					
Allemagne - autre	51	178	(199)	-	28
Allemagne - améliorer la SSR des réfugiées en Afrique de l'Ouest	-	1 132	(922)	-	209
Japon	3 664	184	(1 219)	-	2 628
Pays-Bas					
Pays-Bas - Autre	3	-	(9)	10	4
Right Here Right Now	177	423	(539)	-	61
Get up Speak out	652	1 611	(1 652)	-	611
Nouvelle-Zélande					
Reproductive Health Facility for the Pacific	12	485	(245)	-	251
Nouvelle-Zélande - Stratégie du Pacifique	-	313	-	-	313
Norvège					

Norvège - autres	61	(61)	(8)	6	(2)
Elimination des MGF dans 3 pays d'AWR	191	386	(461)	-	116
Afrique du Sud - étude sur les BRICS - Inde	3	-	-	-	3
Suède - She Decides and Women Delivery	80	4	(84)	-	0
Suisse - soutien au bureau de Genève de l'IPPF	57	755	(794)	-	19
Royaume Uni					
WISH (Santé sexuelle intégrée des femmes) lot 1	(212)	2 012	(1 776)	-	23
WISH (Santé sexuelle intégrée des femmes) lot 2	3 415	54 878	(49 896)	-	8 396
UK Connect - Accès SDR	-	1 217	(1 899)	-	(681)
Etats-Unis d'Amérique - projets	(255)	202	(56)	-	(109)
Fonds pluri bailleurs de fonds - Nexus	-	-	-	-	-
Fonds pluri bailleurs de fonds - Fonds d'action pour l'avortement sans risques (SAAF)	1 119	5 640	(5 585)	-	1 174
Total des fonds restreints gouvernementaux	14 605	81 625	(77 761)	42	18 507

Multilatéraux et autres bailleurs de fonds

Fonds du Golfe arabe - Protection de la santé des jeunes	90	-	-	-	90
Bergstrom - Soutien à la Région Afrique	(305)	149	(145)	-	(300)
Fondation Bill & Melinda Gates					
Compte à rebours Europe 2030 (Countdown 2030 Europe)	926	2 090	(2 109)	-	908
Autres	713	611	(559)	-	765
Cordaid - Jeune S3 IPPFAR	54	465	(541)	-	(22)
Partenariat arabo danois pour une amélioration des SDR	(1)	206	(221)	-	(16)
Fondation David and Lucile Packard					
Région Afrique - divers	240	-	(203)	-	37
Abortion Stigma	838	15	(389)	(10)	454
Business Plan et Solutions	38	250	(38)	-	250
Frontières	-	-	-	-	-
AULO Renforcer la SSR des adolescents	-	250	-	-	250
Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ)	667	142	(882)	-	(74)

Commission européenne (CE)					
Campagne pour la condition de la femme africaine	(7)	4 635	(1 888)	-	2 740
Autres projets	566	(469)	(24)	-	73
KOREA FOUNDATION FOR INTERNATIONAL HEALTHCARE					
Health Pooled Fund - Agents de la couronne - assistance technique au Soudan du sud	81	-	-	-	81
Levi Strauss	-	175	(135)	-	40
Reckitt Benckiser (Brands) - projet de partenariat	42	-	-	-	43
Fonds des nations unies pour la population (FNUAP)					
Fonds des nations unies pour la population (FNUAP) - plan de travail	-	-	-	-	-
Autres	2	29	(30)	18	20
UNAIDS - Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA	476	50	(28)	-	497
Fondation William and Flora Hewlett					
Voix : vers un accès universel aux SDSR pour toutes et tous	35	-	(143)	-	(107)
Autres	842	25	(762)	-	105
OMS					
Ateliers sur la diffusion nationale et autres	7	-	(12)	12	8
Fonds pluri bailleurs de fonds - ONG européennes	84	131	(196)	(17)	1
Fonds pluri bailleurs de fonds - Covid 19	-	-	-	-	-
Fonds pluri bailleurs de fonds - SheDecides	2 200	1 744	(2 426)	-	1 519
Fonds pluri bailleurs de fonds- Réforme de la gouvernance de l'IPPF	-	2 328	(2 257)	-	70
Bailleurs de fonds anonymes (identité non révélée à leur demande)	2 545	8 607	(8 430)	14	2 737
Autres (divers)	1 448	925	(1 970)	(59)	348
Multilatéraux et autres bailleurs de fonds - total	11 584	22 359	(23 390)	(42)	10 517
Total des Fonds restreints	26 190	103 984	(101 150)	-	29 024

Le sous-total des fonds par les gouvernements et les multilatéraux à la note 15 diffèrent de ceux visés à la note 2 et à la note 3 du fait que certains projets sont financés à la fois par des gouvernements et par des multilatéraux. C'est le cas de projets pluridonateurs comme SAAF, Covid-19, SheDecides et de réforme de la gouvernance de l'IPPF.

Fonds et réserves non restreintes

Les Fonds associatifs et les réserves non restreints sont ceux qui ne font pas l'objet de restriction de la part des bailleurs de fonds. Tous ces Fonds associatifs et réserves non restreints, à part le Fonds associatifs général, sont affectés par l'IPPF à des buts spécifiques, ainsi que l'indique le tableau ci-dessous.

Fonds et réserves non restreintes		Réserve de réévaluation d'actifs	Réserve d'immobilisations	Autres Fonds affectés	Fonds de l'Innovation	Réserve retraite	Fonds général	Total
Groupe	Note	000 USD	000 USD	000 USD	000 USD	000 USD	000 USD	000 USD
2020								
Ajouts aux immobilisations (note 9)	a	-	(38)	(2)	-	-	40	(0)
Transfert vers les FRA	b	-	-	(1 031)	-	-	1 031	-
Autres fonds	c	-	-	6 069	-	-	(4 586)	1 483
Transferts entre fonds		-	(38)	5 036	-	-	(3 515)	1 483
Solde au 1 janvier 2020		12,122	8 082	22 333	753	(10 624)	16 873	49 538
Revenu net / (dépenses)		(123)	(397)	(6 557)	(476)	1 626	8 965	3 038
Mouvement de change non réalisé		-	151	-	-	(63)	1 852	1 940
Gain (perte) actuariel(le) sur le régime de retraite à prestations déterminées		-	-	-	-	(3 363)	-	(3 363)
Perte non réalisée sur contrats à terme		-	-	-	-	-	(2 665)	(2 665)
Gains/ (Pertes) nettes sur actifs financiers		-	-	-	-	-	-	-
Solde au 31 décembre 2020		12,000	7 798	20 812	277	(12 424)	21 510	49 972

Fonds et réserves non restreintes

Fonds et réserves non restreintes		Réserve de réévaluation des actifs	Réserve d'immobilisations	Autres Fonds affectés	Fonds de l'innovation	Réserve retraite	Fonds général	Total
Groupe	Note	000 USD	000 USD	000 USD	000 USD	000 USD	000 USD	000 USD
2019								
Ajouts aux immobilisations (note 9)	a	-	256	-	-	-	(9)	247
Transfert vers les FRA	b	-	-	5 186	-	-	(5 186)	-
Autres fonds	c	-	22	498	(472)	-	(8 489)	(8 441)
Transferts entre fonds		-	277	5 684	(472)	-	(13 684)	(8 194)
Solde au 1 janvier 2019		12,122	7 670	22 511	1 895	(9 973)	14 363	48 588
Revenu net / (dépenses)		-	(391)	(5 863)	(670)	1 418	5 062	(444)
Mouvement de change non réalisé		-	525	-	-	(395)	2 706	2 836
Gain (perte) actuariel(le) sur le régime de retraite à prestations déterminées		-	-	-	-	(1 674)	-	(1 674)
Transfert des fonds d'autres régions		-	-	-	-	-	8 321	8 321

Gains/ (Pertes) nettes sur actifs financiers	-	-	-	-	-	105	105
Solde au 31 décembre 2019	12 122	8 082	22 333	753	(10 624)	16 873	49 538

Explications des mouvements sur les fonds et réserves non restreintes :

- a La réserve d'immobilisations représente la valeur comptable nette des immobilisations, les ajouts d'immobilisations étant financés sur le Fonds général et l'amortissement étant imputé à cette réserve à chaque période.
- b Fonds alloués aux fonds régionaux affectés (FRA) à partir d'économies sur les allocations budgétaires à fins d'utilisation en 2021.
- c Fonds mis de côté pour des projets d'innovation et autres transferts.

Réserve de réévaluation des actifs	La réserve de réévaluation des actifs représente la différence entre le coût historique des immobilisations et l'équivalent réévalué amorti.
Réserve des immobilisations	La réserve d'immobilisations représente la valeur des fonds de l'IPPF investis dans des actifs immobilisés non restreints (voir note 9) ou affectés à leur remplacement.
Autres fonds affectés	Les autres fonds affectés comprennent le Fonds de performance des associations membres, le Fonds de mobilisation des ressources et divers fonds mis de côté à fins d'utilisation par des Régions spécifiques.
Fonds de l'innovation	Le Fonds d'innovation est utilisé pour développer des projets innovants et essayer de nouvelles approches pour notre mission.
Fonds de pension	Le fonds de pension représente la valeur des actifs et des passifs de l'IPPF découlant du régime de retraite à prestations déterminées du Bureau central, qui a été fermé en 2007. Les mouvements de ce fonds sont détaillés à la note 19.
Fonds associatif général	Le Fonds général contient les fonds non restreints de l'IPPF libres de toute restriction de la part des bailleurs de fonds. Celui-ci financera des activités futures.

16 Actifs nets entre fonds

Association

	2020 Total 000 USD
Actifs immobilisés	55 464
Actifs à court termes	71 587
Passifs à court terme	(29 826)
Provisions pour passifs	(2 437)
Engagement de retraite	(12 424)
Total 2020	82 364

Association

	2019 Total 000 USD
Actifs immobilisés	40 752
Actifs à court termes	68 076
Passifs à court terme	(18 349)
Provisions pour passifs	(19)
Engagement de retraite	(10 624)
Total 2019	79 837

GROUPE

	2020 Total 000 USD
Actifs immobilisés	22 807
Actifs à court termes	98 816
Passifs à court terme	
Provisions pour passifs	(3 254)
Engagement de retraite	(12 424)
Total 2020	82 264

GROUPE

	2019 Total 000 USD
Actifs immobilisés	23 258
Actifs à court termes	92 452
Passifs à court terme	(24 407)
Provisions pour passifs	(842)
Engagement de retraite	(10 624)
Total 2019	79 837

17 Engagements à terme

Organisme de bienfaisance et Groupe

2020
000 USD

2019
000 USD

Commandes de contraceptifs et de services à moins d'un an

0

9

Les engagements comptabilisés sont des commandes passées à la fin de l'année mais non encore livrées à l'IPPF, pour lesquelles il existe une obligation légale de paiement au fournisseur.

Engagements relatifs aux baux en cours :

Le total des paiements minimums futurs au titre des contrats de bail simple non résiliables

Groupe	Immeu- bles 000 USD	Equipem- ent 000 USD	2020 000 USD	Immeu- bles 000 USD	Equipem- ent 000 USD	2019 000 USD
Dû						
Dans l'année à venir	554	15	568	848	19	867
Entre 2-5 ans	960	-	960	812	1	813
Plus que 5 ans		-	-	27	-	27
Total	1 513	15	1 528	1 687	20	1 706

18 Passif éventuel

Dans le cours normal de ses activités, IPPF fait l'objet de certaines actions en justice. De l'avis de la direction, ces actions n'auront pas d'effet significatif sur la situation financière de l'IPPF.

19 Régimes de retraite

L'IPPF gère trois régimes de retraite, à savoir :

LE RÉGIME DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉTERMINÉES DU BUREAU CENTRAL (FERMÉ)

Il s'agit d'un régime à prestations déterminées couvrant le personnel à temps plein du Bureau central de Londres. Il a été décidé de clore le régime aux membres actuels le 1^{er} septembre 2007. Cette décision faisait suite à la décision prise en septembre 2003 de clore le régime aux nouveaux membres. Les actifs du régime sont gérés par des gestionnaires d'investissement professionnels indépendants.

L'actif et le passif du régime de retraite sont calculés par des actuaires professionnels. L'évaluation actuarielle formelle la plus récente, au 1^{er} juillet 2015, a été effectuée selon la méthode des prestations définies. L'hypothèse utilisée tient compte de la solidité de la convention de l'employeur et de la durée moyenne du passif. Les principales hypothèses utilisées dans l'évaluation sont les suivantes :

- Retraités (la durée moyenne du passif du régime est de 11,5 ans)
- Non retraités (la durée moyenne du passif du régime est de 22 ans)
- Rendement des placements de 3,85 % par an avant la retraite
- Rendement des placements de 2,35 % par an après la retraite
- Réévaluation de la pension avant la retraite en fonction de l'indice de consommation (maximum 5 %) - 2,70 % par an ;
- Revalorisation de la pension après la retraite en fonction de la mesure de l'inflation (maximum 5 %) - 3,45 % par an.

Le rapport de l'évaluation actuarielle au 1^{er} juillet 2018 avait montré que la valeur des actifs du régime était de £ 31,9 millions de dollars selon la méthode d'évaluation continue, soit un niveau de financement de 77 % (valeur marchande de l'actif par rapport au passif). Un plan de rétablissement

mis à jour a été présenté à l'organisme de réglementation des pensions à partir de décembre 2019. Celui-ci avisait l'organisme de réglementation des pensions que la date de fin du plan de rétablissement serait le 31 octobre 2025.

Suite à la dernière évaluation au 1^{er} juillet 2018, l'employeur et l'administrateur (du Fonds de pension) ont convenu des cotisations suivantes afin de financer le déficit du 1^{er} janvier 2020 au 31 octobre 2025 :

1^{er} janvier 2020 au 30 juin 2020 : 0, 1^{er} juillet 2020 au 31 octobre 2025 : £ 229 290 par mois (payable de juillet à décembre).

Le 1^{er} juillet 2021 et chaque anniversaire suivant, le montant augmentera de 3,5% par an.

La prochaine évaluation complète est due au 1^{er} juillet 2021.

Depuis le 1^{er} septembre 2007, les anciens membres de ce régime se sont vu proposer un régime de retraite à cotisations déterminées.

L'IPPF est sensibilisée à l'évolution de la jurisprudence britannique en matière de régimes de retraite fondé sur le salaire de fin de carrière et évalue les implications possibles pour son régime à prestations déterminées (fermé). Il n'est pas encore certain qu'il y ait un passif supplémentaire et donc un impact financier.

LE RÉGIME DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉTERMINÉES DU BUREAU CENTRAL DE L'IPPF

Depuis 2003, un régime de retraite à cotisations déterminées est proposé au personnel permanent du Bureau central de Londres. L'IPPF cotise à hauteur de 7% du salaire. En ce qui concerne le personnel précédemment inclus dans le régime à prestations déterminées, une contribution de 10% du salaire est versée.

La charge 2020 pour ce régime est de 210 000 dollars (2019 : 265 000 dollars).

LE RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS À L'ÉTRANGER

La plupart des employés à temps plein du Bureau régional de l'Afrique et certains membres des Bureaux régionaux du monde arabe et de l'Asie du Sud sont membres de ce régime. Il s'agit d'un régime à cotisations déterminées dans le cadre duquel l'IPPF cotise à hauteur de 12 % du salaire de base et qui est non contributif pour le personnel.

La charge 2020 pour ce régime est de 402 000 dollars (Organisme de bienfaisance) et de 564 000 dollars (Groupe) (2019 : 153 000 dollars (Organisme de bienfaisance) et 645 000 dollars (Groupe)).

Au 31 décembre 2020, il n'y avait aucune cotisation impayée ou prépayée pour aucun des régimes à cotisations déterminées (2019 : 0)

FRS 102 – NOTE D'INFORMATION

Il existe un régime de retraite à prestations déterminées offrant des prestations sur la base du dernier salaire, soit le régime de retraite à prestations déterminées du Bureau central. La dernière évaluation actuarielle complète de ce régime a été effectuée au 1^{er} juillet 2018 et a été mise à jour à des fins comptables au 31 décembre 2020 par un actuaire indépendant qualifié de *Premier Pensions Management Ltd.*

Les cotisations de retraite payables par l'IPPF à ce régime sont les suivantes :

	2020 000 USD	2019 000 USD
cotisations de retraite	1 900	1 690

Des cotisations demeurent impayées en fin d'exercice sont égales à zéro (2019 : 4 000 dollars 4k Organisme de bienfaisance et 18 000 dollars Groupe.

Les principales hypothèses utilisées dans l'évaluation FRS102 sont :

	2020 Par an	2019 Par an
Inflation – indice des prix de détail	3,00%	3,40%
Inflation – indice des prix à la consommation	2,20%	2,60%
Taux d'actualisation	1,20%	2,00%
Augmentations des retraites		
Minimum retraite garanti avant 88	Rien	Rien

Minimum retraite garanti après 88		2,70%
Excédent sur le minimum retraite garanti accumulé avant le 1/3/1998	6,00%	6,00%
Excédent sur le minimum retraite garanti accumulé entre le 1/3/1998 et le 31/07/2002	6,00%	6,00%
Excédent sur le minimum retraite garanti accumulé entre le 01/08/2002 et le 05/04/2005	3,00%	3,60%
Excédent sur le minimum retraite garanti accumulé à partir du 05/04/2005	2,30%	2,30%
Espérance de vie (à 65 ans)	années	
Hommes nés avant 1954	23	21,8
Femmes nées avant 1954	25	24,1
Hommes nés avant 1974	24	23,2
Femmes nées avant 1973	26,1	25,5

La valeur actuelle de la dette du régime a été calculée comme suit, en utilisant la série actualisée des années de naissance, ajustée pour la cohorte moyenne :

	2020	2019
Mortalité avant la retraite (H/F)	S1PA / S1PA	S1PA / S1PA
Mortalité après la retraite pour les membres non pensionnés (hommes/femmes)	S1PA / S1PA	S1PA / S1PA
Mortalité après la retraite pour les membres non pensionnés (hommes/femmes)	S1PA / S1PA	S1PA / S1PA

Les hypothèses utilisées par l'actuaire sont choisies parmi un éventail d'hypothèses actuarielles possibles qui, en raison de la période couverte, ne se vérifient pas nécessairement dans la pratique.

En 2010, le gouvernement britannique annonçait un changement eu égard à l'augmentation minimale légale des pensions pour les régimes de retraite publics et privés. Auparavant, ce taux d'inflation était lié à l'indice des prix de détail. Le changement annoncé lie désormais ce taux d'inflation à l'indice des prix à la consommation, ce qui est en conformité avec les obligations légales détaillées dans les règles du régime. Après avoir clarifié les obligations légales qui s'appliquent au régime, l'IPPF a lié le taux d'inflation à l'indice des prix à la consommation.

Actifs du régime

La juste valeur des actifs du régime, qui ne sont pas destinés à être réalisés à court terme et qui peuvent faire l'objet de changements significatifs avant d'être réalisés, et la valeur actuelle des engagements du régime, dérivés de projections de flux de trésorerie sur de longues périodes et donc intrinsèquement incertains, sont les suivantes :

	2020 000 USD	2019 000 USD
Obligations	10 814	11 314
Fonds propres	18 910	27 418
Liquidités	849	155
Placements adossés au passif	22 466	7 293
Valeur des actifs sur le marché	53 040	46 180
Valeur actuelle du passif du régime	(65 464)	(56 804)

Déficit du régime – passif net des retraites	(12 424)	(10 624)
---	-----------------	-----------------

Les taux de rendement prévus sur les actifs du régime sont de 1,2 % (2019 - 2,0 %). Le rendement réel des actifs du régime est de 6,7 millions de dollars (2019 - 4,9 millions de dollars).

Mouvement du passif du régime de retraite au cours de l'année :	2020 000 USD	2019 000 USD
Déficit du régime au 1 ^{er} janvier	(10 624)	(9 973)
Cotisations de l'employeur	1 836	1 690
Prestations versées	(210)	(272)
Pertes actuarielles	(3 363)	(1 674)
Gains de change	(65)	(395)
Déficit du régime au 31 décembre	(12 425)	(10 624)

Le régime fut fermé le 1^{er} septembre 2007, et tous les membres actifs reçurent alors des pensions différées. Cela signifie que les prestations pour ces membres augmentent désormais plus ou moins en fonction de l'inflation des prix. Auparavant, ces prestations augmentaient en fonction des salaires.

L'actuaire a confirmé que les évaluations effectuées ci-dessus en conformité avec les conditions de la norme FRS 102 n'indiquent pas qu'il existe un besoin de financement immédiat ou qu'il soit nécessaire de modifier les taux de financement actuels versés par l'employeur au régime de retraite.

Le passif du fonds de pension de 12,4 millions de dollars ne dépasse pas le solde des fonds non restreints.

Charge à l'état des activités financières au cours de l'exercice financier :

	2020 000 USD	2019 000 USD
Rendement attend sur les actifs du fonds de pension	(919)	(1 179)
Intérêts sur le passif du fonds de pension	1 129	1 451
Coût net des intérêts	210	272
Coût net comptabilisé dans le résultat net de l'exercice	210	272
Autres gains /(pertes) comptabilisés – pertes actuarielles	3 363	1 674
Autres gains /(pertes) comptabilisés – perte (gain) sur les changes non comptabilisés	(65)	(395)
Coût total relatif au régime à prestations déterminées comptabilisé dans l'état des activités financières	(3 507)	(1 425)

20 Personnes apparentées

L'IPPF demande à chaque membre du Conseil d'administration et du Comité d'audit, des finances et des risques de remplir un formulaire de déclaration de transactions et d'intérêts. Ces formulaires sont examinés par la Direction et le Comité d'audit. Tous les membres du personnel de l'IPPF sont également tenus de remplir un tel formulaire lorsqu'ils intègrent l'organisation, puis de le mettre à jour en fonction de l'évolution de leur situation personnelle. Ces formulaires sont examinés par la Direction. Ces procédures font partie d'une politique qui vise à garantir que les employés agissent toujours dans le meilleur intérêt de l'IPPF et qu'il existe un climat de confiance et de transparence lorsqu'il s'agit de conflit d'intérêt réel ou

éventuel.

Certains membres du Conseil d'administration sont des Président-e-s d'associations membres qui reçoivent des subventions de l'IPPF, conformément à la structure de gouvernance de l'IPPF.

Le Comité d'audit, des finances et des risques de l'IPPF a examiné les et estime qu'aucune n'indique un quelconque conflit d'intérêts. Il n'y a pas d'autres intérêts ou transactions entre personnes apparentées qui nécessitent d'être mis au jour.

Aucune rémunération n'a été versée aux membres du Conseil d'administration ou au Comité d'audit, des finances et des risques.

Le total des dépenses remboursées aux membres du Conseil d'administration et du Comité d'audit, des finances et des risques, ou engagées en leur nom, en ce qui concerne leur participation aux réunions s'est élevé à 8 449 dollars (2019 : 134 538 dollars).

Il n'y a eu aucunes transactions liées à des personnes apparentées pendant la période.

21 Contrats de change à terme

L'IPPF a conclu des contrats de change à terme avec *Global Reach* en juillet et novembre 2020 avec pour objet d'atteindre les trois objectifs suivants :

- créer une certitude quant aux taux budgétaires en 2021
- optimiser les taux de change pouvant être réalisés

L'objectif premier de l'IPPF en matière de couverture d'une position de change est de « dé-risquer » les revenus qu'elle a budgétés en identifiant un montant de revenu projeté dans une devise de base (*c'est-à-dire le dollar américain*) par rapport aux subventions reçues elles dans diverses devises de la part de plusieurs bailleurs de fonds. Tous les contrats de change à terme définissent la paire de devises, le montant de la devise de vente, la date de règlement et le taux de livraison.

Le taux de change du contrat de change à terme est fixe et la date de valeur ne va pas au-delà de 2021, ce qui permet à l'IPPF de budgétiser ses futures allocations financières en connaissant à l'avance quel sera précisément le revenu ou le coût de la transaction à la date future spécifiée. La nature des contrats de change à terme protège l'IPPF contre les mouvements inattendus ou défavorables des taux au comptant futurs des devises.

Pour l'IPPF, les devises de vente sont les suivantes : AUD, DKK, SEK, NOK, NZD, EUR ; la devise d'achat étant le ().

Les contrats de change à terme sont comptabilisés à titre d'actifs lorsque la juste valeur est positive et à titre de passifs lorsque la juste valeur est négative. Les gains ou les pertes résultant des changements de la juste valeur sont comptabilisés dans l'état des activités financières (« SOFA »). La juste valeur du contrat de change à terme est déterminée en utilisant les taux du marché des changes à terme à la date du bilan. La perte à la valeur de marché sur le contrat de couverture et la marge détenue en dépôt au 31 décembre 2020 sont indiquées ci-dessous :

	2020	2019	
			000 USD 000 USD 000 USD
Marge détenue due à perte totale >5% porté au bilan en tant que dépôt		1 112	-
Perte à la valeur du marché portée au compte de résultats		2 352	-

22 Evènements postérieurs à la clôture du bilan

L'épidémie mondiale due à la Covid-19 représente un événement important depuis la fin de l'exercice financier. Les administrateurs ont examiné l'impact potentiel du virus sur les opérations pendant au moins douze mois à compter de la date de signature du présent rapport, y compris l'évaluation des prévisions de flux de trésorerie à la lumière de l'impact potentiel sur nos associations membres, notre personnel, nos financements et nos chaînes logistiques, et ont conclu (note 1) que le « principe de continuité d'exploitation » reste une base de préparation appropriée pour ces états financiers.

Membres du Conseil d'administration

Les personnes suivantes étaient administrateurs du 1^{er} janvier 2020 au mois de mai 2020 :

		Date de démission
Mme Namukuza Olgah Daphynne	Uganda	16 mai 2020
M Antonio Rosario Niquice	Mozambique	4th May 2020
Mme Clementine Guelmbaye Poloumbodje	Tchad	16 mai 2020
Mme Rana Abu Ghazaleh (Présidente)	Palestine	16 mai 2020
M Mohamed Tarek Ghedira	Tunisie	16 mai 2020
Mme Maysam Shouman	Liban	16 mai 2020
Mme Waimarama Matena (nommée en novembre 2019)	Nouvelle-Zélande	16 mai 2020
Dr. Chung Yul Lee (nommé en novembre 2019)	Chine	16 mai 2020
M Andreas Prager (nommé en novembre 2019)	Nouvelle-Zélande	16 mai 2020
Mme Mahtab Akbar Rashdi (Trésorière)	Pakistan	16 mai 2020
M Umesh Rudraradhya	Inde	16 mai 2020
Mme Pramisha Shrestha (nommée en mai 2019)	Népal	16 mai 2020
Mme Alice Ackerman	France	16 mai 2020
M Gabriel Bianchi	Slovaquie	16 mai 2020
Mme Gunta Lazdane	Lettonie	16 mai 2020
Mme Donya Nasser	Etats-Unis	16 mai 2020
Mme Jovana Rios Cisnero	Panama	16 mai 2020
M Kobe Smith	Guyana	16 mai 2020

Les personnes suivantes sont administrateur-riche-s du 17 mai 2020 jusqu'à la date de ce rapport, à moins qu'il ne soit dit autrement :

Kate Gilmore – Présidente	France	Externe
Isaac Adewole	Nigeria	Externe
Abhina Aher	Inde	Externe
Rosa Ayong Tchonang	Cameroun	Interne
Ulukbek Batyrgaliev	Kyrgyzstan	Interne
Surakshya Giri	Népal	Interne
Adriana Mendoza Bautista	Bolivie	Interne (démissionne en août 2020)
Bience Gawanas (Trésorier)	Etats-Unis	Externe
Jacob Mutambo	Zambie	Interne
Donya Nasser	Etats-Unis	Interne
Aurélia Nguyen	Suisse	Externe
Deika Nieto Villar	Panama	Interne (démissionne en août 2020)
Dr Josephine Obel	Danemark	Interne
Elizabeth Schaffer	Etats-Unis	Externe
Kobe Smith	Guyana	Interne (démissionne en août 2020)

MEMBRES DU COMITE DES NOMINATIONS ET DE LA GOUVERNANCE

Don Gunawardena	Sri Lanka	Interne
Ramatou Hama	Niger	Interne
Talaat Latif	Egypte	Interne
Neish McLean	Jamaïque	Externe
Isabel Serrano	Espagne	Interne
Jona Turalde	Philippines	Externe
Daniela Urquijo Defex	Colombie	Interne

MEMBRES DU COMITE D'AUDIT, DES FINANCES ET DES RISQUES

Elizabeth Schaffer	Etats-Unis	Externe (à partir de juillet 2020)
Bience Gawanas	Etats-Unis	Externe (à partir de juillet 2020)
Judith Maffon	Bénin	Interne
Nicolette Loonen	Pays-Bas	Interne
Maisarah Ahmad	Malaysia	Interne
Lakshan Seneviratne	Sri Lanka	Externe (à partir de novembre 2020)

Contact et adresses

Domiciliation

4 Newhams Row
London
SE1 3UZ
United Kingdom

Téléphone +44 (0)20 7939 8200
Facsimile +44 (0)20 7939 8300
www.ippf.org
info@ippf.org

Equipe de direction

Directeur général	Alvaro Bermejo
Directrice, Division des programmes	Manuelle Hurwitz
Directrice, Division des Affaires extérieures	Mina Barling
Directeur - Division finance et technologie	Varun Anand
Directrice, personnel, organisation et culture.	Mariama Daramy-Lewis
Directrice Région Afrique	Marie-Evelyne Petrus-Barry
Directrice Région du Monde arabe	Fadoua Bakhadda
Directrice région Asie de l'Est et du Sud-est et Océanie	Tomoko Fukuda
Directrice région du Réseau européen	Caroline Hickson
Directrice Région Asie du Sud	Sonal Mehta

Banquier principal

Barclays Bank PLC
One Churchill Place
London
E14 5HP
United Kingdom

Cabinet d'audit externe

Deloitte LLP, Statutory Auditor
Hill House
1 Little New Street
London
EC4A 3TR
United Kingdom

Cabinet d'audit interne

RSM Risk Assurance Services LLP UK
The Pinnacle
170 Midsummer Boulevard
Milton Keynes
Buckinghamshire
MK9 1BP
United Kingdom

Juristes

L'IPPF utilise les services de plusieurs cabinets d'avocats, chacun en fonction de son domaine d'expertise.

De plus amples informations sont disponibles sur demande.

Comment aider

Si vous souhaitez soutenir l'action de l'IPPF ou de l'un de nos membres en faisant un don financier, veuillez consulter notre site Web à l'adresse

www.ippf.org ou contacter le Bureau central de l'IPPF à Londres, au Royaume-Uni.

Publié en juin 2021 par la International Planned Parenthood Federation

UK Registered Association No. 229476